

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

48^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 6 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

1. **Loi de finances pour 2002** (*deuxième partie*). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7199).

EMPLOI (*suite*) (p. 7199)

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle.

M. Gérard Lindeperg,
Mme Roselyne Bachelot-Narquin,

M. Maxime Gremetz,
Mmes Marie-Thérèse Boisseau,
Huguette Bello,

MM. François Goulard,
Gérard Terrier,
Jean Ueberschlag,

Mme Muguette Jacquaint,
M. Germain Gengenwin,

Mme Hélène Mignon,
MM. Bernard Perrut,
Gaëtan Gorce,

Mme Françoise Imbert.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

Réponses de Mme la secrétaire d'Etat aux **questions** de :
MM. Gérard Lindeperg, Gérard Terrier, François Guillaume, Pierre Goldberg, Francis Hillmeyer, François Rochebloine.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ

I. – Emploi

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 7234)

Titre IV (p. 7234)

Amendement n° 97 du Gouvernement : Mme la secrétaire d'Etat, MM. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le travail et l'emploi ; Maxime Gremetz, Jean Ueberschlag, Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le travail et l'emploi. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 7235)

Article 68 (p. 7235)

Amendements n°s 31 de la commission des finances et 100 du Gouvernement : M. le rapporteur spécial, Mme la secrétaire d'Etat, MM. Maxime Gremetz, le rapporteur pour avis. – Retrait de l'amendement n° 31.

M. Maxime Gremetz. – Rejet de l'amendement n° 100.

Amendement n° 32 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial, Mme la secrétaire d'Etat. – Adoption.

Adoption de l'article 68 modifié.

Article 69. – Adoption (p. 7236)

Article 70 (p. 7237)

Amendement n° 33 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial, Mme la secrétaire d'Etat. – Adoption.

Adoption de l'article 70 modifié.

Après l'article 70 (p. 7237)

Amendement n° 98 rectifié du Gouvernement : Mme la secrétaire d'Etat, MM. le rapporteur spécial, Maxime Gremetz, le rapporteur pour avis. – Adoption.

Article 71 (p. 7239)

Amendement n° 95 de M. Baert : M. Dominique Baert, Mme la secrétaire d'Etat, M. le rapporteur spécial. – Rejet.

Adoption de l'article 71.

Après l'article 71 (p. 7240)

Amendement n° 96 du Gouvernement : Mme la secrétaire d'Etat, M. le rapporteur spécial. – Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances à la prochaine séance.

Mme la secrétaire d'Etat.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7241).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002 DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

EMPLOI (*suite*)

Mme la présidente. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité, concernant l'emploi.

La parole est à M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle.

M. Patrick Malavieille, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle*. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les crédits de la formation professionnelle pour 2002. Nous le savons tous, la formation professionnelle est un facteur d'épanouissement personnel, un élément essentiel de cohésion sociale et d'efficacité économique. Elle est aussi un véritable enjeu de société car elle permet de s'adapter aux évolutions en cours et de lutter contre les exclusions afin de construire un avenir plus solidaire.

Un grand nombre de nos concitoyens connaissent la précarité de l'emploi, la mobilité professionnelle, l'éclatement de statuts et les exigences accrues de renouvellement des connaissances et des savoir-faire. La rapidité des changements dans le travail crée aussi de nouvelles formes d'exclusion. La formation tout au long de la vie est une des réponses pour lutter contre ces inégalités.

La formation professionnelle doit sans cesse relever de nouveaux défis afin de permettre à des millions de personnes d'accéder à la formation et à des qualifications reconnues.

Des changements de règles sont nécessaires ; encore faut-il être d'accord sur les objectifs. Il reste trop de cloisonnements et d'intérêts divergents.

La formation professionnelle concerne plus de 10 millions de personnes et plus de 40 000 organismes pour un marché de 150 milliards de francs. Tout le monde n'a pas la même vision du travail et de la formation professionnelle. Pour être plus efficace, elle doit tendre à devenir un système plus solidaire et plus proche, s'inscrivant dans des logiques de territoire, de bassin de vie et d'emploi, eux-mêmes s'engageant dans une démarche de réseaux et de parcours personnalisés reconnaissant la validation des acquis professionnels.

L'Etat doit donc conserver un rôle moteur dans la politique de formation et dans la cohérence des actions engagées. Or on peut constater une certaine distension des liens entre les processus de travail, la formation professionnelle et l'Etat.

Bien évidemment, les choix de décentralisation doivent être soutenus. Les transferts de compétences renforcés vers les régions nécessitent de fait une plus grande vigilance sur les objectifs et leur mise en œuvre, pour ne pas laisser se creuser les inégalités et bien faire coïncider l'offre et la demande de formation.

L'Etat ne peut pas être un simple financeur. En effet, ces deux dernières années ont permis d'apprécier les conséquences de la réduction du temps de travail sur la formation professionnelle ainsi que celles des négociations entre les partenaires sociaux sur le cofinancement et le maintien du décompte de la formation sur le temps de travail effectif.

Le budget de la formation pour 2002 atteint 34 millions d'euros ou plus de 156 millions d'euros, selon que l'on tient compte des crédits affectés à l'AFPA et aux dispositifs spécifiques ou des seuls moyens affectés à la formation professionnelle. Ces chiffres traduisent une baisse, dont l'essentiel est imputable à la suppression de l'allocation formation-reclassement, qui était pourtant appréciée et avait fait ses preuves.

Les crédits, s'ils ne permettent pas de noter d'évolutions spectaculaires, privilégient les dispositifs recentrés sur les publics les plus en difficulté.

La validation des acquis professionnels, consacrée par la loi de modernisation sociale, constitue un grand progrès même si elle n'a pas d'influence directe sur le budget.

Il est prévu de consacrer 2,07 milliards d'euros à l'alternance. Ces crédits, ainsi stabilisés à un niveau élevé, doivent permettre de financer 240 000 nouveaux contrats d'apprentissage et 135 000 contrats de qualification pour les jeunes.

Les actions à la charge de l'Etat représentent 527 millions d'euros, soit 3,46 milliards de francs. Le financement paritaire des contrats de qualification est en difficulté. L'Etat a prélevé, entre 1996 et 1999, 361 millions d'euros sur l'AGEFAL. Il est indispensable qu'il s'engage à assurer le financement de cet organisme de péréquation des formations professionnelles en alternance.

Quelque 15 000 contrats de qualification sont en suspens, voire menacés. L'article 70 du projet de loi de finances prévoit la fusion de la prime et de l'exonération spécifique à ces contrats dans l'allègement des 35 heures.

Les dotations inscrites au chapitre 43-06 sont actualisées conformément au taux de la dotation globale de décentralisation.

Les moyens consacrés aux jeunes sont maintenus pour les emplois-jeunes et fortement en hausse pour le programme Trace.

Il faut noter une baisse des moyens consacrés aux dispositifs d'insertion, ainsi que leur recentrage. Ils concernent, je le rappelle, 530 000 personnes.

L'Etat modifie la nature de son engagement vis-à-vis des publics exclus de la formation professionnelle en transférant des responsabilités aux partenaires sociaux.

Des craintes ont vu le jour quant aux conséquences de la réduction du temps de travail sur l'effort de formation. La participation des grandes entreprises se réduit : le taux de la masse salariale qu'elles consacrent à la formation professionnelle ainsi que la durée des stages diminuent chaque année. Par contre, la participation des petites entreprises a augmenté entre 1994 et 1999.

Compte tenu de la nature des différents accords sur la réduction du temps de travail et la formation professionnelle, accords plus ou moins bons selon les salariés ou les employeurs, la vigilance s'impose. Il est essentiel de veiller à l'application de l'article 17 de la loi de janvier 2000, qui pose le principe selon lequel « l'employeur a obligation d'assurer l'adaptation de ses salariés à l'évolution de leurs emplois » et « toute action de formation suivie par le salarié dans le cadre de cette obligation constitue un temps de travail effectif ».

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis. Le MEDEF n'est pas satisfait de ce cadre légal. Par la voix de M. Daniel Croquette, président de l'Association française pour la réflexion et l'échange sur la formation, il indique « vouloir rendre le salarié responsable de sa formation ». Cette démarche aboutirait à sortir la formation du temps de travail effectif, ce qui n'est pas acceptable.

Madame la secrétaire d'Etat, il me semble indispensable de préciser et d'affirmer le rôle de l'Etat dans le maintien d'une formation professionnelle efficace, cohérente et ouverte à tous.

Compte tenu de ces questionnements, et dans l'attente de réponses précises, j'émettrai un vote d'abstention. La commission, pour sa part, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme la présidente. Dans la discussion, la parole est à M. Gérard Lindeperg.

M. Gérard Lindeperg. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, chers collègues, avec 240 000 entrées en apprentissage et 135 000 en contrat de qualification, les formations en alternance demeurent une priorité du budget de la formation professionnelle. C'est une bonne chose. La pédagogie de l'alternance s'impose en effet pour l'apprentissage d'un métier. Les débats théologiques que nous avons connus il y a quelques années entre les partisans du tout-éducation nationale et ceux du tout-entreprise sont derrière nous. L'alternance a trouvé désormais sa place dans l'éducation nationale et nos lycées professionnels se sont ouverts au monde professionnel. Encore faut-il que chacun joue le jeu. Or, je le déplore, beaucoup de jeunes ne trouvent pas d'entreprise pour les accueillir.

L'une des questions qui restent posées est celle d'une meilleure articulation entre l'apprentissage et le contrat de qualification, afin de déboucher sur une véritable harmonisation entre les deux dispositifs. L'amendement que j'ai fait voter dans le cadre de la loi de modernisation sociale va permettre, pour la première fois, de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires dans chacune de nos régions : partenaires sociaux, chambres consulaires, Etat, élus régionaux. L'une des missions du comité de coordination emploi-formation sera justement de conduire cette indispensable harmonisation.

S'agissant de l'AGEFAL, je reprendrai à mon compte les remarques de nos rapporteurs, et je pense que le Gouvernement nous donnera toutes les assurances nécessaires.

Pour ce qui est des contrats de qualification adultes, je souhaite qu'après un départ laborieux nous connaissions une accélération correspondant aux 40 % d'entrées supplémentaires prévues au budget 2002.

La validation des acquis de l'expérience restera la grande réforme de cette législature. Elle marque une véritable rupture culturelle en reconnaissant aux acquis de l'expérience, professionnelle ou bénévole, la même valeur qu'aux savoirs acquis par la formation initiale. Cette rupture culturelle est désormais inscrite dans la loi ; reste à l'inscrire dans la pratique quotidienne et à surmonter les obstacles techniques, ce qui n'est pas acquis d'avance. C'est pourquoi, madame la secrétaire d'Etat, vous avez eu raison d'augmenter de près de 15 % les crédits du Centre INFFO, qui devra unir ses efforts à ceux de l'ONISEP et du CERÉQ.

Au total, avec l'apparition d'un article nouveau doté de 23,9 millions, c'est 30 millions qui seront consacrés à la validation des acquis de l'expérience. J'espère qu'ils seront suffisants pour répondre aux attentes multiples que la nouvelle loi a suscitées. Il me paraît, en effet, indispensable que l'appareil public – à travers l'AFFA, le Centre INFFO, l'ONISEP, le CERÉQ, les GRETA, les universités, l'ANPE, les centres de bilan – joue pleinement son rôle pour éviter que la validation des acquis ne soit l'objet d'une « marchandisation » qui pourrait abuser les principaux intéressés.

Par ailleurs, je veux souligner que le budget de la formation professionnelle, en ciblant les priorités au bénéfice de l'insertion des publics en difficulté, est en parfaite cohérence avec le budget de l'emploi. Les 115 000 stages d'insertion et de formation à l'emploi, comme les 20 000 stages d'accès à l'entreprise, constituent des outils indispensables à l'insertion. De même, l'augmentation des crédits alloués à la lutte contre l'illettrisme marque une nouvelle étape dans une ligne budgétaire qui a doublé entre 1997 et 2001.

Alors que certains bavardent à n'en plus finir sur la « fracture numérique », le Gouvernement, lui, ne se contente pas de paroles, puisqu'il augmente de 14,3 millions la ligne « formations ouvertes et à distance ».

Je voudrais insister sur une difficulté qui m'a été confirmée par les organismes de formation tant publics que privés et qui concerne les jeunes comme les adultes. Je veux parler de tous les stagiaires qui abandonnent prématurément leur formation, avant la fin du cursus et la validation de la qualification acquise. C'est une préoccupation au moment où les entreprises se plaignent d'un déficit de qualification. L'une des explications – mais ce n'est pas la seule – réside dans le fait qu'un emploi, même à durée déterminée, même mal rémunéré, est plus attractif que la rémunération d'un stagiaire de formation professionnelle.

Le budget prévoit une revalorisation de la rémunération des demandeurs d'emploi en formation, qui sera portée à environ 2 600 francs ; c'est un premier pas mais qui ne sera sans doute pas suffisant et il faudra poursuivre cette revalorisation dans les années qui viennent.

La création d'une bourse d'accès à l'emploi de 2 000 francs au bénéfice des jeunes inscrits dans le programme TRACE pendant la période de non-rémunération va également dans le bon sens. Mais pour améliorer le dispositif, je suis convaincu qu'il faut que nous réfléchissions à un nouvel outil d'insertion qui se situerait entre l'emploi protégé et l'emploi de droit commun. Ce serait l'un des moyens pour atteindre l'objectif du plein emploi.

Parce que nous votons le dernier budget consacré à la formation professionnelle de cette législature, permettez-moi un mot, madame la secrétaire d'Etat, pour tirer un bilan qui s'exprimera à travers deux regrets et une satisfaction.

Mon premier regret est que la formation professionnelle n'ait pas trouvé pleinement sa place à travers une grande loi de cohérence qui aurait permis de redonner vigueur à l'objectif d'offrir une deuxième chance qui a présidé à la loi de 1971, aujourd'hui inadaptée.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Encore une promesse non tenue !

M. Gérard Lindeperg. Nous avons dû nous résigner à inscrire, de façon un peu subreptice, dans des lois un peu fourre-tout, loi de modernisation sociale d'abord, loi relative à la démocratie de proximité ensuite, des propositions qui ont perdu de leur lisibilité politique.

Mon deuxième regret est consécutif à l'échec de la négociation entre les partenaires sociaux signifié le 23 octobre. Notre collègue Barrot s'est montré, comme toujours, très nuancé à ce sujet. Je serai un peu plus net : je crois que les discussions ont été victimes principalement des divergences patronales et de l'intransigeance de certaines branches patronales qui ont fait capoter un accord sur le point d'être signé.

Je pense que c'est un coup dur pour le dialogue social et je souhaite que ce dialogue soit renoué. Sans doute serait-il souhaitable que le Gouvernement prenne une initiative en mettant en perspective les grands enjeux et en précisant comment il entend prendre sa part, notamment en direction des salariés les moins bien formés.

Ma satisfaction réside dans le fait que, au cours de cette législature, nous avons jeté les bases d'une grande loi grâce à la validation des acquis, grâce à la mise en place des comités de coordination régionaux et grâce à la poursuite de la décentralisation.

Parce que les partenaires vont pouvoir, dans les prochains mois, se retrouver dans toutes les régions pour arrêter des plans régionaux et impulser des politiques coordonnées au niveau des territoires infra-régionaux, la grande loi à venir sera attendue, préparée et mûrie par les acteurs de terrain au lieu d'être imposée du sommet par le seul législateur.

Alors, c'est vrai, nous aurions pu faire mieux, mais nous avons pris le temps de poser des fondations qui permettront de faciliter la réussite des réformes à venir. C'est pourquoi je ne partage pas la sévérité de M. Malavieille qui, tout en reconnaissant une continuité dans notre action, a annoncé qu'il s'abstiendrait lors du vote. Je pense en effet que nous nous situons dans une continuité, que des jalons ont été posés, et que, globalement,...

M. Maxime Gremetz. C'est globalement positif ! (*Sourires.*)

M. Gérard Lindeperg. ... comme on le disait à l'époque,...

M. Patrick Malavieille, *rapporteur pour avis*. On ne le dit plus maintenant !

M. Gérard Lindeperg. ... le bilan est positif. Nul doute que le thème de la formation tout au long de la vie sera au cœur des campagnes électorales du prochain printemps. Je souhaite donc que les Français en comprennent bien les enjeux. Or nous entendons sur le sujet des discours bien différents.

Pour les libéraux, chacun est responsable de son « employabilité » et les salariés doivent alimenter un compte épargne-formation dans la logique de la retraite par capitalisation. L'employeur tend à renvoyer – on en a des exemples – la formation en dehors du temps de travail, l'entreprise n'intervenant que pour les besoins de son développement à court terme.

Pour nous, la vision est tout autre : l'objectif de cohésion sociale vise à faire accéder l'ensemble des salariés à la formation grâce à un droit individuel garanti collectivement. Le système de formation doit être redistributif afin de prendre en compte prioritairement les bas niveaux de qualification. On le voit, pour une même étiquette, le flacon n'a pas le même contenu. On retrouve avec la formation tout au long de la vie le même débat qu'avec les retraites par répartition et les retraites par capitalisation.

J'observe, au passage, puisqu'on parle des retraites, que les départs massifs provoqués par la mise à la retraite de la génération que l'on appelle du *baby-boom* exigeront un effort sans précédent de formation pour compenser la perte de savoir et d'expérience professionnelle. Donc, on le voit, tant pour des raisons démographiques que pour des raisons économiques et sociales, la formation tout au long de la vie s'impose en ce début de siècle avec la même urgence que la sécurité sociale après la guerre. Les fondations ont été posées au cours de cette législature. Il nous appartient, dans les mois et les années qui viennent, de parachever l'édifice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le retournement de la conjoncture économique mondiale enregistré depuis quelques mois aura eu au moins le mérite de trancher définitivement une polémique récurrente entre le Gouvernement et l'opposition. Vous souteniez que votre politique basée sur le partage du travail et la création d'emplois publics était à l'origine de la baisse du chômage. Nous assurons que la croissance économique était la source de cette embellie, puisque nos résultats en ce domaine se situaient dans la moyenne européenne.

Aujourd'hui, ce débat est tranché. Dès que la conjoncture économique s'est refroidie, puisque le taux de croissance est retombé de 3 % à 1,6 % au premier trimestre 2001, puis à 1 % au deuxième trimestre, nous avons enregistré une remontée du chômage, et cela pour le cinquième mois consécutif. Nous avons donc raison.

Mais cette satisfaction intellectuelle ne nous réjouit pas puisque ce retournement replonge des dizaines de milliers de familles dans la précarité et le doute, mettant à mal la confiance des Français déjà altérée par l'incapacité du Gouvernement à traiter des dossiers fondamentaux, et tout spécialement celui des retraites.

Pour apprécier, au terme de cette législature, votre politique de l'emploi, j'insisterai sur trois points. D'abord, le bilan et les perspectives que nous dressons de la réduction obligatoire du temps de travail. Ensuite, notre appréciation sur le dispositif « Nouveaux services emplois jeunes » et les moyens proposés de pérennisation. Enfin, notre avis sur les politiques destinées aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi et, parmi ceux-ci, les personnes en situation de handicap.

Le bilan de la réduction obligatoire du temps de travail pose tout d'abord un problème de méthode. En effet, les évaluations effectuées par vos services relèvent de la construction intellectuelle et chiffrent des créations potentielles, et non pas des emplois vraiment constatés sur le terrain.

De plus, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle plus de 90 % des entreprises et presque 60 % des salariés du secteur privé n'appliquent pas un horaire collectif de 35 heures. On peut supposer que ce sont précisément les entreprises les plus fragiles, les plus exposées à la concurrence internationale, aux difficultés de recrutement, aux problèmes organisationnels, à l'insuffisance financière qui ont retardé le plus possible le couperet de l'ARTT. C'est donc quand l'ensemble des entreprises se seront soumises à l'obligation qu'il faudra défalquer des bilans triomphalistes les destructions et les délocalisations.

Un problème de méthode, disais-je, mais surtout un problème de financement.

Certes, selon une bonne vieille méthode héritée de la IV^e République, vous avez sorti l'effort fiscal nécessaire du budget de l'État grâce à une structure de cantonnement, le FOREC, alimenté par une tuyauterie qui ne comporte pas moins de sept taxes ou impôts.

Mais les faits sont têtus : la vérité est que la mesure n'était pas financée et que la facture des 35 heures s'élèvera, en 2002, à 16 milliards d'euros.

Ce tour de passe-passe était rendu indispensable pour masquer le coût exorbitant d'une mesure dangereuse dans un pays miné par les déficits publics, puisque la France est en ce domaine la lanterne rouge de l'Europe. Il pose aussi une question de fond que n'ont pas manqué de relever les syndicats.

La CFDT affirme : « Les budgets de la sécurité sociale n'ont pas vocation à devenir les annexes du budget de l'État », relayée par la CGT : « Il revient à l'État de financer sa politique de l'emploi. »

M. Maxime Gremetz. C'est juste !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. On ne saurait mieux dire.

L'inefficacité et le coût exorbitant de l'ARTT font presque apparaître comme secondaires les autres critiques qui lui sont adressées. Et pourtant : modération des rémunérations salariales, dont l'évolution a été la moitié de celle enregistrée dans l'Union européenne ; incroyable imbroglio des SMIC ; difficultés de recrutement inapplicabilité du système aux PME et surtout aux TPME.

Vous semblez d'ailleurs avoir pris conscience des difficultés de PME, mais les assouplissements que vous proposez sont modestes et complètement insuffisants. De plus, ils sont injustes puisqu'ils ne concernent que les entreprises de moins de vingt salariés – comme si les difficultés cessaient à partir de vingt et un salariés –, et surtout temporaires alors que les difficultés de ces entreprises ne feront que croître et enlaidir.

M. Maxime Gremetz. Vous devenez extrémiste !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. En fait, vous reconnaissez du bout des lèvres votre erreur mais vous n'en tirez pas vraiment les conséquences.

Vous avez donc construit votre politique de l'emploi sur deux mesures : le partage obligatoire du travail – je viens d'en parler – et les emplois-jeunes.

Nos critiques sur ce deuxième dispositif n'étaient pas de même nature. Nous avons soulevé devant Mme Aubry des observations, non pas sur la nécessité d'un nouveau volant d'emplois aidés – n'avions-nous pas proposé 250 000 emplois d'initiative locale dans le cadre du projet de loi de cohésion sociale ? –, mais bien sur les modalités des mesures : le leurre que constituait l'utopie de « nouveaux emplois » ; l'incapacité du secteur associatif à solvabiliser à terme les embauches sauf à recourir à des financements publics ; le piège que pouvait constituer pour certains jeunes l'appât du gain immédiat alors qu'ils auraient pu mettre leurs compétences au service d'entreprises mieux à même de les valoriser ; l'absence de tout filtre social permettant aux employeurs de recruter sur des critères purement qualitatifs ; le fléchage de l'enveloppe emplois aidés au profit des jeunes au détriment des CES destinés à l'ensemble des publics en difficulté – quel crève-cœur de voir cette veuve de trente-deux ans avec ses deux enfants privée de son CES au profit d'une jeune fille de famille aisée, embauchée en emploi-jeune à l'éducation nationale – ; l'insuffisance de la formation professionnelle ; les risques de télescopage avec les voies d'accès classiques de la fonction publique territoriale.

M. Gaëtan Gorce. Rappelez-vous votre bilan !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Tout cela, je l'avais dit à Mme Aubry. Là aussi, force est de constater que nos objections étaient fondées.

Malgré la mesure d'épargne consolidée et l'aide au conseil, la grande majorité des associations n'est pas en mesure de financer des emplois et se tourne vers les collectivités territoriales. Celles qui sont parvenues à solvabiliser les services créés ou développés l'ont fait en général en concurrence avec le secteur privé sur des activités marchandes, ou ont profité d'effets d'aubaine pour financer des embauches qu'elles auraient effectuées de toute façon.

Pour les jeunes embauchés dans les collectivités territoriales ou comme adjoints de sécurité, on peut dire qu'ils constituent un nouveau mode de recrutement de la fonction publique. Cette nouvelle voie n'est pas illégitime, car elle permet à d'autres publics d'accéder aux emplois de fonctionnaires, mais il eût été plus loyal de l'afficher comme telle, et non de la présenter comme créant des emplois.

M. Gaëtan Gorce. Rappelez nous les chiffres de l'emploi de 1997 et ceux de 2001 !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Quant à l'éducation nationale, elle représente pour les jeunes qu'elle a recrutés une véritable trappe. Le système de passerelles vers le privé se solde par un fiasco et sur les 20 000 propositions d'emplois, seulement 1 000 ont trouvé preneur chez des jeunes anesthésiés par le mirage d'une embauche définitive, émiétés entre trois à six activités régulières qui rendent difficile d'identifier les contours d'une fonction pérenne, comme l'estime Christophe Guitton du Céreq qui conduit une étude sur les aides-éducateurs.

Finalement, on peut porter sur les emplois-jeunes un jugement plus balancé : de bonnes intentions, des résultats parfois inattendus, mais des modalités à revisiter de fond en comble pour plus de justice sociale et de valorisation des compétences.

Enfin, je terminerai sur ce qui me paraît être l'échec majeur du Gouvernement, l'incapacité totale à réduire le chômage d'exclusion, le noyau dur de la relégation sociale.

M. Gaëtan Gorce. Vous ne nous referez pas le coup de la fracture sociale !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Emporté par l'euphorie de la croissance, le Gouvernement a tout mis sur les 35 heures, qui ont profité aux meilleurs, aux plus riches, aux plus formés, et sur les emplois-jeunes dont les moins qualifiés ont été massivement exclus par une sélection sévère.

Pendant ce temps-là, chez les exclus se développait un sentiment de culpabilité : « Comment, vous ne trouvez pas de travail, mais on embauche partout ! » Mais comment travailler quand on a des problèmes de santé, de qualification, de perturbations familiales ?

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les efforts accomplis sur le programme TRACE, et nous suivrons avec intérêt les effets de la bourse d'accès à l'emploi, le soutien personnalisé assuré par l'ANPE, le renforcement des réseaux de l'insertion par l'économie, la hausse conséquente des CES et des SIFE, alors que leur nombre n'avait cessé de diminuer les années précédentes.

Tout cela est utile, mais ne constitue même pas un rattrapage d'un secteur laissé à l'abandon durant quatre ans.

Enfin, exclus parmi les exclus, les personnes en situation de handicap se voient attribuer des crédits très insuffisants. Je n'en prendrai qu'un exemple : les 1 500 places de CAT prévues, alors que de 1993 à 1998 l'effort a été de façon constante de 2 000 places par an et même 2 700 en 1996, et que les besoins sont considérables.

Vous l'avez compris, madame la secrétaire d'Etat, le Rassemblement pour la République ne votera pas les crédits du travail et de l'emploi. Il y a quelques jours, un journal du soir qualifiait la loi de finances de « projet électoral et économiquement dépassé ». Ce budget démontre bien cette peu flatteuse appréciation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Madame la présidente, nous allons quand même continuer à parler de l'emploi ?

Mme la présidente. Mais bien sûr ! C'est le sujet du soir.

M. Maxime Gremetz. Je ne voudrais pas me tromper de tribune !

M. Gaëtan Gorce. Mme Bachelot est à contre-emploi !

M. Maxime Gremetz. Nous examinons donc le budget de l'emploi et de la formation, puisque l'un ne va pas sans l'autre.

Le budget de l'emploi, tout d'abord, ne recouvre pas l'ensemble des actions menées en faveur de l'emploi, comme Mme Guigou l'a rappelé. Mais je crois qu'elle a eu raison d'évoquer les résultats des réformes qui ont été entreprises dès le début de la législature. Je veux parler en particulier de cette réforme de civilisation que constituent les 35 heures et la création d'emplois qu'elle a occasionnée ; ainsi que des emplois-jeunes, qui ont manifestement fait reculer le chômage dans notre pays.

Pour apprécier le budget aujourd'hui, il faut prendre en compte deux éléments. D'abord, le budget et son évolution – 110 milliards de francs, un recul de 1,6 % par rapport à l'année précédente –, ensuite et surtout le contexte dans lequel il est établi.

Ce contexte, quel est-il ? Après un recul très fort du chômage dû à une politique volontariste s'appuyant sur une croissance bonne, nous constatons depuis cinq mois une hausse du chômage, une détérioration de la croissance et une multiplication de licenciements dits « économiques » que je qualifie pour ma part de boursiers. Je ne vais pas en faire la liste, mais si Mme Guigou était là, je lui ferais remarquer qu'elle n'a pas dit un mot de ces plans de licenciement ! Croyez-moi, ils ne sont pas encore inscrits dans les comptes, les résultats des licenciements décidés pour les Danone, les Moulinex, les Magneti-Marelli – en ce moment même, à Nanterre, des manifestations ont lieu devant le siège social pour protester contre les 550 suppressions d'emplois décidées à la suite de la fermeture du site d'Amiens –, les Valeo, les Procter and Gamble, les Dim, les Bata, les AOM-Air-Liberté et combien d'autres ?

Si l'on ne prend pas cela en compte, quand on parle de l'emploi, il me semble qu'on ne voit pas la réalité. Nous assistons, il faut le répéter, à une formidable restructuration des groupes multinationaux qui a des conséquences européennes et nationales.

Certes, ce n'est pas dû à la politique du Gouvernement. Mais on peut s'interroger : devons-nous laisser faire ? Les efforts que nous avons consentis d'un côté pour faire reculer le chômage, devons-nous les voir anéantis à cause de ces plans de licenciement qui sont complètement injustifiés ? Parce qu'il s'agit bien de licenciements boursiers. Vous savez que Magneti-Marelli est une filiale de Fiat. Et je peux vous donner les chiffres, les résultats de Fiat.

On recherche le profit en jetant les hommes et les femmes à la porte, et en délocalisant. Voilà la réalité. C'est vraiment le capitalisme destructeur puissance cent.

Il y a par ailleurs les nombreux licenciements qu'on ne voit pas, parce qu'ils ne font pas des grands chiffres. Il y a les refus d'embauche et les licenciements, y compris dans certaines entreprises publiques.

Et puis, je le dis tout net, tel que je le pense, nous n'apprécions pas du tout le décret organisant le passage aux 35 heures dans les PME. Comme si nous n'avions pas prévu dans la loi relative à la réduction du temps de travail, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, les dispositions nécessaires pour que tout se passe bien, y compris dans les petites et moyennes entreprises ! Et voilà qu'on nous file un décret qui remet en cause le travail des législateurs. Non ! Vous aimez peut-être les décrets, mais, moi, je ne les aime pas madame la secrétaire d'Etat. Je préfère que nous débattions ensemble pour élaborer les mesures nécessaires. C'est toujours plus démocratique, vous le savez bien.

Gouverner par décret n'est jamais bon.

Dans ces conditions, il me semble qu'il faut mener une action soutenue en faveur de la croissance. Il faut donc améliorer la consommation des ménages, augmenter le SMIC, les minima sociaux, les pensions et les retraites, les allocations familiales. Est-ce que nous faisons ce qu'il faut pour répondre aux attentes ? Non. Toutes les études le montrent.

On parle beaucoup de baisse des impôts, mais la réalité est bien loin de ce que certains pourraient penser. On répète aussi que l'on a fait progresser les salaires. Or

le SMIC n'a jamais été aussi peu augmenté en proportion. Il est actuellement à 43,72 francs de l'heure, ce qui provoque des inégalités criantes dans la réforme fiscale. Ainsi, une étude menée en la matière montre que, telle qu'elle a été décidée, la baisse des impôts, conjuguée à l'augmentation de l'APL, aura pour effet que les 10 % des foyers les plus pauvres bénéficieront d'un accroissement de leurs ressources disponibles de 1 176 francs alors que ce gain sera de 3 786 francs pour les 10 % des foyers les plus riches. Est-ce cela la justice ? Réduit-on les inégalités avec de telles mesures ? Non, et je partage l'opinion d'Henri Emmanuelli pour lequel seule la fiscalité progressive est juste, alors qu'une baisse des impôts proportionnelle n'est pas une bonne chose.

Par ailleurs, les profits explosent, mais on continue d'aider ceux qui n'en ont pas besoin. A cet égard, je me bornerai à citer quelques chiffres pour illustrer mon propos et éviter qu'on me reproche de faire un procès d'intention.

De 1997 à 2000, les entreprises ont bénéficié de 167 milliards de francs d'allègements fiscaux. Ceux-ci n'ont jamais été aussi importants. Ne vous plaignez donc pas, messieurs de la droite. M. Seillière ne se plaint d'ailleurs pas trop puisque l'on a recensé, en 2000, 1 115 milliards de francs de placements financiers contre 925 milliards de francs d'investissements réels. Dans le même temps, les exonérations de cotisations patronales sont passées de 20 milliards de francs en 1997 à 120 milliards de francs aujourd'hui. Je n'invente pas ces chiffres. Ils sont officiels et je les tiens à votre disposition.

Avec 110 milliards de francs, le budget de l'emploi est moins élevé que le total des exonérations de cotisations patronales. Cela devrait donner matière à réflexion à un gouvernement de gauche et à la majorité plurielle. Nous devons penser aux gens qui nous ont élus et aux raisons de leur choix. Cette réflexion n'est pas méchante, mais j'ai en vue l'avenir de la gauche.

M. Jean Ueberschlag. Pourtant vous soutenez ce gouvernement !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il ne sait plus très bien !

M. Maxime Gremetz. Et que dire des licences UMTS dont la vente ne rapportera que 4 milliards au lieu des 30 milliards annoncés ?

En fait, ce budget est marqué par la période antérieure et il ne correspond pas à la situation nouvelle dans laquelle nous sommes. Il s'inscrit, ce qui est dommageable, dans l'orientation générale de baisse du coût du travail et d'exonération des cotisations patronales.

Il est aussi question de réformer le système des retraites, ce qui est nécessaire. Encore faudrait-il savoir de quelle réforme il s'agira et avec quel contenu. Nous en parlerons.

La réalité est que l'on offre des exonérations de cotisations patronales sans contreparties en termes d'emploi. A cet égard, nous avons salué la création des emplois-jeunes, mais nous sommes inquiets quant à leur pérennisation car il ne semble pas que les formations dispensées la permettent. Les jeunes sont en effet nombreux à ne pas en recevoir ou à suivre des formations complètement inutiles.

Mme la présidente. Monsieur Gremetz, puis-je vous demander de vous acheminer vers votre conclusion ? Votre temps est écoulé.

M. Maxime Gremetz. Mon ami Patrick Malavieille n'a pas utilisé les quinze minutes dont il disposait. Il m'en a laissé un peu. Vous ne l'avez pas noté ?

M. Jean Ueberschlag. C'est ça la solidarité.

M. Maxime Gremetz. Bien sûr, c'est la solidarité inter-générationnelle.

M. Jean Ueberschlag. Tout est fongible, même le temps !

M. Maxime Gremetz. Nous devons donc veiller à l'avenir de ces jeunes et prendre garde au retour de bâton qui pourrait se produire si nous ne leur permettons pas d'obtenir des emplois stables, durables et d'avenir.

Alors qu'il faudrait, pour soutenir la croissance, une action forte en termes de création d'emploi, on multiplie les contrats aidés, y compris les CES. Or ils n'ont pas d'avenir, vous le savez bien. Si je comprends bien, on agit ainsi pour limiter les chiffres du chômage. Or les gens vont nous juger non sur des chiffres, mais aux actes.

En ce qui concerne, enfin, la formation et son contenu, madame la secrétaire d'Etat, je partage tout à fait l'opinion qu'a exprimée le rapporteur.

En la matière, la reconnaissance des acquis professionnels est un élément appréciable, mais nous allons connaître des difficultés, notamment à cause de ce budget. En effet, 15 000 contrats de qualification risquent de ne pas être pourvus.

Par ailleurs, j'ai le sentiment d'un certain désengagement de l'Etat des négociations entre les partenaires sociaux. Or il doit jouer pleinement son rôle dans le domaine de la formation professionnelle.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces deux budgets, ils ne correspondent pas, parce qu'ils ont été imaginés il y a six mois, à la situation d'aujourd'hui. Pourtant l'évolution a été nette et les besoins se sont précisés. Il faut donc une action vigoureuse, mais ces budgets n'ont pas changé d'orientation.

M. Jean Ueberschlag. Alors, il ne faut pas les voter !

M. Maxime Gremetz. Parce que nous considérons qu'ils ne s'engagent pas suffisamment dans la voie qu'il faudrait suivre et parce qu'ils ne prennent pas les dispositions vigoureuses qui sont aujourd'hui nécessaires, le groupe communiste a décidé de s'abstenir sur les deux budgets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Ueberschlag. C'est courageux ! Si vous êtes contre, votez contre !

M. Maxime Gremetz. Est-ce que je vous demande ce que vous allez voter ? M. Barrot, lui, a dit qu'il allait voter pour !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le début de l'année, nous assistons manifestement à un repli de l'activité dans de nombreux secteurs : industrie, biens de consommation, conseil et assistance, postes et télécommunications, etc.

M. Gaëtan Gorce. On dirait que ça vous réjouit !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Non, pas du tout, monsieur Gorce. Vraiment pas !

M. Gaëtan Gorce. Vous me rassurez !

M. Christian Cabal. Nous constatons seulement votre incompetence, messieurs !

M. Jean Ueberschlag. Nous n'allons pas nous voiler la face pour vous faire plaisir !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est un constat que je fais le plus objectivement possible, comme toutes mes interventions.

Ce n'est pas l'application généralisée des 35 heures, au 1^{er} janvier prochain, qui va relancer l'économie dans notre pays.

M. Alain Clary. Il faut rallonger la semaine !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Au lieu d'investir, de produire, de trouver de nouveaux marchés, les chefs d'entreprise consacrent le plus clair de leur énergie à essayer de passer sous les fourches caudines des 35 heures.

M. François Goulard. Hélas !

M. Alain Clary. Et les travailleurs ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ils y perdent d'autant plus de temps que la loi s'avère, à l'usage, terriblement complexe et totalement inadaptée à la plupart des activités artisanales et commerciales. Cette loi inapplicable sera souvent inappliquée, ce qui portera un coup de plus à un Etat de droit déjà bien mal en point.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Le FMI vient de revoir encore à la baisse les prévisions de croissance pour 2002. Nous en sommes aujourd'hui à 1,6 point de croissance du PIB pour notre pays, loin, très loin des prévisions du Gouvernement.

M. Gaëtan Gorce. Ce qui ne vous réjouit pas !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Dans ce contexte, la discussion de la loi de finances pour 2002 a un petit air de totalement virtuel. Je ne m'attarderai donc pas sur les chiffres que Bercy arrangera encore à sa sauce, pardon, adaptera à la conjoncture tout au long de l'année à venir.

Je note simplement que, dans une situation devenue beaucoup plus difficile, le budget de l'emploi affiche, à structure constante, une baisse de 1,6 %.

Ce n'est pas, d'ailleurs, la baisse de 1,6 % de votre budget qui est critiquable en soi, mais la structure constante. C'est toujours le même disque : face au ralentissement de l'économie et à la remontée du chômage, vous n'avez qu'une seule réponse, toujours la même : l'emploi aidé. Cette réponse est nécessaire, mais elle est loin d'être suffisante.

L'emploi aidé est en effet une bonne réponse à condition qu'il soit inlassablement réorienté vers les plus démunis, les exclus de la société, qu'il nous faut sans relâche essayer de remettre en selle.

Malheureusement, nombre des mesures que vous proposez ne s'adressent pas concrètement à ces publics. J'en prends trois exemples.

D'abord, doubler le nombre de bénéficiaires du programme TRACE pour les 16-25 ans est bien sur le papier.

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis. C'est même très bien.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Mais, concrètement, les publics les plus en difficulté en sont actuellement exclus parce qu'ils n'ont ni de logement suffisamment stable ni de projet professionnel. Et pour les autres, quelles garan-

ties vous donnez-vous que l'accompagnement de chaque jeune sera approfondi et ne s'arrêtera pas avant une authentique insertion professionnelle ?

De même, dans le cadre de l'application du PARE, les conditions d'accès à la formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi font apparaître des disparités importantes.

En l'état, les demandeurs d'emploi pouvant justifier d'une activité professionnelle antérieure plus longue accéderont plus facilement à une formation qualifiante que ceux qui ont travaillé moins longtemps et qui ont, bien évidemment, davantage besoin d'une formation pour s'adapter aux besoins des entreprises.

Enfin et surtout, les emplois-jeunes que vous souhaitez consolider vont absorber près de la moitié du budget consacré aux publics en difficulté alors qu'ils sont réservés, depuis le début, à des jeunes déjà qualifiés qui auraient pu, au cours des dernières années, trouver des emplois dans de nombreux secteurs qui recherchent désespérément des salariés.

M. Alain Clary. Sous Juppé !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Une fois de plus, votre approche est essentiellement quantitative. Il faut créer des emplois-jeunes pour colmater à la hâte les brèches du chômage. C'est une fuite en avant, au demeurant coûteuse pour les finances publiques.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Vous ne formulez aucune proposition pour assurer une réelle professionnalisation de ces jeunes et mettre en place des passerelles vers le secteur privé.

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis. Vous non plus !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Tout est un problème de méthodes.

Bien sûr, il faut des emplois aidés ou, plus exactement, il faut aider les personnes les plus exclues, vraiment défavorisées, à s'insérer professionnellement, à retrouver des emplois qui ne peuvent qu'être subventionnés longtemps, voire toujours pour certains.

Parallèlement – et je dirais pour l'essentiel –, au lieu de rajouter des dispositions complexes et plus ou moins artificielles qui coûtent cher à la société et qui ne sont souvent qu'un emplâtre sur une jambe de bois, il vaudrait mieux tout simplement clarifier, alléger, harmoniser un certain nombre de dispositions existantes qui libéreraient l'emploi, parfois beaucoup d'emplois.

Il y a d'abord, bien sûr, l'allègement des charges toujours réclamé par les entreprises, particulièrement par les PME, celles qui créent des emplois. Très nombreux sont les artisans solitaires, aux doigts d'or, débordés de commandes qui embaucheraient sur-le-champ si les charges sociales, parafiscales et administratives étaient moins lourdes.

M. Christian Cabal. Absolument.

M. Gaëtan Gorce. Ces charges sont aussi des cotisations sociales.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Les jeunes n'hésiteraient pas à travailler avec eux si leurs salaires nets étaient plus acceptables.

M. François Goulard. Très bien, elle a raison !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Au-delà de cette mesure prioritaire, les dispositions petites ou grandes qui faciliteraient les embauches ne manquent pas. J'en évoquerai quelques-unes.

Je pense d'abord à la taxe sur les salaires ou, comment la puissance publique lève-t-elle un impôt sur elle-même ?

M. François Goulard. Et sur beaucoup de sociétés.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ce sujet est à la mode en ce moment mais le problème est réel. Je l'avais soulevé lors d'une question orale sans débat, le 2 octobre dernier. Il a été repris à juste titre par le groupe communiste lors de la discussion de la première partie de cette loi de finances, n'est-ce pas, monsieur Gremetz ?

M. François Goulard. Il n'a pas que des mauvaises idées.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. L'un comme l'autre, nous nous en sommes tenus au secteur hospitalier, où, sans jeu de mots, il y a urgence. Avant même d'envisager le passage aux 35 heures, il est impératif d'y créer des emplois pour améliorer la qualité des services qui laissent à désirer dans bien des domaines par manque de personnel.

La suppression de la taxe sur les salaires aurait permis la création d'un nombre conséquent d'emplois sans attendre les 45 000 promis sur trois ans dans le cadre des 35 heures. On nous répond que ce n'est pas possible parce que cela coûterait 11 milliards mais on trouve quand même 4 milliards supplémentaires pour aider le secteur hospitalier à passer aux 35 heures !

On nous répond aussi que l'on ne peut prendre de mesure particulière pour le secteur hospitalier et que la suppression généralisée de ce vieil impôt de 1948 coûterait environ 50 milliards à l'Etat. Certes, mais cette taxe sur les salaires est une taxe sur l'emploi qui accentue la délocalisation d'activités dans le secteur financier et constitue un frein à l'embauche dans les secteurs associatif et hospitalier.

Ne vaudrait-il pas mieux, madame la secrétaire d'Etat, faire un effort de 50 milliards dont on est sûr qu'il aura une incidence positive et immédiate sur l'emploi, que de dépenser 120 milliards ou plus pour une réduction autoritaire et généralisée du temps de travail dont vous ne pouvez prouver que le solde net en matière de création d'emplois est, et surtout, sera positif ! Où est la lisibilité de votre politique pour l'emploi ?

M. Gaëtan Gorce. Dans ses résultats !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Un autre exemple est donné par l'exonération des charges sociales pour la première embauche de chaque salarié à temps partiel dans les groupements d'employeurs, dont, par ailleurs, vous faites l'apologie.

Cette disposition, toute simple et moins onéreuse qu'il n'y paraît, permettrait des embauches immédiates, notamment dans le milieu rural où les agriculteurs, qui travaillent de plus en plus seuls des surfaces de plus en plus importantes, seraient prêts à embaucher des salariés à temps partiel à condition que cela ne coûte pas trop cher et qu'ils puissent être exonérés des charges patronales.

D'autres dispositions bénéfiques pour l'emploi n'ont aucune incidence négative sur le budget de l'Etat, bien au contraire.

Je pense notamment à la transposition, dans la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai dernier, de la directive européenne concernant les modalités de paiement et je m'en tiendrai aux retards de paiements. C'est un problème majeur puisque, chaque année, ces derniers génèrent une faillite sur quatre en Europe. Le problème est particulièrement aigu en France, où les délais de paiement sont supérieurs à la moyenne euro-

péenne et où les intérêts de retard ont des taux faibles et sont peu utilisés. Les débiteurs ont donc tout intérêt à s'endetter auprès de leurs fournisseurs.

Les grandes entreprises, pour ne pas parler de l'Etat qui est traditionnellement un très mauvais payeur, sont deux fois plus nombreuses que les PME à ne pas respecter les échéances et leurs retards sont deux fois plus longs. C'est une situation malsaine qui devrait être réprimée sévèrement par la loi. Cela éviterait des faillites injustes et protégerait, voire développerait l'emploi.

Je suis également convaincue que la suppression du caractère obligatoire et généralisé de la réduction du temps de travail pour toutes les entreprises et pour tous les salariés entraînerait l'économie de dizaines de milliards qui pourraient être affectés aux plus défavorisés et permettraient, parallèlement, de créer des emplois.

La réduction du temps de travail, oui. Je l'ai dit souvent. Les 35 heures, éventuellement, car le travail n'est pas un but en soi, mais l'application de cette réduction devrait se faire de manière beaucoup plus souple et plus réaliste. Elle devrait, je le répète, être proposée et non imposée.

Il est injuste et parfois inhumain d'obliger des personnes ayant des conditions de travail, d'âge, une santé, une situation de famille, des responsabilités très différentes à travailler le même temps, les fatidiques 35 heures.

Si l'on respectait les impératifs des entreprises et le choix de chaque salarié, la compétitivité, donc la richesse de tous, n'en serait que plus grande et la création d'emplois nous serait donnée par surcroît.

M. François Rochebloine. Liberté !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Tout le monde s'accorde à dire que le solde net en matière de création d'emplois suite à l'application des 35 heures sera nul. Pour 120 milliards d'argent public, c'est cher payé !

M. Germain Gengenwin. Oui, très cher !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. En conclusion, je pense, madame la secrétaire d'Etat, qu'avec moins d'argent dans le budget de l'emploi vous auriez pu faire beaucoup mieux.

Le budget de l'emploi doit servir à aider nos concitoyens momentanément ou durablement en panne à intégrer ou à réintégrer le monde du travail. Je pense que, là-dessus, nous sommes d'accord. Pour le reste, le budget de l'emploi doit servir à faciliter et non à entraver l'économie de notre pays.

Je crains que ce budget pour 2002, n'ait, comme ses prédécesseurs, atteint ni l'un ni l'autre but.

Pour ces raisons et d'autres qui seront exposées par mon collègue Gengenwin, le groupe UDF votera contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. C'est avec une grande attention que nous avons suivi la présentation, en juin dernier à la Réunion, des nouvelles mesures concernant l'avenir professionnel des emplois-jeunes, une attention à la mesure du nombre d'emplois créés dans ce département depuis la mise en place, en 1997, de ce dispositif.

Avec plus de 7 000 emplois-jeunes embauchés au 30 juin 2001, la Réunion est sans doute l'une des régions françaises où le programme « Nouveaux ser-

vices - emplois-jeunes » a connu le plus vif succès. Si l'on se réfère au ration emplois-jeunes - population totale, il apparaît que la Réunion a embauché, proportionnellement à sa population, deux fois plus d'emplois-jeunes que l'ensemble des régions françaises.

En plus de la forte mobilisation de tous les acteurs concernés, ce résultat s'explique non seulement par la structure démographique de la Réunion où les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent 46 % de la population mais surtout par un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale.

Ce dispositif a eu des effets positifs notables : la diminution sensible du chômage des jeunes, bien sûr, mais aussi la satisfaction de besoins sociaux émergents ou, jusqu'alors, non satisfaits. Il a contribué également au développement et à la structuration d'un véritable tissu associatif.

Plus de trois ans après sa création, on peut repérer les caractéristiques particulières du dispositif des emplois-jeunes à la Réunion. J'en citerai trois d'entre elles.

D'abord, le niveau de qualification est globalement plus faible à la Réunion puisque les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur représentent 22 % des effectifs contre 42 % en métropole et les jeunes peu ou pas qualifiés forment 39 % des recrutés contre 22 % en métropole.

Ensuite, on note une place plus importante des associations parmi les organismes employeurs : 65 % des jeunes ont été recrutés par des associations contre 48 % en métropole.

Enfin, la solvabilité des activités est plus qu'incertaine dans la quasi-totalité des cas. On remarque d'ailleurs que la participation des usagers au financement de l'activité n'a généralement pas été sollicitée tant elle apparaissait dès le départ irréaliste.

C'est à la lumière de ces caractéristiques que nous avons analysé les nouvelles dispositions prévues pour engager le dispositif des emplois-jeunes dans une nouvelle étape. Le Gouvernement a déclaré qu'aucun jeune ne devait sortir du programme sans l'assurance d'une perspective professionnelle. Il a prévu, par ailleurs, de proroger, de façon dégressive, l'aide de l'Etat pour les activités qui ne sont pas encore totalement autofinancées. Appliquer à la Réunion les critères retenus au niveau national pour le maintien de cette aide reviendrait en fait à faire disparaître les emplois correspondants.

Il faut donc réfléchir, dès à présent, sur les modalités susceptibles de maintenir à son niveau actuel l'aide financière attribuée par l'Etat. Il faut, de façon générale, revenir à l'esprit de la loi d'octobre 1997 qui a institué les emplois-jeunes et, en particulier, à celui de son article 11 qui prévoit des possibilités d'adaptation pour l'outre-mer.

Une circulaire actuellement en préparation au sein de votre ministère prévoit des modalités particulières d'application pour l'outre-mer. Pouvez-vous, madame la secrétaire d'Etat, nous en dire un peu plus sur les dispositions contenues dans ce texte ? De ces modalités dépendra l'avenir de ce dispositif qui a contribué, pour une large part, à la diminution du nombre de chômeurs réunionnais de moins de vingt-cinq ans.

Je souhaiterais, avant de conclure, aborder une mesure spécifique prévue par la loi d'orientation pour l'outre-mer et dont le financement est pris en charge par votre ministère. Il s'agit des exonérations de charges sociales patronales qui s'appliquent à toutes les entreprises de moins de onze salariés et à toutes celles dont l'activité se situe dans

les secteurs exposés à la concurrence, dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication ou encore dans le domaine des énergies renouvelables.

Ce dispositif d'exonération vise à la fois à abaisser le coût du travail dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises et à favoriser le développement de l'emploi.

Un comité doit être instauré localement pour suivre la mise en place des mesures de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Etant donné l'ampleur du dispositif d'exonération de charges sociales et son caractère illimité dans le temps, il semble indispensable que ce comité définisse avec précision des critères d'évaluation destinés à mesurer son impact sur la création d'emplois.

Pour une plus grande efficacité du dispositif, cette évaluation *a posteriori* pourrait sans doute se conjuguer avec une gestion prévisionnelle des besoins en termes d'emploi. Cela permettrait de limiter les risques d'inadéquation, dans le temps, entre les qualifications des demandeurs d'emploi et celles requises par les entreprises.

L'ampleur du chômage ne doit pas masquer le dynamisme de l'économie réunionnaise et les créations d'emplois qu'elle génère. Mais celles-ci demeurent insuffisantes face à une population active qui continue d'augmenter fortement. C'est donc en renforçant les dispositifs ayant fait leur preuve et en mettant en œuvre de nouvelles mesures que les différents aspects du chômage pourront être ciblés et que la bataille pour l'emploi ne sera pas perdue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Madame la présidente, permettez-moi tout d'abord de saluer au banc du Gouvernement Mme la secrétaire d'Etat chargée des séances de nuit. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Nous avons en effet remarqué que Mme Guigou était rarement présente la nuit et quand l'opposition s'exprime.

Mme la présidente. Monsieur Goulard, Mme Guigou est en négociation avec des syndicats. Je trouve votre observation une peu déplacée.

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis. Elle est très déplacée et pas très élégante !

M. François Goulard. Madame la présidente, nous pourrions parler desdites négociations et du moyen de les éviter mais je crains que les minutes qui me sont imparties ne suffisent pas.

Mme la présidente. Et vous n'avez que cinq minutes !

M. Gérard Terrier. En fait, il n'a rien d'autre à dire.

M. François Goulard. Nous examinons ce soir un demi-budget, l'autre moitié figurant dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Alain Clary. Seriez-vous un demi-intervenant ?

M. François Goulard. Nous assistons, comme l'a fort justement dénoncé Roselyne Bachelot, à une forme de débudgétisation, qui n'ajoute pas à la lisibilité, déjà bien obérée, des comptes publics, et à une double infraction aux deux principes fondamentaux de nos finances publiques que sont l'universalité du budget et la règle de l'unité budgétaire, avec cette regrettable affectation de recettes à des dépenses éminemment critiquables.

Ce demi-budget est d'ailleurs plus celui du chômage que celui de l'emploi.

M. Christian Cabal. Très juste !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Exact !

M. François Goulard. Qu'est-ce que le FOREC, en effet, sinon le moyen trouvé par ce gouvernement d'éviter, par des allègements de charges sociales, que les 35 heures ne fassent plus de dégâts qu'elles n'en créent par leur seule application ?

M. Christian Cabal. Eh oui !

M. François Goulard. C'est un palliatif qui consiste à limiter l'impact désastreux de la hausse du coût du salaire horaire pour les entreprises françaises, et rien d'autre.

Ce budget dit de l'emploi égrène aussi la litanie de tous les subterfuges accumulés pour endiguer la montée du chômage, lesquels, hélas, redeviennent aujourd'hui nécessaires. Car – et c'est la troisième raison qui me fait dire qu'il s'agit plus d'un budget du chômage que d'un budget de l'emploi – le contexte a fondamentalement changé depuis quelques mois : le nombre des chômeurs a augmenté de 5 500 en mai,...

Mme Hélène Mignon. Combien y en avait-il quand vous étiez au Gouvernement ?

M. François Goulard. ... de 8 500 en juin, de 39 600 en juillet, de 11 100 en août, et de 13 100 en septembre.

M. Gérard Lindeperg. C'est toujours moins qu'avec vous !

M. François Goulard. J'y viens, mon cher collègue. Mme Guigou passe son temps à se glorifier des résultats obtenus par le Gouvernement en matière d'emploi.

Mme Brigitte Douay. Elle a raison !

M. François Goulard. Je suis désolé qu'elle soit absente ce soir car je lui aurais répondu que les résultats de notre pays en matière de recul du chômage n'ont rien de brillant.

M. Philippe Briand. Ils sont même tragiques.

M. François Goulard. Ils se situent très précisément dans la moyenne de ceux de l'Union européenne,...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. A peine !

M. François Goulard. ... si l'on prend les chiffres entre 1997 et la fin du printemps 2001.

Mme Brigitte Douay. C'est bien !

M. François Goulard. Mais nous sommes aussi un des pays où le taux de chômage, assez fort au départ, a relativement peu reculé. D'autres pays ont réalisé des performances infiniment plus remarquables.

M. Christian Cabal. Eh oui !

M. Philippe Briand. L'Espagne, par exemple !

M. François Goulard. Le taux de chômage en Espagne est passé de 21 % en juin 1997 à 12,9 % en mai 2001.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est remarquable.

M. François Goulard. Et je ne parle pas de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Suède ou du Portugal.

M. Gérard Terrier. C'est toujours mieux de reculer que d'augmenter comme vous l'avez fait !

Mme Brigitte Douay. Reconnaissez-le quand même !

M. François Goulard. Les performances de la France en matière de chômage n'ont, hélas !, rien de remarquable.

M. Philippe Briand. Absolument !

M. François Goulard. Voyons maintenant quelle est la réalité de ce chômage. Je citerai un seul chiffre pour l'illustrer : aux Etats-Unis, où le taux de chômage est de 5 %, la durée moyenne du chômage est de sept semaines. Un chômeur, aux Etats-Unis, reste en moyenne au chômage sept semaines.

Mme Hélène Mignon. C'est le pays des petits boulots !

M. Philippe Briand. Mais non ! Il faut sortir un peu, madame Mignon !

M. François Goulard. Savez-vous quel est le chiffre pour la France ? Quinze mois !

Le drame du chômage reste entier. Rien n'a été réglé et encore moins par cette absurde politique de la réduction du temps de travail. C'est un non-sens économique dont nous allons pendant longtemps payer le prix. Aucun économiste sérieux ne peut penser que la création d'emplois puisse résulter du partage du travail.

Les chiffres avancés par le Gouvernement n'ont, je le répète une fois encore, aucune réalité économique et sociale.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Aucune !

M. François Goulard. Issus des bureaux de l'administration de l'emploi, ils sont totalement sans valeur...

M. Philippe Briand. Ce sont des chiffres électoraux !

M. François Goulard. ... et ne reflètent en rien la réalité.

La réalité, en effet, c'est que, la croissance passée, le chômage revient à grande vitesse.

Alors, quelle politique de l'emploi faudra-t-il conduire demain ? Eh bien, c'est très simple. Il faudra que les Français qui souhaitent travailler davantage puissent le faire et qu'ils voient leurs efforts justement rétribués.

M. Gaëtan Gorce. Après-demain, si vous le voulez bien !

M. François Goulard. Un autre point sur lequel vous vous gargarisez est les emplois-jeunes. Cela fait partie de l'héritage assez calamiteux que vous laisserez. Pour les collectivités locales, ce sont des préembauches, qui vont leur coûter très cher.

Mme la présidente. Monsieur Goulard, votre temps de parole est écoulé !

M. François Goulard. Votre interruption de tout à l'heure m'a retardé, madame la présidente !

Or les collectivités locales auront également le prix de la RTT à acquitter. L'application de celle-ci dans la fonction publique de l'Etat est une impasse totale.

M. Philippe Briand. Eh oui !

M. François Goulard. Que sont ces aides éducateurs, adjoints de sécurité ? On n'est pas à moitié enseignant, ou à moitié policier. Ces jeunes, embauchés pour cinq ans, n'ont strictement aucun avenir professionnel et vous n'avez absolument pas préparé leur reconversion.

Quant aux associations, nous savons très bien que, dans la plupart des cas, des financements permanents sont requis pour maintenir les emplois en question.

Je ne parlerai pas, parce que mon temps de parole est épuisé, du dispositif TRACE. Mais il faudra bien, madame la secrétaire d'Etat, que les administrations cen-

trales comprennent enfin que l'Etat, aujourd'hui, par ses services, n'a pas la capacité de traiter les cas visés par ce dispositif.

Mme Hélène Mignon. Alors, que proposez-vous ?

M. François Goulard. Arrêtez de mettre les préfets à toutes les sauces. Ils n'ont aucune compétence pour sortir de l'ornière des jeunes qui ne sont pas capables de revenir vers le travail. Seules des entités décentralisées sont capables de le faire...

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail et l'emploi. Ce sont les missions locales qui s'en chargent !

M. François Goulard. ... et sûrement pas les dispositifs que vous avez mis en place et qui sont un échec total.

Mme la présidente. Il vous faut conclure, monsieur Goulard !

M. François Goulard. Je termine, madame la présidente.

Réduction absurde du temps de travail, FOREC, emplois-jeunes, dans le passif de l'héritage socialiste, la politique de l'emploi pèsera décidément très lourd. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Patrick Malavieille, rapporteur pour avis. C'est nul !

M. Alain Clary. Ringard !

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Terrier.

M. Gérard Terrier. Madame la présidente, permettez-moi de saluer Mme la secrétaire d'Etat, présente, de jour comme de nuit, à chaque fois que c'est nécessaire et avec beaucoup de pertinence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, monsieur Goulard, le budget de l'emploi qui fait l'objet de notre débat traduit le soutien du Gouvernement à ceux qui en sont privés et à ceux qui sont menacés de le perdre. Cela vous étonne-t-il ?

M. Christian Cabal. Non, depuis vingt ans, nous sommes habitués !

M. Gérard Terrier. Faut-il en changer ? Nous, nous n'en rougissons pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Goulard l'a qualifié de budget du chômage. Eh bien, oui, nous soutenons ceux qui sont éloignés de l'emploi et nous en sommes fiers.

M. Jean Ueberschlag. Eh bien, c'est raté !

M. Gérard Terrier. Nous sommes élus pour cela ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Philippe Briand. Plus pour longtemps !

M. Gérard Terrier. Ce budget ne traduit d'ailleurs que partiellement la politique pour l'emploi menée par le Gouvernement car cette politique prend en compte l'environnement économique de notre pays.

Nous constatons aujourd'hui un reversement de tendance, faible mais régulier. Nous allons nous appliquer pour qu'il soit le plus court possible.

Nos collègues de l'opposition, nous venons encore de l'entendre, imputent cette inversion à la politique menée par le Gouvernement, alors que ces mêmes collègues imputaient exclusivement à la croissance l'embellie sur l'emploi que nous avons connue pendant plusieurs années.

M. Christian Cabal. Bien sûr !

M. Gérard Terrier. Soyez cohérents, messieurs ! Nous n'avons jamais nié l'effet de la croissance sur l'emploi mais celui-ci peut être amplifié par des mesures adaptées. C'est ce qui a été fait, notamment, en privilégiant les publics en difficulté, les salariés dont les revenus sont faibles, les jeunes par la loi emplois-jeunes et les fins d'activité, dont vous n'avez jamais voulu vous occuper.

Dans un passé suffisamment récent pour ne pas être sorti de nos mémoires, nous avons connu des périodes de croissance d'un niveau comparable à celui de ces dernières années.

M. Christian Cabal. Non !

M. Gérard Terrier. J'ai dit « comparable », monsieur Cabal, et non « équivalente ». Pourtant, pendant ces mêmes périodes, le chômage continuait de croître. (*Protestation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Il est vrai que la politique qui était menée alors était exclusivement orientée vers les entreprises sans demander à celles-ci de contrepartie en matière d'emplois. C'est ce qui a changé aujourd'hui.

M. Jean Ueberschlag. C'est n'importe quoi !

M. Gérard Terrier. Je vous renvoie au gouvernement de M. Edouard Balladur ou encore à l'époque où M. Gattaz, président du CNPF (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) – ce n'est pas si vieux, je m'en souviens et je ne suis pas encore un vieillard – avait obtenu du gouvernement de l'époque des mesures de suppression de contraintes administratives concernant le licenciement...

M. Christian Cabal. Heureusement !

M. Gérard Terrier. ... et n'avait pas créé les emplois qu'il avait promis.

M. Christian Cabal. Mais si !

M. Gérard Terrier. C'est cette politique que nous ne voulons pas soutenir et que nous ne soutiendrons pas. Celle menée aujourd'hui affirme le nécessaire soutien aux entreprises, nous ne l'avons jamais nié, mais sous conditions !

M. Christian Cabal. Vous les étranglez !

M. Gérard Terrier. Nous disons oui pour des exonérations de charges à condition de créer ou de sauvegarder des emplois. C'est un des aspects de la loi sur la réduction du temps de travail.

J'entends aussi s'exclamer l'opposition sur le FOREC. Si l'on peut noter la position constante – et c'est leur droit – des syndicats sur ce sujet, je suis étonné du changement d'analyse de l'opposition. En effet, le FOREC contient pour deux tiers de son volume le financement des mesures d'allègement de charges patronales décidées par le Gouvernement Juppé. (*Exclamations sur les bancs*

du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. François Goulard. Ils figuraient au budget de l'Etat !

M. Gérard Terrier. Ce changement d'avis, car ce n'est pas le transit par le FOREC de ces allègements qui indispose nos collègues de l'opposition, puisqu'ils avaient soutenu ce principe. La seule explication que je trouve à ce changement d'avis tient au fait que ces allègements sont conditionnés par la mise en place des trente-cinq heures alors qu'auparavant ils n'étaient pas assortis des mêmes conditions de créations d'emplois. C'est cela qui vous gêne, messieurs de l'opposition, et nous en sommes fiers, parce que cela prouve que nous prenons des mesures différentes des vôtres et qu'elles sont orientées vers une meilleure politique de l'emploi !

M. Germain Gengenwin. Vous n'avez pas bien lu le rapport.

M. Gérard Terrier. Je n'ai pas besoin d'indicateur. Il suffit de regarder les chiffres du chômage quand vous étiez au Gouvernement et maintenant. Vous les aviez augmentés. Nous les avons diminués. Et cela les Français le comprennent. Pas besoin de grandes explications.

La contractualisation est une bonne méthode à laquelle j'apporte mon soutien. Notre société, dans toutes ses dimensions, doit être régie par le principe des droits reconnus à chacun dès lors que chacun s'acquitte de ses devoirs.

Mes chers collègues de l'opposition, vous réclamez le respect de ce principe dans notre politique sur la sécurité, et vous avez raison. Pourquoi en exonérer les entreprises ? Elles ont des droits mais elles ont aussi des obligations. Elles doivent les remplir.

Contrairement à ce que vient de dire M. François Goulard – mais cela ne m'étonne pas de lui car il s'est livré à une analyse très elliptique –, ce budget permet la poursuite des grandes priorités déjà mises en place. Le dispositif des contrats aidés continue d'être mobilisé. En particulier, le nombre de CES – cela a été dit – a été augmenté de 30 000 dans la loi de finances rectificative, et de 50 000 en juillet 2001. Les CEC, qui sont un dispositif important, bénéficient d'un pourcentage d'accroissement de budget de 17 %. Je n'invente rien. Ces chiffres figurent dans les documents qui vous ont été donnés. Le budget permettra d'augmenter le dispositif TRACE puisque 120 000 devraient en bénéficier en 2002.

Mais nous trouvons aussi dans ce budget des mesures nouvelles ou une adaptation des dispositions existantes.

Je veux citer la mise en place du système de bourses d'accès à l'emploi prévu à l'article 69 du projet de loi de finances, bourses destinées principalement aux bénéficiaires du programme TRACE dont les ressources sont encore trop faibles.

M. Christian Jacob. Madame la présidente, faites-le taire !

M. Gérard Terrier. Je citerai encore le nouveau dispositif d'encouragement au développement d'entreprises nouvelles, appelé EDEN, dont le principe avait d'ailleurs été retenu lors de l'élaboration de la loi emplois-jeunes et qui est aujourd'hui concrétisé.

M. Christian Cabal. Sauvons au moins les entreprises existantes !

M. Christian Jacob. M. Terrier ne sait pas ce que c'est qu'une entreprise !

M. Gérard Terrier. Je le sais peut-être mieux que vous puisque je suis moi-même un ancien chef d'entreprise. Comme quoi les chefs d'entreprise ne sont pas tous à droite !

M. Christian Jacob. L'entreprise vous a abandonné !

M. Gérard Terrier. Non, elle existe toujours et elle se porte bien. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. Christian Jacob. Mieux même !

M. Gérard Terrier. Plutôt mieux, en effet, malgré ou grâce aux cinq ans de gouvernement de gauche, je ne sais, à moins que ce ne soit parce que j'en suis parti ! *(Sourires.)*

M. Germain Gengenwin. Y applique-t-on les 35 heures ?

M. Gérard Terrier. Il faudrait plus de chefs d'entreprise de gauche ! Car ceux qui, à droite, se prétendent les défenseurs de l'entreprise et qui n'y connaissent strictement rien auraient alors à changer leur analyse !

Mme Françoise Imbert. Très juste !

M. Gérard Terrier. Dans le cadre de l'amélioration des dispositifs existants, je note le grand chantier de la consolidation des emplois-jeunes. Il faut chercher à pérenniser ce dispositif, en particulier dans le secteur associatif, où les chiffres qui nous sont communiqués doivent être appréhendés avec une certaine prudence.

Je souhaite également que les communes, employant des emplois-jeunes, qui se trouvent dans des zones économiques difficiles – un effort a déjà été fait en ce sens – soient également accompagnées par l'Etat pour pérenniser leurs emplois-jeunes.

Je ne voudrais pas vous submerger de chiffres,...

M. Christian Cabal. Oh si !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. On adore !

M. Gérard Terrier. ... mais je veux souligner que l'ANPE, qui constitue le socle de la politique de l'emploi, a vu ses crédits augmenter afin de pouvoir mieux lutter contre le chômage.

M. Philippe Briand. Ce n'est pas forcément bon signe !

M. Gérard Terrier. Une autre piste, me semble-t-il, doit être prise en considération par l'Etat. Elle a été évoquée par mes collègues : il s'agit du contrat d'insertion destiné aux personnes en situation d'insertion, précisément.

Je ne souhaite pas rendre systématique l'appellation « contrat d'insertion à durée indéterminée », mais il me paraît nécessaire d'être très attentif aux sorties de ce dispositif.

En effet, envoyer au chômage des personnes qui viennent d'échouer dans l'insertion, afin de reconstituer des droits pour recommencer un nouveau cycle d'insertion, me paraît mal adapté à ces publics, dont la situation doit être analysée avec plus de finesse afin de trouver des réponses plus appropriées.

La diminution en volume du budget de 1,6 %, que vous avez dénoncée, mes chers collègues de l'opposition, n'affecte pas les moyens mis en œuvre par l'Etat. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la*

République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Au contraire, ce budget renforce ceux qui existent et en crée de nouveaux.

D'ailleurs, cette baisse du volume s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, grâce au recul du chômage : j'ose espérer qu'ici personne ne s'en plaindra !

Mes chers collègues, on peut ne pas être d'accord avec les outils mis en place ; on peut en souhaiter d'autres, ou en souhaiter davantage. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Mais on ne peut pas reprocher à ce budget de ne pas comporter les crédits nécessaires pour faire fonctionner ces outils.

Pour cette raison, le groupe socialiste soutiendra le budget de l'emploi pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Madame la présidente, mesdames les ministres, mes chers collègues, qu'en est-il de ce nouveau budget et des options choisies en cette fin de législature, hormis quelques flatteries électorales...

M. Gaëtan Gorce. Vous parlez de Chirac ?

M. Jean Ueberschlag. ... ou quelques timides improvisations devant la nouvelle donne économique qu'impose cette rentrée 2001 ?

Cette année, le retournement de la conjoncture nous aura ramené la hausse du chômage. Votre politique n'était donc pour rien dans les résultats dont vous vous targuez !

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Jean Ueberschlag. Et le remède ne s'est pas fait attendre : le 16 novembre prochain, l'INSEE présentera un nouveau mode de calcul du taux de chômage qui, rétroactivement, jusqu'en avril 2001 – pourquoi cette date ? –...

M. Christian Cabal. C'est le hasard !

M. Jean Ueberschlag. ... vous permettra un lifting statistique devenu urgent avant les échéances prochaines.

C'est la croissance intérieure qui, dopant le marché du travail, aura permis au Gouvernement de se féliciter de résultats sur la foi desquels il s'est empressé très prématurément de se désengager, puisque le budget présenté pour l'an prochain est en régression d'une bonne dizaine de milliards, sans qu'aucune des opportunités de la croissance ait été investie dans la formation professionnelle et la promotion sociale. Libéralisme oblige, bien sûr ; M. Gremetz appréciera !

Mme Brigitte Douay. On le lui dira !

M. Jean Ueberschlag. Par ailleurs, un récent sondage l'a confirmé, les Français ne croient plus que les 35 heures aient véritablement créé des emplois : les emplois créés l'auraient été de toute façon.

Mme Hélène Mignon. Ils sont bien contents de les avoir !

M. Jean Ueberschlag. Mais les incitations financières proposées auront constitué en cette période d'embauche massive une aubaine généreuse, offerte comme les autres aides, sans contrôle ni évaluation des dispositifs !

Mme Hélène Mignon. Vous en plaignez-vous ?

M. Jean Ueberschlag. Enfin, et c'est le plus grave, tout laisse penser que ces emplois risquent d'être rapidement détruits par l'effet conjugué du poids du financement de la loi et du retournement de conjoncture. N'est-ce pas ce que cherche à masquer la réforme annoncée du mode de calcul des taux de chômage mensuels par l'INSEE ?

Une attitude responsable et soucieuse de l'argent public exigerait plus que jamais une évaluation rigoureuse des effets de la loi. Mais c'est au prix de l'accès à des statistiques. Non seulement le ministère ne les communique pas, mais, pire, il s'apprête à casser le thermomètre pour cacher l'accès de fièvre ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gaëtan Gorce. Vous seriez bon dans *Le Malade imaginaire* !

M. Jean Ueberschlag. Répétons-le : il restera un changement des règles de calcul : à l'échec, vous ajoutez donc le scandale !

Aujourd'hui, nous devons bien constater qu'au manque de qualification s'ajoute une pénurie de main-d'œuvre réapparue dans de nombreux métiers.

Alors que les embauches ralentissent, mais que les emplois vacants se comptent par dizaine de milliers, nous ne pouvons que déplorer les effets dévastateurs d'une absence de véritable action dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes comme des adultes.

Est-ce la faute des entreprises ? Pas sûr ; en tout cas, pas seulement...

Le consensus qui, depuis 1971, régit la formation continue est ébranlé, vous le savez bien, par la réduction du temps de travail et les lenteurs de la réforme du dispositif de formation ; et il risque d'être définitivement mis à mal par le retour des tensions sur le marché du travail.

La recherche d'un nouvel équilibre entre le temps de travail et le temps de formation constitue toujours l'un des enjeux majeurs de la réforme de la formation professionnelle, serpent de mer depuis juin 1997, qui avait engendré la perplexité dans le passé : elle n'est pas levée, loin s'en faut.

Là où il faudrait former d'urgence, vous songez surtout à valider des acquis.

Mme Hélène Mignon. Heureusement !

M. Jean Ueberschlag. Valider les acquis, c'est consacrer le passé ; c'est bien, mais il faut préparer l'avenir !

Mme Hélène Mignon. Et alors ?

M. Jean Ueberschlag. Il y a plus, et mieux, à faire !

Mme Brigitte Douay. Il fallait bien le faire tout de même !

M. Jean Ueberschlag. Toujours « à la veille » de sa réforme, la formation professionnelle a vu l'effort des entreprises se tasser, depuis des années et celui des régions varier de manière problématique.

Toujours « à la veille » de sa réforme, la formation professionnelle reste plombée par les années de la montée du chômage, sans même avoir bénéficié du répit de la reprise, et alors que le chômage augmente à nouveau. Quel gâchis humain et financier !

Ce budget est, en tout cas, bien décevant et bien peu imaginaire. Il n'est aucunement prévoyant pour la formation professionnelle, pour les métiers et les qualifications.

Faut-il y voir un désengagement libéral discret de l'Etat socialiste, qui profite d'une vigilance doucement anesthésiée par la prospérité temporairement retrouvée ? Ou bien

un désengagement de l'Etat au profit de la construction européenne et de l'Europe sociale ? Ou encore un désengagement de l'Etat sacrifiant sa responsabilité dans l'obligation nationale de formation au profit de la réduction des déficits nationaux ?

M. Maxime Gremetz. Que proposez-vous ?

M. Jean Ueberschlag. Nous ferons des propositions l'année prochaine ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette année, dans un programme national de formation professionnelle en baisse de 1,7 %, la part du soutien de l'Etat aux formations en alternance ne vient pas corriger cette tendance. Et au sein de l'alternance, le sort de l'apprentissage est particulièrement préoccupant.

M. Alain Clary. Mais que proposez-vous ?

M. Jean Ueberschlag. Vous savez bien que le système de l'indemnité compensatrice forfaitaire, créé par la loi du 5 mai 1996, reste menacé puisque son budget n'est inscrit que dans un décret pris, en principe, après consultation des comités et commissions concernés. Le risque demeure de voir l'apprentissage redevenir une filière des pauvres sous prétexte de lutte contre l'exclusion. Finalement, l'alternance reste un grand dessein mais aucun progrès n'est envisagé pour elle.

M. Gérard Lindeperg. C'est entièrement faux !

M. Jean Ueberschlag. Nous avons pris le tournant du siècle, avec un pays aux finances grevées par le coût exorbitant des 35 heures, dont le financement avoué équivaut, à lui seul, au budget de l'emploi, tous programmes confondus !

M. Gaëtan Gorce. Heureusement que vous avez les 35 heures pour alimenter vos discours !

M. Jean Ueberschlag. Ce budget n'offre pas de choix ni de moyens crédibles en faveur de la qualification et de la promotion des hommes : toujours rien de sérieux, par exemple, pour les plus de cinquante-cinq ans dont on pourrait faire des tuteurs ou des formateurs expérimentés, au lieu de les « jeter ».

Rien de vraiment solide n'est prévu non plus pour l'avenir et la formation des emplois-jeunes.

M. Alfred Recours. De toute façon, vous étiez contre !

M. Jean Ueberschlag. Après une baisse de 1,54 % l'an dernier, les crédits CES sont en augmentation, mais celle-ci est insuffisante.

Vous le savez bien, on lutte contre l'exclusion essentiellement par la formation ; faut-il le répéter encore cette année, comme l'an dernier et les années passées ?

Déplorons, enfin, l'état actuel du paritarisme. Financement des 35 heures, UNEDIC et loi de modernisation sociale auront réussi à pousser le MEDEF hors de ses responsabilités traditionnelles et à le contraindre à des comportements de plus en plus politisés...

M. Maxime Gremetz. Il ne fallait pas le pousser très fort !

M. Jean Ueberschlag. ... tant la vie des entreprises suscite d'inquiétudes.

Est-il bien opportun de mettre ainsi à bas notre consensus social ?

Mme Brigitte Douay. Quel aveu !

M. Jean Ueberschlag. Dans ce budget globalement en baisse, singulièrement pour les interventions publiques, les rares hausses semblent relever de soucis électoralistes

ou d'improvisations de dernière heure destinées à parer à l'augmentation du chômage que laisse présager l'actualité. Ainsi, contre toute attente, l'action en faveur du chômage de longue durée, dont on peut craindre l'allongement, reste quasiment stable.

Ces moyens supplémentaires d'urgence, difficiles à trouver dans un alourdissement des recettes fiscales, pourraient – devraient – être trouvés dans les réserves du ministère et des divers établissements publics qui en dépendent. Après tout, ne sont-elles pas alimentées par des crédits que nous avons votés et qui n'ont pas été utilisés ?

Les contribuables ont le droit de savoir. Si tous les moyens demandés n'ont pas été dépensés, les socialistes peuvent-ils affirmer, comme voici quelques années le Président de la République d'alors, qu'ils ont tout tenté contre le chômage ?

M. Alfred Recours. On aurait peut-être pu faire mieux, mais d'autres ont fait moins bien !

M. Jean Ueberschlag. Aussi, mesdames les ministres, afin de répondre aux difficultés prévisibles en 2002, le groupe RPR vous demande de renforcer votre budget pour l'emploi et la formation professionnelle, en y réintégrant une part significative des crédits que le Parlement vous a naguère accordés pour une politique que vous n'avez pas menée intégralement – pourquoi, d'ailleurs ?

Je ne doute pas, madame la ministre, que, dans votre réponse, vous ne communiquiez à la représentation nationale l'état de ces réserves à la fin 2000 et à la fin 2001, tout particulièrement en ce qui concerne les deux relais-phares de la politique du Gouvernement, que sont l'ANPE et l'AFPA...

Mme la présidente. Monsieur Ueberschlag, il vous faut conclure. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Christian Jacob. Mais c'est très intéressant !

M. Jean Ueberschlag. ... ANPE et AFPA, disais-je, sur la gestion desquelles la Cour des comptes s'est émue à plusieurs reprises, et tout récemment encore.

M. Philippe Briand. Eh oui !

M. Jean Ueberschlag. L'an passé, le service central de la prévention de la corruption a présenté des observations sur les dérives dans le secteur de la formation professionnelle,...

M. Philippe Briand. C'est vrai !

M. Jean Ueberschlag. ... observations auxquelles vous n'avez jamais répondu. Pourquoi ? Et voici la Cour des comptes qui épingle d'autres dysfonctionnements dans ce secteur ! Cela fait beaucoup, madame la ministre.

Les réserves que j'évoquais sont constituées à partir de crédits votés par notre assemblée, mais non utilisés parce que les mesures prises n'ont pas été exécutées. Elles ne figurent pas au bleu budgétaire. Sont-elles devenues des crédits fongibles qui ont pu servir à autre chose ?

M. Philippe Briand. On peut se poser la question !

Mme la présidente. Monsieur Ueberschlag, il vous faut vraiment conclure !

M. Jean Ueberschlag. Madame la présidente, Mme Bachelot n'avait pas épuisé tout son temps de parole. Je vous demande d'avoir pour moi la même indulgence dont vous avez fait preuve pour M. Gremetz.

M. Philippe Briand. On veut l'interrompre parce qu'il tient des propos qui dérangent !

M. Christian Cabal. On bâillonne la représentation nationale !

M. Jean Ueberschlag. Pour conclure, je voudrais souligner l'hypothèque durable que constituent, pour la politique sociale de vos successeurs, les moyens que vous nous proposez de voter pour l'emploi et la formation.

Le budget de l'Etat, grevé par le coût exorbitant de votre politique, peine à faire face au retournement d'une conjoncture qui était favorable mais dont les fruits auront été gaspillés entre 1997 et 2000 ; vous n'avez pas effectué la moindre réforme structurelle, ni pour les retraites, ni pour la formation professionnelle, ni pour la moralisation de la dépense publique pour l'emploi. Le présent budget apparaît comme un quasi-budget de fonctionnement, plus pernicieux que jamais, puisqu'il se révèle incapable de dégager la moindre marge pour prendre en compte les tendances lourdes qui se dessinent depuis le printemps dernier, et qu'il ne permettra pas de faire face aux besoins urgents qui se manifestent.

Mme la présidente. Concluez, monsieur Ueberschlag !

M. Jean Ueberschlag. Alors que la croissance marque le pas, et que les besoins en qualification s'accroissent, votre option politique et budgétaire est une absurdité qui va, à coup sûr, hypothéquer, longtemps et lourdement, l'avenir économique et social du pays.

M. Christian Cabal. Quel héritage nous aurons !

M. Jean Ueberschlag. Vos résultats, nous les voyons : plans de licenciements, désordres sociaux et créations d'emplois qui restent vacants, faute d'avoir su et pu former aux qualifications nécessaires un nombre suffisant de personnes dans nombre de métiers. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Maxime Gremetz, votre ami dans cette singulière majorité plurielle, invitait mardi dernier la commission des affaires sociales, dans un premier temps, à rejeter ce budget et, ensuite, à s'abstenir.

Nous répondrons à sa première invitation : nous ne voterons pas ce budget insuffisant, dangereux et irresponsable, parce que devant l'incompétence et l'électorisme qui ont présidé à son élaboration, le patriotisme économique ne consiste pas à vouloir obstinément réaliser l'absurde, mais à censurer ce budget, faute de pouvoir l'amender sévèrement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, l'emploi est au cœur des préoccupations des Français. Nous les partageons, mais nous les exprimons d'une façon bien différente de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Christian Cabal. On a repris les paroles de Maxime Gremetz !

Mme Muguette Jacquaint. On a le sentiment que l'augmentation du chômage vous réjouit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Christian Cabal. Oh non ! Ne dites pas ça !

M. Philippe Briand. C'est tout ce qui vous reste comme argument ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est scandaleux !

Mme Muguette Jacquaint. Et ça, c'est électoraliste ! (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Philippe Briand. Vous n'êtes pas à la hauteur de cette maison, madame !

Mme Muguette Jacquaint. Trop de gens en souffrent pour qu'on s'envoie des anathèmes, comme vous le faites en vous réjouissant que le chômage progresse dans notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Robert Lamy. Vous n'avez pas le droit de parler ainsi, c'est scandaleux !

Mme la présidente. Voudriez-vous laisser parler Mme Jacquaint ?

Mme Muguette Jacquaint. Nous, nous ne nous en réjouissons pas.

M. Alain Clary. Très bien !

M. Jean Ueberschlag. C'est quand même vous qui en êtes à l'origine, pas nous !

Mme Muguette Jacquaint. Oui, les chiffres du chômage et en particulier ceux du mois de septembre sont étudiés par tous, au-delà des seuls spécialistes économiques. Les chiffres des derniers mois ont connu une augmentation. Cela a d'ailleurs été interprété comme l'enclenchement d'une nouvelle phase de hausse, et c'est à cela qu'il faut s'attaquer.

M. Robert Lamy. Il est temps !

M. Philippe Briand. Vous êtes au pouvoir depuis 1997 et c'est maintenant que vous vous attaquez au problème ?

Mme Muguette Jacquaint. La conjoncture économique mondiale est certes à prendre en compte, mais l'argument a du mal à convaincre, d'autant plus que ces chiffres coïncident avec la multiplication de plans de licenciement de grands groupes industriels, et vous avez été tout de même assez timides à cet égard.

M. Robert Lamy. C'est vous qui êtes au pouvoir !

M. Christian Jacob. On se croirait aux grandes heures du stalinisme !

Mme Muguette Jacquaint. Cette augmentation du chômage n'est pas la seule caractéristique de l'emploi en France. Il y en a d'autres, et notamment – je suis souvent intervenue à cette tribune sur cette question – l'accroissement de la précarité.

M. Robert Lamy. Il ne suffit pas d'en parler !

M. Philippe Briand. Vous, c'est la précarité électorale que vous travaillez !

Mme Muguette Jacquaint. Cette dernière existe d'ailleurs sous différentes formes. Nous avons connu, dans les dernières décennies, des déréglementations du code du travail qui ont favorisé l'intérim, la multiplication des possibilités de CDD, des contrats aidés et du temps partiel.

M. Philippe Briand. Vous n'étiez pas au pouvoir ?

M. Robert Lamy. Vous soutenez le gouvernement qui a fait ça !

Mme Muguette Jacquaint. L'accroissement du temps partiel sur plusieurs années est l'une des caractéristiques de la précarité. Cette forme de travail, qui touche essentiellement des jeunes et des femmes, engendre de faibles revenus pour les intéressés. En effet, elle est souvent non choisie. L'espoir, pour la plupart de ceux qui ont un emploi à temps partiel, est d'effectuer des heures complémentaires ou de trouver un emploi à temps complet.

M. Alain Clary. Tout à fait !

Mme Muguette Jacquaint. D'autres formes d'emploi sont en développement, comme les embauches sous contrats à durée déterminée, et on ne peut oublier que, pour le seul mois de septembre 2001, 96 800 personnes en fin de CDD se sont inscrites à l'ANPE,...

M. Robert Lamy. C'est le résultat de votre politique !

Mme Muguette Jacquaint. ... auxquelles il faut ajouter bien sûr ceux qui avaient terminé une mission d'intérim.

M. Christian Jacob. Quel aveu d'échec !

Mme Muguette Jacquaint. Pour un grand nombre de salariés, la spirale de la précarité de l'emploi s'installe et ils ne peuvent que difficilement en sortir.

Cette précarité a des conséquences économiques et sociales substantielles. Quel propriétaire loue un appartement à un salarié qui n'a pas de revenus stables ? Quelle banque lui accordera un prêt ?

La réponse à ces deux questions, chaque salarié précaire la connaît. De fait, la précarité de l'emploi est un obstacle à une vie stable,...

M. Christian Jacob. C'est vous qui êtes dans la majorité depuis cinq ans !

M. Robert Lamy. Les nouveaux pauvres, c'est votre œuvre !

Mme Muguette Jacquaint. ... à l'élaboration de projets, y compris familiaux.

Face à cette situation, la politique de l'emploi depuis 1997 a apporté des réponses, c'est vrai, et des modifications législatives. Certaines ont permis de limiter les exonérations pour le temps partiel.

Mme la présidente. Votre temps de parole est écoulé, madame Jacquaint.

M. Maxime Gremetz. Elle a été interrompue !

M. Christian Jacob. Elle méritait de l'être !

Mme Muguette Jacquaint. Je termine, madame la présidente.

D'autres mesures, comme le passage aux 35 heures ont permis une réduction de la part des salariés à temps partiel travaillant dans le secteur privé. Selon une étude de la DARES publiée récemment, le temps partiel représente 14,2 % en 2001 contre 15,5 % en 1998.

Cette baisse est bénéfique mais largement insuffisante, car cette forme de travail va de pair avec ce qu'on appelle la nouvelle pauvreté.

M. Robert Lamy. C'est la vôtre.

M. Jean Ueberschlag. C'est un héritage socialiste.

Mme Muguette Jacquaint. 82,8 % des salariés très pauvres sont à temps partiel.

M. Christian Jacob. Quel aveu d'échec.

M. Robert Lamy. Quinze ans de pouvoir socialiste pour en arriver là !

Mme Muguette Jacquaint. Ne provoquez pas.

Mme la présidente. Madame Jacquaint, il vous faut conclure.

Mme Muguette Jacquaint. La précarité fait l'objet de déclarations du Gouvernement, mais des dispositifs réellement efficaces n'ont pas été suffisamment mis en place pour contrecarrer efficacement cette pratique !

M. Robert Lamy. Quel aveu.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Vous avez voté le budget l'an dernier !

Mme Muguette Jacquaint. Faut-il, par exemple, que les CDD soient intégrés dans le dispositif d'exonération de charges sociales ?

Ne pas utiliser cet outil financier pour entraver le développement de la précarité, alors que les exonérations atteignent 120 milliards de francs cette année, est un choix qu'on peut revoir.

M. Robert Lamy. Vous allez voter contre le budget, j'espère !

Mme la présidente. Madame Jacquaint, sérieusement, il vous faut conclure.

Mme Muguette Jacquaint. Je conclus.

Cela a d'ailleurs été rappelé à plusieurs reprises par le groupe communiste.

Nous avons, dans le cadre de la réduction du temps de travail et de la modernisation sociale, proposé une limitation du nombre de CDD et de l'intérim à 10 % de l'effectif total des entreprises.

M. Alain Clary. Ce serait bien.

Mme Muguette Jacquaint. Vous le voyez, madame la ministre, l'emploi est une question qui nous préoccupe et des progrès sont encore nécessaires.

Ce budget est le moyen financier de la politique de l'emploi du Gouvernement dans le domaine de la lutte contre la précarité, il est insuffisant. Pourtant, les salariés demandent des mesures. C'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra.

M. Robert Lamy. C'est tout ? Quel courage !

M. Philippe Briand. Vous êtes les champions de l'abstention !

Mme Muguette Jacquaint. Nous souhaitons que, lors de la prochaine lecture du projet de loi relatif à la modernisation sociale, des mesures soient prises pour diminuer le nombre de salariés précaires et favoriser les emplois stables. C'est toute la différence entre nous et l'opposition, qui, elle, critique beaucoup mais fait peu de propositions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Briand. Votez contre, ce serait plus simple !

Mme la présidente. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Madame la présidente, mesdames les ministres, mes chers collègues, je commencerai mon propos par un constat devenue malheureusement un rituel dans ce budget, c'est l'illisibilité des mesures pour l'emploi, le financement des 35 heures, mesure pourtant emblématique en faveur de l'emploi, n'apparaissant d'ailleurs pas.

Le freinage brutal du redressement de l'emploi est connu et résulte de la conjonction de deux facteurs : le ralentissement économique mondial et les contraintes croissantes subies par les entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Comment voulez-vous, en effet, mes chers collègues, que l'annonce au printemps dernier du durcissement du droit au licenciement économique, en reprécisions de l'annonce de plusieurs plans sociaux, dans un contexte économique difficile, n'influe pas sur le comportement des entreprises ? Tout le monde a en mémoire le débat qui a eu lieu à ce moment !

M. Alain Clary. Vous êtes pour le licenciement de convenance boursière !

M. Maxime Gremetz. Licenciez en toute liberté !

M. Germain Gengenwin. N'aggravez pas votre cas.

L'insécurité juridique, ainsi créée par le Gouvernement, amène les chefs d'entreprise à être de plus en plus réactifs. La baisse des offres d'emploi déposées à l'ANPE qui en a découlé quasi simultanément est cruellement significative.

Je crois, pour ma part, qu'on ne légifère pas sous le coup de l'émotion, ce que nous avons malheureusement fait. Il s'agit d'une question de principe.

Mme Brigitte Douay. L'émotion, ça compte aussi !

M. Germain Gengenwin. Pour cette affaire, on ne peut se contenter d'une réponse politique et traiter les entreprises comme des coupeurs de têtes de salariés sans scrupules.

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. Germain Gengenwin. Le Gouvernement a cédé à la pression politique du parti communiste, qui a pourtant trois ministres au Gouvernement.

M. Maxime Gremetz. Quatre !

M. François Rochebloine. Il y a des demis...

M. Germain Gengenwin. Cette pression est d'autant plus démagogique que les entreprises visées ont résolu le problème. L'une a restructuré son groupe et a pris les mesures nécessaires pour son personnel. Quant à l'enseigne anglaise, on n'imaginait tout de même pas que ces magasins de prestige au centre de nos villes seraient abandonnés.

Certes, cela représente pour le personnel – je suis passé par là – une période d'angoisse que je partage et que je comprends, mais le durcissement des mesures de licenciement dans le projet de loi de modernisation sociale, qui n'est, hélas ! toujours pas voté – ce que je regrette car il comporte des mesures importantes qu'on attend –, fait plus de mal que vous ne l'imaginez. Certaines entreprises ont pris malheureusement les devants, d'autres, même non concernées, ont pris peur. Je ne parle même pas des étrangers qui ont des projets d'investissement en France, ou avaient des projets. Avant même qu'ils n'aient digéré les 35 heures, on leur assène un autre coup.

M. Alain Néri. Vous non plus, vous ne les avez pas digérées !

M. Robert Lamy. C'est très indigeste, effectivement !

M. Germain Gengenwin. J'avoue également ma perplexité, madame la ministre.

Comment pouvez-vous ignorer en effet le diagnostic concordant des observateurs de tous bords politiques confondus à propos de l'environnement difficile dans lequel évoluent les entreprises françaises ?

Je ne vous citerai qu'une seule étude, la plus récente. Peut-être ne la connaissez-vous même pas ? Il s'agit du rapport que notre excellent collègue Charzat...

M. Maxime Gremetz. Vous l'aimez bien !

M. Germain Gengenwin. ... a remis au Premier ministre en juillet dernier. On peut y lire que la fiscalité et l'environnement juridique et social constituent le premier handicap de l'emploi en France.

Selon l'enquête d'un cabinet d'audit réputé menée auprès de 350 dirigeants de filiales françaises de groupes internationaux dont s'inspire très largement ce rapport, les rigidités sociales, les 35 heures, la législation sur la gestion des effectifs et les lourdeurs administratives contribuent à affaiblir l'attractivité de notre territoire pour les investissements étrangers, au détriment de la création d'emplois.

M. Alain Néri. Vous n'êtes pas obligé d'imiter Seillières !

M. Germain Gengenwin. Quant aux mesures pour soutenir le marché du travail qui figurent dans votre budget, c'est une vieille lune que vous nous ressortez là, car il s'agit d'un retour au traitement social du chômage.

Les emplois-jeunes, par exemple, sont l'illustration parfaite d'une fausse bonne mesure.

Quant au PARE et au PAP, que vous avez longtemps combattu au moment des négociations, ce sont finalement des dispositifs qui vous arrangent bien. Ainsi, à l'article 70, par la suppression de l'AFR, ce chapitre passe de 228 à 38 millions d'euros.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Quelle honte !

M. Germain Gengenwin. C'est une diminution du versement à l'UNEDIC de 190 millions d'euros. En d'autres termes, vous demandez à l'UNEDIC de financer par le PARE ce que l'Etat finançait par l'AFR.

Par ailleurs, vous vous glorifiez de créer une bourse d'accès à l'emploi dans le programme TRACE, pour un coût de 76 millions d'euros. Je dis oui à une telle mesure, mais il faut bien noter que, parallèlement, vous supprimez 77,6 millions d'euros sur le dispositif du CIE. Ce sont des économies réalisées à la suite de l'allègement des charges sociales liée à la RTT. Ce sont ainsi des dépenses transférés au FOREC, et donc aux partenaires sociaux.

Même constat à l'article 70 relatif aux contrats de qualification adulte pour les adultes.

Il en résulte, ainsi que le note amèrement le rapporteur du budget de la formation professionnelle, un désengagement sensible de l'Etat dans les actions de formation, avec une baisse affichée de 25,5 % des crédits.

Cette baisse s'explique également par la diminution des crédits en faveur d'un dispositif qui nous est cher, les contrats de plan Etat-région, dont les crédits sont en baisse de 16,7 %.

Je note également au chapitre 43-70, en contrepartie d'une hausse de 27,7 millions d'euros pour les primes de contrats d'apprentissage, la baisse des crédits de 40,9 millions d'euros pour la prime des contrats de qualification.

Quelle est la lisibilité de cette opération pour des types de contrat qui sont tous les deux des contrats en alternance ?

M. Robert Lamy. C'est de la magouille !

M. Germain Gengenwin. Pourquoi cet arbitrage en défaveur du contrat de qualification déjà si mal loti sur le plan fiscal ?

Pour promouvoir et soutenir le contrat de qualification, il y a également une mesure de simple équité fiscale qu'il serait urgent de prendre !

Vous savez, ou je vous apprend peut-être, que les contrats d'apprentissage bénéficient aujourd'hui, en dessous du seuil de 46 800 francs, d'une exonération d'impôt sur le revenu mais que les contrats de qualification sont soumis au droit commun de l'impôt, c'est-à-dire que le jeune est imposé dès le premier franc.

C'est une question que j'ai évoquée lors de l'examen de la première partie de la loi de finances. Votre collègue Mme Parly était hésitante, de même que le rapporteur général, M. Migaud. Ils ignoraient pratiquement le problème. Peut-être faudra-t-il vous rapprocher de Bercy pour rectifier cette erreur.

Mme la présidente. Monsieur Gengenwin,...

M. Germain Gengenwin. Je termine, madame la présidente.

Je ne peux pas quitter cette tribune, madame la ministre, sans vous interroger sur la situation du FSE.

Depuis le printemps dernier, les crédits européens ne peuvent plus être perçus par les organismes de formation français. Pour la région Alsace, cela représente plus de 70 millions de francs. Pouvez-vous me dire quel volume ce retard représente au niveau national ?

Tout cela pourrait être considéré comme une affaire rocambolesque et prêter à sourire si les enjeux n'étaient pas aussi importants pour la formation professionnelle. C'est une question de gestion comptable entre le Gouvernement et les instances européennes. Où en êtes-vous sur ce dossier ? Une explication s'impose. Vous avez demandé aux OPCA de faire une avance et d'assurer la gestion. Est-ce raisonnable ?

Mme la présidente. Monsieur Gengenwin, ne faites pas la question et la réponse.

M. Germain Gengenwin. Je termine, madame la présidente, avec un dernier point.

Voilà des mois que les partenaires sociaux ont engagé des discussions sur la réforme de la formation professionnelle. Ces négociations se sont conclues par un échec. Pouvez-vous prendre une initiative pour débloquer la situation ? Déjà, on voit pointer d'autres circuits de financement, comme des contrats de grands groupes avec des écoles de commerce. Cela préfigure une autre évolution en matière de formation. Tout cela mérite que vous nous donniez des réponses claires.

M. Maxime Gremetz. Monsieur Gengenwin, la présidente est gentille avec vous !

M. Germain Gengenwin. Je ne parle pas de l'AGEFAL, mon ami Jacques Barrot en a parlé.

Il a aussi parlé de la circulaire « Barrot ». Attention, car il y a des risques. On ne peut pas demander à un jeune qui a un bac pro de continuer la formation sans l'humilier, sauf si cette formation constitue un plus pour sa carrière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. C'était un peu long, monsieur Gengenwin.

M. Jean Ueberschlag. Mais pertinent !

Mme la présidente. La parole est à Mme Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Madame la présidente, mesdames les ministres, mes chers collègues, le marché du travail est ainsi fait que, lorsqu'on a raté son entrée, on a beaucoup de mal à rattraper son handicap. Que ce soit dans la recherche d'une première embauche ou dans la quête d'un nouvel emploi, l'atout majeur est incontestablement la formation.

Ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont obtenu aucun diplôme, n'ont pas été au bout de leur formation, auront, à quelques exceptions près, du mal à entrer dans la vie professionnelle. Nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser leur insertion, d'autant plus que ce sont généralement des personnes confrontées par ailleurs à de graves difficultés sociales et familiales.

C'est à l'intention de ces jeunes que, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, a été mis en place le programme TRACE. Ainsi, peuvent être offerts à ces jeunes gens et jeunes filles de seize à vingt-cinq ans des bilans, des actions de remobilisation, des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, des mises en situation professionnelle. Mais ces propositions ne trouvent leur place dans cette relation, si importante entre le jeune et le référent qui lui est attaché, que lorsque les problèmes de santé, de logement, de relations avec la famille ont été clairement abordés et trouvent au moins des débuts de solution.

Pour beaucoup, la possibilité d'accéder à un logement indépendant est indispensable pour briser la spirale de l'exclusion vécue par la famille, pour pouvoir aller de l'avant.

Si au début de la mise en application du texte de loi, les équipes des missions locales et des PAIO ont pioché dans le fichier des jeunes déjà inscrits dans leur structure, il est clair qu'au fil des mois, elles ont pu et dû entrer en contact, souvent par le biais d'associations œuvrant dans le quartier, avec un public présentant des handicaps importants – désocialisation, conduites addictives, violences –, un public de jeunes qui ont rejeté très tôt le système éducatif tout autant que l'institution scolaire les rejetait à la suite de leur comportement.

Il est tout à fait important de rappeler certaines expériences – je pense en particulier à celles de Lille ou de Saintes – qui, grâce au partenariat des responsables associatifs et des équipes des missions locales, ont pu redonner dignité à ces adolescents ou jeunes adultes, leur permettant ensuite d'aborder la phase de la réinsertion. Je fais là allusion à des chantiers accomplis par ces jeunes en très grande difficulté, en Afrique, en Asie, avec certainement un encadrement volontariste et compétent, qui ont permis à un certain nombre d'entre eux de se restructurer et d'accepter ensuite de se projeter dans l'avenir et d'entrer dans une phase d'insertion.

Mais il est des actions plus faciles à mettre en œuvre et qui prennent également en compte la personnalité du jeune, ses souffrances, pour l'amener progressivement à accepter la rencontre avec les interlocuteurs de la mission locale ou de la PAIO du secteur. Savoir aller à la rencontre des jeunes sur leur lieu de vie et les réunir ensuite dans les locaux de l'institution – mission locale ou PAIO –, voilà ce qui se fait de plus en plus.

C'est dans ces conditions que l'augmentation sensible du nombre d'entrées nouvelles dans le dispositif, autorisée par le budget 2002, doit être saluée. Ainsi pouvons-nous espérer que, fin 2002, 120 000 garçons ou filles auront bénéficié de ce plan. Une étude de la DARES montre

que, parmi les jeunes sortis du dispositif en février 2001, la majorité a pu trouver un emploi aidé ou non aidé, un contrat en alternance ou une formation rémunérée.

Pourtant, un tiers encore – et Muguette Jacquaint me disait que dans son département, cette proportion était beaucoup plus importante – n'ont d'autre solution, au bout de ces dix-huit mois, que d'être au chômage. Nous ne pouvons relâcher notre vigilance. Nous devons donner à chacun sa place dans la société. La création d'un « pré-TRACE », d'une durée d'environ 6 mois, devrait permettre la solution de problèmes immédiats tels que la santé, l'hygiène de vie, l'instauration d'un climat de confiance entre le bénéficiaire et le référent permettant au jeune un réel engagement dans le programme TRACE, ce qui laissera alors augurer de meilleurs résultats.

Mais il faut reconnaître que si c'est là un travail passionnant pour les équipes des missions locales, c'est aussi un travail usant, qui demande une grosse implication, marquée souvent par la confrontation avec la violence de ces jeunes, dont un tiers présenteraient des troubles psychologiques d'importance variable. Je me réjouis donc de l'augmentation des crédits pour le renforcement de leur action et je juge tout à fait indispensable la création qui nous est proposée de 210 emplois supplémentaires en cofinancement avec les régions, en espérant que toutes les régions répondront rapidement, et favorablement, mais en me disant aussi que ce nombre de 210 n'est peut-être pas à la hauteur de nos ambitions.

La création de la bourse d'accès à l'emploi, nous la réclamions, car, en rassurant le jeune, elle permettra de sa part un engagement plus cohérent sur un projet. Cette dotation de 500 millions de francs donnera aux bénéficiaires, lorsqu'ils ne reçoivent aucune rémunération, un minimum de ressources leur assurant, je l'espère, « gîte et couvert » tout en ne supprimant en rien les dispositifs existants d'aide au logement ou du fonds d'aide aux jeunes.

Pensons également à ces jeunes qui, avec leur projet professionnel, veulent s'engager dans une vie à deux mais qui, en couple, ne trouvent pas de place dans les foyers de jeunes travailleurs.

Dans le cadre du parcours qui leur est proposé, s'inscrivent les contrats emploi-solidarité, qui sont aussi le seul recours de personnes plus âgées. La diminution de leur nombre nous avait inquiétés l'an dernier, mais vous avez pu, madame la ministre, le rétablir. Ce sont donc bien, comme vous l'avez annoncé, 100 000 emplois aidés supplémentaires qui ont pu être mis à disposition.

Cette année, nous notons une progression de 2 % des crédits qui leur sont destinés, permettant la création d'environ 260 000 CES dont la durée moyenne serait d'un peu plus de sept mois, certains étant plus longs et d'autres plus courts, puisqu'il arrive que trois mois suffisent pour remettre quelqu'un dans le circuit.

Mais encore plus significative est l'augmentation de 17,5 % des crédits destinés aux contrats emplois consolidés, dont la durée du temps de travail est maintenant de 30 heures hebdomadaires.

Ces CES, ces CEC sont indispensables, tant certaines femmes et certains hommes sont cassés par les aléas de la vie. Ils sont entrés dans la spirale de l'exclusion et on ne sait même pas comment les aider à envisager l'avenir en dehors de structures d'insertion. Il est triste de les entendre dire : « Je vais attendre un an pour pouvoir de nouveau postuler à un autre CES. Je n'espère plus rien d'autre. » Je pense que les structures d'insertion doivent les recevoir, et ce de façon durable. Il nous faut accepter

qu'ils n'aillent plus jamais – ou du moins pour de très longues périodes – dans une structure normale du marché du travail.

Les moyens budgétaires alloués à l'insertion par l'économique sont globalement en augmentation, de 12,5 %. Je m'en réjouis, tant je pense que ces structures sont indispensables. Les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion constituent, avec les associations intérimaires, les principales structures de l'insertion par l'économique.

Nous nous réjouissons qu'elles bénéficient d'aides au poste plus importantes et d'aides au poste d'accompagnement, ainsi que d'une exonération des cotisations de sécurité sociale. L'aide au poste est majorée pour les entreprises d'insertion passées aux 35 heures, qui bénéficient du nouveau barème d'allègement des cotisations de sécurité sociale. Dans le nouveau programme de lutte contre les exclusions, les structures de l'insertion par l'économique devront mieux prendre en charge ces publics en grande difficulté que sont les allocataires des minima sociaux et les jeunes en rupture sociale, qui ont besoin d'un suivi individuel.

Vous témoignez, madame la ministre, d'une volonté de poursuivre dans la voie de la réduction des inégalités et des exclusions sociales, engagée grâce à une augmentation régulière des crédits de 16 % depuis 1997, avec l'objectif d'un ciblage de plus en plus précis des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus en difficulté.

L'accompagnement renforcé des chômeurs – qu'il s'agisse du programme nouveau départ ou du programme d'action personnalisée –, prévu dans le plan national d'action pour l'emploi, a aussi fait l'objet de moyens supplémentaires accordés à l'ANPE : plus de 11,3 %.

Ce sont plus de 600 000 allocataires du RMI et de 250 000 allocataires de l'allocation spécifique de solidarité qui auront un projet d'action personnalisée dans l'année qui vient.

Signalons également l'aide à la mobilité et à l'installation, ou encore des crédits doublés pour le parrainage des jeunes.

Les jeunes, enfin, doivent aussi pouvoir trouver leur place par la voie de l'apprentissage. Mais ce qui m'inquiète un peu, madame la ministre, – et cela relève de la responsabilité des chambres consulaires – c'est qu'il n'y a pas forcément adéquation entre les demandes des jeunes et les propositions de formation et qu'il n'y a pas non plus concordance entre les formations proposées et les débouchés dans la vie économique.

En ce qui concerne les contrats de qualification, là aussi, je me pose quelques questions quand je vois le nombre de jeunes qui viennent dans nos permanences pour nous dire qu'ils sont en stage de formation agréé, mais qu'aucune entreprise ne les accepte pour le stage de qualification.

Mme Brigitte Douay et M. François Rochebloine. Tout à fait !

Mme Hélène Mignon. Souvenons-nous, madame la ministre, comment les mesures visant à insérer les jeunes dans le marché du travail s'étaient traduites, jusqu'à la création des emplois-jeunes : par une dévalorisation importante du statut du travail des nouveaux entrants. Ce dispositif « nouveaux services, nouveaux emplois » a contribué à apporter les corrections nécessaires. Vous permettez ainsi, madame la ministre, par le budget qui leur est consacré aujourd'hui, de consolider ce programme. En

2002, 10 000 nouvelles entrées sont prévues, ce qui portera à 360 000 le nombre de bénéficiaires depuis la création de cette nouvelle mesure.

L'effort sera également soutenu dans le cadre de la formation professionnelle des adultes, avec le financement de 14 000 contrats de qualification pour adultes. Mais ces contrats ne pourraient-ils pas être réduits dans le temps pour ceux qui ont déjà une expérience en entreprise ?

En évoquant la formation pour adultes, question qui intéresse beaucoup les Toulousains, vous me permettez, madame, connaissant le rôle joué par l'AFPA, d'insister sur la nécessité d'une reconstruction rapide de la structure toulousaine détruite lors de l'explosion d'AZF.

Mesdames les ministres, le budget que vous nous proposez prend toute la mesure des inégalités auxquelles sont confrontés les femmes et les hommes de ce pays dans leur grande diversité. Il garantit une action plus pertinente et une meilleure utilisation de l'argent public. Sur le terrain, nous connaissons les attentes des populations les plus fragilisées. Nous leur apportons certes des réponses, mais pour traiter ce que l'on nomme le noyau dur de l'exclusion, nous devons encore faire preuve d'innovation.

Nous comptons sur vous, mesdames les ministres, pour, avec optimisme et confiance, comme l'a dit tout à l'heure Jean-Claude Boulard, répondre au mieux aux besoins de tous nos concitoyens et prévenir les effets du ralentissement de la croissance sur l'emploi des jeunes et des moins qualifiés.

Nous vous apporterons, quant à nous, au cours du débat et, plus largement, tout au long de votre action, tout notre soutien. Car nous sommes convaincus de l'efficacité de l'action du Gouvernement et de ses choix, dans lesquels nous nous reconnaissons pleinement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. En commission, comme ce soir ici même, plusieurs collègues de la majorité vous ont rejointe, madame la ministre, pour se féliciter de ce « bon budget » de l'emploi.

M. Jean-Claude Daniel. A juste titre !

M. Bernard Perrut. A mon sens, les éléments financiers de ce budget ne sont pas les plus pertinents pour mesurer l'efficacité d'une politique de l'emploi.

M. Gérard Terrier. En effet ! Il faut d'abord regarder la baisse du chômage, monsieur Perrut !

M. Bernard Perrut. Faut-il, comme le fait de bonne foi notre collègue Boulard dès les premières lignes de son rapport, « se réjouir du renforcement des moyens accordés au service public de l'emploi », moyens que vous avez quant à vous qualifiés de « sans précédent », madame la ministre ? Non, je ne pense pas que ce soit là l'essentiel, même si je ne sous-estime pas le travail effectué dans nos agences de l'ANPE et les résultats obtenus par des personnels dont la tâche est complexe – il est vrai que nos concitoyens attendent beaucoup de la qualité de l'accueil et de l'efficacité de ces structures.

On ne peut d'ailleurs pas, à travers ce budget, se faire une idée précise de la politique de l'emploi et de son coût puisque la réduction du temps de travail est financée par notre système de sécurité sociale, ce qui est en quelque sorte un tour de passe-passe, que dis-je, un choix, celui de la facilité pour le Gouvernement, et en tout cas la mise en place d'une tuyauterie effroyable. Le Gouver-

nement a d'ailleurs décidé de ne pas rembourser à la sécurité sociale l'avance de 10,2 milliards de francs au titre des aides pour les 35 heures.

Et en France, mes chers collègues, chacun, qu'il fume, qu'il boive ou qu'il roule, concourt au financement des 35 heures dont le coût annuel, rappelons-le une nouvelle fois, dépasse les 105 milliards de francs.

M. Gaëtan Gorce. Oh !

M. Bernard Perrut. La seule vision réelle que l'on ait n'est pas sans susciter un certain nombre d'inquiétudes, que l'on évoque le ralentissement économique – l'incertitude est grande, avez-vous dit il y a quelques instants sur ces bancs – ou bien encore la hausse continue du chômage depuis quelques mois, même si le nouveau mode de calcul va « améliorer » cette situation.

Quant aux prévisions du FMI pour notre croissance, évaluée à 1,6 % alors que vous proposez de l'estimer à 2,5 %, elles sont là pour nous ramener aux réalités.

Après une conjoncture exceptionnelle qui explique en grande partie la baisse du chômage, on constate que les causes structurelles de celui-ci n'ont pas été résolues, peut-être – c'est même certain – parce que vous n'avez pas pris les mesures qu'il fallait. Ce sont les populations les plus démunies qui subissent le chômage et ce sont elles aujourd'hui qui méritent toute notre attention.

Le développement des emplois et stages subventionnés ne peut toutefois constituer la vraie et seule réponse au chômage. Si le dispositif emplois-jeunes peut amener des jeunes à s'investir dans des domaines nouveaux, dans des associations notamment, on peut toutefois s'interroger sur leur avenir et par conséquent sur la pérennisation de leur emploi. Beaucoup d'entre eux déplorent le manque de formation et attendent une insertion professionnelle durable.

On peut craindre, mes chers collègues, que cette charge financière revienne aux collectivités locales qui ont elles-mêmes créé des emplois-jeunes – c'est-à-dire qui ont elles-mêmes fait des efforts –, lesquels seront amenés à remplacer des fonctionnaires qui partent à la retraite. Mais était-ce cela, véritablement, votre but ?

Quant au dispositif TRACE en direction des jeunes les plus en difficulté, son renforcement est bien le signe de l'échec des actions que vous avez menées depuis quatre ans. Mais j'avoue que la tâche n'est pas facile. Je crois au dispositif TRACE à condition que vous donniez les moyens aux PAIO et aux missions locales de jouer leur rôle et d'assurer le suivi des jeunes lorsque ceux-ci sont sortis du dispositif. Et précisément, ce n'est pas toujours le cas, mesdames les ministres : par exemple, la mission locale que je préside dans le département du Rhône n'a pas reçu à ce jour – nous sommes le 5 novembre... – les subventions de l'Etat au titre de l'année 2001 !

M. Jean Launay. Parce que vous ne les avez pas demandées !

M. Bernard Perrut. Si, mon cher collègue, nous les demandons toutes les semaines, et au 5 novembre, aucune subvention de l'Etat n'est arrivée. Heureusement qu'il y a les collectivités locales, la région, les communes, voire la compréhension des banques pour faire face. Ma mission locale, vous le savez très bien, n'est pas la seule à être dans ce cas-là. Et même quand les moyens sont là, que de contraintes et de rigidités pour appliquer ce dispositif !

Je suis bien conscient des difficultés auxquelles se heurte le soutien que nous devons apporter aux jeunes. Et je ne vous cacherai pas les interrogations des directeurs

de missions locales concernant les bourses d'accès à l'emploi. Car ils devront instruire les demandes : ils craignent la pression des jeunes, et que cette nouvelle aide instaure une relation de dépendance vis-à-vis de l'Etat. C'est en tout cas ce qu'ils m'ont confié ce matin. Un directeur me disait même : comment allons-nous motiver un jeune à qui nous aurons trouvé un contrat d'apprentissage et qui ne touchera que 30 % du SMIC ? Ou encore, comment allons-nous motiver un jeune à qui on va proposer un CES, et qui obtiendra en travaillant un salaire équivalent au montant de la bourse ? Je crois que ces réflexions méritent d'être prises en considération.

Je voudrais, mes chers collègues, terminer en insistant sur le besoin de prendre aussi en considération ceux qui créent l'emploi, c'est-à-dire les entreprises, les PME, les commerçants, les artisans. Car la pression fiscale et les contraintes administratives continuent à peser lourdement sur eux, et le coût du travail pénalise nos entreprises.

Mme Hélène Mignon. Et les baisses d'impôts ?

M. Bernard Perrut. Et cette situation est aggravée, chacun le reconnaît, par les 35 heures,...

M. Alain Néri. La TVA à 5,5 %, ça en arrange quelques-uns, quand même !

M. Bernard Perrut. ... lesquelles ne font qu'accentuer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans nombre de métiers – les artisans nous en parlent tous les jours. Leur mise en œuvre est impossible et dangereuse dans la plupart des PME et chez les artisans.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Bernard Perrut. Dans le même temps, vous supprimez les exonérations de charges sur les CIE et sur les contrats de qualification pour adultes, au profit de primes affectées à certains contrats aidés. Cette mesure, il faut bien le reconnaître, pénalise la très grande majorité des entreprises artisanales, qui ne sont pas passées aux 35 heures mais qui utilisent largement les contrats de qualification.

La politique de l'emploi passe par bien d'autres mesures que celles que vous proposez. Elle passe incontestablement par des mesures courageuses. Oui, il faut s'attaquer à cet excès de règles qui freine l'esprit entrepreneurial en France...

M. Gaëtan Gorce. Ah ! Nous y voilà !

M. Bernard Perrut. ... et qui nuit aux créations et aux transmissions d'entreprise. Oui, il faut aussi envisager une véritable réduction du coût du travail, qui passe notamment par une réforme de l'assiette des cotisations sociales.

M. Gaëtan Gorce. Toujours les mêmes discours, depuis soixante ans !

M. Jean Launay. Toujours les mêmes lubies !

M. Gérard Terrier. Passéiste !

M. Bernard Perrut. Mais de tout cela, mesdames les ministres, mes chers collègues, vous ne parlez pas. Votre politique de l'emploi est terne, sans réelle ambition.

Mme Brigitte Douay. Ah bon ?

M. Bernard Perrut. Et par conséquent nous ne pourrions vous soutenir.

Mais nous soutenons chaque jour, et vous le savez bien, par nos engagements, les personnes qui sont en difficulté, les jeunes et les adultes qui sont à la recherche d'un emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe*

Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Vous ne semblez pas très motivés !

Mme la présidente. La parole est à M. Gaëtan Gorce.

M. Gaëtan Gorce. Madame la présidente, mesdames les ministres, mes chers collègues, c'est la cinquième fois que nous examinons votre budget, et nous nous réjouissons qu'il continue de refléter une politique qui a fait de l'emploi sa priorité numéro un.

Au moment d'entrer dans ce débat – et mes collègues de l'opposition ne m'en voudront pas, même s'ils sont de moins en moins nombreux au fur et à mesure que la soirée avance –, je ne peux résister à la tentation de rappeler dans quel contexte cette politique a été conçue. Il me semble en effet nécessaire, pour la clarté de la discussion, de leur remettre en mémoire ce qu'était la situation de l'emploi en 1997. Il y a sans doute des souvenirs gênants, mais il vaut mieux les rappeler pour que les choses puissent s'engager dans la clarté. Notre pays battait alors tous les records. Non seulement nous avions atteint le taux de chômage général le plus élevé que notre pays ait connu, mais il en était de même pour celui des jeunes et pour celui des chômeurs de longue durée. Et dois-je évoquer le nombre de RMistes, qui avait malheureusement largement dépassé la barre du million ? Tout cela grâce à la politique de M. Balladur et de M. Juppé.

Comment ne pas remarquer également que, depuis lors, la situation a fondamentalement changé : non seulement le chômage a diminué de plus d'un million de personnes, non seulement le chômage des jeunes et des chômeurs de longue durée a baissé, mais – et c'est notre fierté – nous avons d'abord réussi à faire reculer le chômage des moins qualifiés, des moins diplômés, le chômage des femmes, bref, le chômage de ceux qui étaient le plus en difficulté par rapport au marché du travail.

Plus encore, notre économie a créé, depuis 1997, plus de 1,5 million d'emplois, c'est-à-dire deux fois plus que dans les années 60 et dix fois plus qu'au cours des vingt dernières années. A tel point que des esprits facétieux qui compareraient ces deux périodes, 1993-1997 et 1997-2001, pourraient peut-être trop hâtivement conclure que M. Jacques Chirac a été le président du chômage, et Lionel Jospin le Premier ministre de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Rochebloine. Et pour la période 1981-1985 ?

M. Gaëtan Gorce. Rassurez-vous, mes chers collègues, je ne me laisserai pas aller à ces facilités !

Mais, puisque nous aurons bientôt l'occasion de débattre projet contre projet, il n'est pas inutile de rappeler sur quoi se fonde le crédit des uns et la non-crédibilité des autres. Et ne me dites pas que nous avons tiré profit de la situation internationale. Vous-mêmes et le Président de la République y croyiez si peu en mai-juin 1997 que vous avez alors préféré affronter les électeurs plutôt que les critères de Maastricht.

Car ces résultats tiennent beaucoup à une vertu particulière de ce gouvernement : la réhabilitation de la volonté politique, c'est-à-dire une prise en compte objective des réalités non pour s'y résigner, mais pour les faire évoluer à travers, par exemple, la réduction du temps de travail, la mise en œuvre des emplois-jeunes et une relance maîtrisée du pouvoir d'achat.

Mesdames, messieurs, si je rappelle ces éléments, c'est qu'il est nécessaire que les électeurs, qui auront à se prononcer au printemps prochain, aient bien en tête toutes les données et puissent au fond se comporter comme des enquêteurs scrupuleux cherchant derrière la façade des programmes ou des propositions, d'ailleurs bien rares ce soir, les antécédents de chaque candidat et de chaque parti qui les soutiendront.

Nous entrons peut-être aujourd'hui dans une période nouvelle. Chacun prédit, et parfois en le prédisant favorablement, un ralentissement de la conjoncture dont les effets sur l'emploi sont, de manière limitée, d'ores et déjà perceptibles. Mais, là encore, notre responsabilité n'est pas de nous résigner ou même parfois de nous réjouir, comme l'ont fait imprudemment, tout au long de cette soirée, quelques représentants ou porte-parole de l'opposition. J'ai, en effet, été profondément choqué de voir combien certains à cette tribune, qui sont d'ailleurs maintenant absents, malheureusement,...

Mme Muguette Jacquaint. Oui, ils sont déjà partis !

M. Gaëtan Gorce. ... se sont exprimés avec une sorte de gourmandise pour annoncer une reprise du chômage...

Mme Muguette Jacquaint. Absolument !

M. Gaëtan Gorce. ... ou des difficultés pour le pays, comme si, au fond, ils ne pouvaient se complaire que dans la crise, à la condition naturellement d'être dans l'opposition.

Notre responsabilité, c'est, au contraire, de mesurer toutes les causes de cette situation, d'en évaluer tous les risques et d'y ajuster notre politique. Politique économique et fiscale, comme cela a été fait récemment avec la prime pour l'emploi, politique de l'emploi également, en veillant à placer l'ensemble de ces actions dans une perspective qui reste celle du retour au plein-emploi et d'une société du travail, termes que je n'ai pas non plus entendus dans la bouche de mes éminents collègues de l'opposition.

Tous les éléments sont aujourd'hui réunis, au plan européen comme au plan national, pour que nous ne retombions pas dans les errements passés où l'emploi a été la victime de politiques de change et de taux d'intérêt contraintes par des objectifs extérieurs.

Soyons tout d'abord vigilants à Bruxelles en rappelant sans cesse que l'emploi figure désormais parmi les priorités de l'Union et en favorisant l'expression sur ces sujets d'une volonté politique commune. Nos sociétés, au cours des deux décennies passées, ont trop souffert du chômage de masse pour courir aujourd'hui le moindre risque, par exemple, d'une action de la Banque centrale européenne qui ne serait pas ajustée à l'évolution de la conjoncture.

Ayons soin ensuite de ne pas perdre le cap : le maintien de la consommation à un niveau élevé depuis plusieurs années a apporté clairement la démonstration qu'un retard formidable avait été pris par rapport aux besoins de la population pendant les années de crise. Ces besoins sont encore loin d'être satisfaits et peuvent constituer, dans un contexte plus fragile, le principal moteur de la croissance.

A nous, madame la ministre, de démontrer que, comme nous avons su le faire depuis 1997, nous sommes les mieux placés pour prendre à bras-le-corps les problèmes nouveaux que pose à l'emploi le tassement relatif de l'activité économique.

Cela passe par plusieurs voies.

D'abord, en ne relâchant pas notre effort quant aux politiques déjà engagées, qu'il s'agisse des emplois jeunes, dont l'avenir va être progressivement assuré, ou de la réduction du temps de travail dont la mise en œuvre doit être, avec doigté et intelligence mais sans relâche, poursuivie.

Ensuite, en faisant de la formation, du droit à une formation tout au long de la vie, de ce qui peut être un nouveau droit à la promotion sociale, une priorité absolue. Trop d'emplois ne trouvent pas preneurs, trop de salariés restent sans perspectives et font perdre à notre économie le bénéfice de leur énergie, faute d'une politique active, continue et adaptée de formation, à commencer dans les entreprises.

Enfin, en faisant jouer à plein la solidarité en direction de ceux qui sont, par l'effet de la conjoncture, menacés dans leur emploi. La réussite des emplois-jeunes nous a montré combien le rétablissement et le maintien de la confiance dans l'avenir étaient déterminants pour la réussite d'une politique économique. Et la priorité alors donnée aux jeunes a eu un impact considérable, parce que lorsqu'un jeune trouvait un emploi, c'était toute une famille qui reprenait confiance.

Aujourd'hui, et sans relâcher notre vigilance s'agissant de l'emploi des jeunes, notre attention doit également se tourner, comme vous l'avez fait dans la récente loi de modernisation sociale, vers les conséquences des mesures de restructurations annoncées ici et là. Certes, la loi de modernisation a apporté des garanties nouvelles, et l'implication du Gouvernement dans le dossier Moulinex a également fait la preuve de sa détermination à ne pas abandonner les salariés à eux-mêmes. Mais ne faut-il pas, au-delà de ces initiatives, travailler à une autre dynamique qui permette d'envisager le licenciement non comme la perte d'un emploi mais comme une transition entre deux emplois, transition mobilisant l'employeur initial, les partenaires sociaux, les structures de formation, d'indemnisation et de recherche d'emploi ? Et ne conviendrait-il pas, à cet égard, d'affecter à cet effort non des moyens ponctuels mais permanents et clairement identifiés autour de procédures précises, traduisant concrètement la volonté du Gouvernement et de sa majorité de soutenir la croissance et de ne laisser, quels que soient les aléas inévitables des entreprises, personne à l'écart de ces bénéfices ? D'autres pays, l'Autriche, l'Allemagne ou l'Italie par exemple, avec les fondations pour l'emploi ou les maisons de l'intégration, nous ont à cet égard montré, pour une part, la voie.

Je termine, madame la ministre, mes chers collègues, en soulignant les grands changements qui ont affecté la politique de l'emploi depuis 1997, à l'initiative d'abord de Martine Aubry, puis de vous-même, madame la ministre.

Nous sommes d'abord passés d'une gestion passive à une gestion active des crédits du ministère du travail en privilégiant les mesures directes créatrices d'emplois comme les emplois jeunes ou la réduction du temps de travail, ce qui témoigne d'une autre façon d'utiliser les moyens de l'Etat.

Nous avons également eu le souci de recadrer nos politiques d'insertion et de ne plus faire des emplois aidés une solution de fortune mais le point de passage de parcours de réinsertion professionnelle, à l'instar par exemple de ce qui a été réussi avec le programme TRACE.

Nous avons également, dans le même esprit, privilégié l'accompagnement, le suivi personnel des chômeurs, en particulier de longue durée, faisant évoluer progressive-

ment la culture du service public de l'emploi vers une approche territorialisée mais aussi plus adaptée aux bassins d'emplois et à la situation des hommes et des femmes concernés.

Il est certes trop tôt pour dresser un bilan et votre budget témoigne de la mobilisation constante du Gouvernement sur tous ces sujets. Mais il est juste de rappeler que ces cinq années ont été des années de changement, dans les objectifs comme dans les résultats, dans les procédures comme dans les moyens utilisés.

Et comment ne pas penser que celles et ceux qui ont su faire, sur le chemin difficile du plein emploi, la moitié du parcours à l'occasion d'une mandature, seront les mieux placés pour accomplir l'autre moitié dans les cinq ans qui viennent ?

M. Alain Néri. Très bien !

M. Gaëtan Gorce. A voir combien ceux qui ont échoué s'expriment sur ces sujets sans le moindre complexe – et nous les avons entendus encore toute la soirée –, pourquoi ceux qui ont réussi, même s'il reste encore du chemin à parcourir, devraient-ils douter de leur bilan ? (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pour notre part, nous voulons rester mobilisés comme au premier jour, convaincus que la capacité qu'ont montrée le Premier ministre et son gouvernement pour redresser la situation en 1997 est la meilleure garantie pour les Français de la capacité qui sera la leur, la nôtre, pour aborder la conjoncture nouvelle et en relever efficacement les défis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Françoise Imbert.

Mme Françoise Imbert. Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, chers collègues, le budget présenté aujourd'hui montre l'importance accordée à la formation professionnelle.

Les crédits affectés à ce ministère pour l'année 2002 sont le reflet de la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation, de permettre à ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi de bénéficier de dispositifs adaptés à leur situation.

Certes, les chiffres du chômage se sont globalement améliorés depuis trois ans, mais il reste encore beaucoup trop de nos concitoyens en situation de recherche d'emploi. Dans certains secteurs pourtant, des offres d'emploi existent, mais ne trouvent pas preneurs. Les représentants de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, que je rencontre régulièrement, soulignent la difficulté à trouver du personnel qualifié, et même à former de jeunes apprentis dans la plupart des métiers du bâtiment.

L'inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande est un problème que nous évoquons ici même chaque année et pour lequel il nous faut trouver des solutions.

Le Gouvernement a essayé d'y répondre en 1999, avec le dispositif « nouveau départ ». Nous le constatons, certains métiers doivent être revalorisés, les systèmes de formation adaptés, les acquis professionnels reconnus. Pour ma part, je suis impatiente de voir adoptée définitivement la loi de modernisation sociale. Cette loi comporte des dispositions importantes qui vont offrir des possibilités d'éducation et de formation, en s'appuyant sur le développement de la validation des acquis de l'expérience. Elle cherche aussi à valoriser les aptitudes de chacun et c'est

une excellente articulation entre la formation et l'emploi. Elle est attendue, votons-la vite, et appliquons-la dès que possible !

Les changements apportés par cette loi en matière de circuits de collecte de la taxe d'apprentissage devraient aussi améliorer l'égalité dans l'accès à la formation professionnelle.

L'inégalité dans l'accès à la formation est notamment liée à l'âge et aux qualifications. Au-delà de quarante-cinq ans, il est souvent très difficile pour les hommes de suivre une formation. Et que dire des femmes, pour qui l'offre de formation est, à tout âge, beaucoup plus réduite que pour les hommes, alors même qu'elles rencontrent déjà des difficultés supplémentaires pour concilier formation et gestion de la vie familiale. On leur propose souvent de suivre, du jour au lendemain, une formation, alors qu'elles doivent faire face, par exemple, à des problèmes de garde d'enfants.

Je suis persuadée qu'il faut adapter de plus en plus la formation à un public qui est parfois très éloigné de l'emploi, mais également aller davantage au-devant de toutes ces personnes, jeunes et moins jeunes, femmes ou hommes, qui se trouvent frappées par le chômage.

En Haute-Garonne, dans deux cantons semi-ruraux de ma circonscription – ceux de Cadours et de Grenade –, regroupant une trentaine de petites communes, les élus locaux du comité du bassin d'emploi nord-toulousain ont mis en place, il y a quelques années, un bus pour l'économie et l'emploi.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Très bonne initiative !

Mme Françoise Imbert. Ce bus, qui circule de commune en commune, est un espace d'information pour les demandeurs d'emploi, un lieu d'entretien, où chacun peut être écouté, informé, conseillé, dirigé vers un emploi, un organisme de formation, un parcours d'insertion. Cette initiative est une réponse de terrain pour tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer facilement, un réseau qui réunit les élus, les entreprises d'un secteur géographique donné ; elle peut servir d'exemple.

Le budget 2002 prévoit l'augmentation des dispositifs spécifiques – CES, CEC – et des contrats de qualification pour les jeunes. Cependant, je m'interroge sur le devenir de ceux qui arrivent à la fin d'un contrat emploi consolidé et qui n'ont pas de solution immédiate en termes d'emploi.

Dans ce budget 2002, la formation professionnelle pour les adultes est également privilégiée. Ainsi le nombre de contrats de qualification en faveur des adultes augmente, et on ne peut que se féliciter de leur pérennisation. Ces formations en alternance peuvent permettre d'adapter la formation aux capacités de la personne à laquelle elle s'adresse.

Des formateurs toulousains de l'AFPA le font remarquer : ils ont souvent devant eux des stagiaires qui présentent, certes, des problèmes de formation, mais aussi des difficultés sociales, de santé, de logement ou psychologiques.

Ces organismes souhaitent disposer de moyens pour s'adapter à des personnes qui souffrent d'un chômage d'exclusion. Il me semble donc nécessaire de revaloriser pour 2002 la subvention qui leur est accordée, pour leur permettre de mettre en œuvre les axes du Plan national d'action pour l'emploi et du deuxième contrat de progrès, de développer les prestations d'appui à la construction de

parcours de formation de demandeurs d'emploi, d'adapter ces parcours de formation, d'appliquer et de développer la validation des acquis.

Votre proposition, madame la ministre, d'augmenter les indemnités de stage répond à l'une des demandes de l'AFPA. On ne pouvait, en effet, qu'être désolés que certains stagiaires abandonnent une formation en cours, pour un emploi d'une durée souvent très courte et sans avenir.

Madame la ministre, madame la secrétaire d'Etat, depuis quatre ans, le thème de l'emploi a été privilégié par le Gouvernement et celui de la formation professionnelle développé et assumé. Vous savez que vous pouvez compter sur notre appui pour poursuivre dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Mesdames, messieurs les députés, Nicole Péry répondra dans un instant à celles et ceux d'entre vous qui ont particulièrement insisté sur la formation professionnelle. Pour ma part, je ferai quelques remarques sur vos interventions et tâcherai de répondre à vos questions et à vos observations.

Je voudrais d'abord dire à quel point j'ai apprécié le fait que le président Le Garrec, bien sûr, mais aussi tous les rapporteurs aient souligné les progrès qui ont été obtenus. Leurs propos pondérés ont tranché avec l'alarmisme et le catastrophisme de certains parlementaires de l'opposition.

M. Gérard Lindeperg. C'est vrai.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai particulièrement apprécié le discours, une fois de plus, mesuré de Jacques Barrot, à qui Nicole Péry répondra puisque l'essentiel de son intervention portait sur la formation professionnelle.

Jean Le Garrec a souligné, et je l'en remercie, l'importance des gisements d'emplois que nous avons pu révéler grâce à nos politiques. Il a montré combien nous avons encouragé la création de nouveaux emplois, grâce aux 35 heures et aux emplois-jeunes. Il a relevé, à juste titre, le nouveau gisement d'emploi que représente la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie. Celle-ci doit permettre, moyennant des formations appropriées que nous nous employons à mettre en place, de créer au moins 40 000 emplois dans les mois qui viennent. On cite peut-être moins cet exemple parce que la réforme n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2002. Mais sachez que Nicole Péry, Jean-Luc Mélenchon, Paulette Guinchart-Kunstler travaillent ensemble pour bien articuler le dispositif.

Dans le climat d'incertitude actuel, nous avons donc des facteurs d'espoir avec cette croissance plus riche en emplois que nous avons réussi à mettre en œuvre depuis maintenant quatre ans. Bien entendu, comme Jean Le Garrec l'a demandé, je m'engage à tenir le Parlement informé du suivi des dispositifs, je pense notamment à la mise en place des nouveaux 100 000 CES et stages de formation et d'insertion.

Je remercie Jean-Claude Boulard en particulier d'avoir souligné à quel point il était inopportun de tenir des propos alarmistes et catastrophistes. Il convient, au contraire, dans cette période incertaine, de faire preuve de responsabilité pour soutenir le moral de notre pays, parce que ce que cherchent à faire les terroristes c'est précisément à saper la confiance.

M. Jean-Claude Boulard, M. Gérard Terrier et Mme Hélène Mignon sont intervenus sur la lutte contre l'exclusion. Je rappelle que vous présidez, monsieur Boulard, le Conseil national de lutte contre les exclusions.

Nous avons mis en place le nouveau plan en relation avec vous et d'autres parlementaires présents ce soir. Nous poursuivons, en les intensifiant, nos politiques en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, les plus cassées par la vie, les moins formées. Vous avez appelé de vos vœux, tout en soulignant à quel point les CES et les CEC étaient utiles, la mise en place de nouveaux instruments, notamment d'un contrat d'insertion à durée indéterminée pour les personnes de plus de cinquante ans. Faut-il aller jusque-là? Je n'en suis pas absolument certaine, mais j'estime, tout comme vous et les autres députés qui ont insisté sur ce point, qu'il ne faut pas laisser sans solution adaptée ceux et celles qui ne parviennent pas à entrer dans le monde du travail.

Nous avons en effet des progrès à faire pour allonger de façon souple la durée des prises en charge en sécurisant mieux les parcours. Et je vous indique que je vais donner instruction à mes services d'adopter la souplesse nécessaire dans leur décision de renouvellement des contrats aidés au profit des personnes les plus fragilisées.

Vous avez, monsieur le rapporteur, souligné à juste titre les difficultés de recrutement qui frappent certains secteurs. La politique de retour à l'emploi, la validation des acquis professionnels, mais aussi les aides au passage aux 35 heures constituent autant de réponses à ce problème.

Je remercie également Gérard Bapt pour les appréciations positives qu'il a portées sur notre budget. J'ai particulièrement apprécié les mots chaleureux qu'il a eus à l'intention des fonctionnaires de notre ministère, qui ont en effet excellemment travaillé pour contribuer à panser les plaies consécutives au drame de Toulouse. Ses propos seront répétés et je ne manquerai pas, naturellement, de citer leur auteur.

Je comprends que Gérard Bapt, président du comité de liaison des bassins d'emploi, milite en faveur de l'essor d'un dialogue territorialisé. Vous savez que c'est aussi un de mes objectifs: je pense sincèrement que c'est au niveau des bassins d'emplois et des territoires locaux que la politique de l'emploi peut mobiliser le plus efficacement l'ensemble des mesures nouvelles.

A propos de la tragédie de Toulouse, Gérard Bapt a mentionné la possibilité d'intensifier et d'améliorer les contrôles exercés par l'inspection du travail sur les installations Seveso. Je partage sa préoccupation, bien entendu, mais je ne crois pas que la solution réside dans la création d'un corps commun qui serait compétent à la fois en matière de sécurité du travail et d'environnement; je penche plutôt pour une coordination étroite entre l'inspection du travail et les inspecteurs de la DRIRE, et j'ai d'ailleurs donné des instructions précises en ce sens.

La vérité, c'est que nous avons besoin d'améliorer les textes réglementaires définissant les normes applicables en matière d'évaluation des risques, afin de renforcer la sécurité des travailleurs exposés à ces risques. Ces textes seront publiés avant la fin de l'année.

Sans doute est-il aussi nécessaire de renforcer les effectifs des inspecteurs du travail ainsi que ceux des ingénieurs de prévention qui les assistent, car leur technicité les rend aptes à bien apprécier ces risques. Nous faisons un premier pas, vous le savez, dans ce budget, qui prévoit la création de 30 postes d'inspecteurs du travail et de nouveaux emplois d'ingénieurs de prévention sans doute

en nombre encore insuffisant, mais je ne désespère pas que nous puissions progresser davantage. Au demeurant, je rappelle qu'en quatre ans 90 emplois d'inspecteurs du travail ont été créés.

Vous vous êtes également inquiété de la diminution des crédits de paiement pour les dotations d'équipement administratif. Elle est imputable à un ajustement technique des ouvertures de crédits de paiement au rythme de consommation des services, mais je vous confirme que des opérations de grande envergure de réaménagement des locaux et services sont d'ores et déjà programmées pour les années qui viennent, notamment dans votre région, pour parachever le plan de remise à niveau du parc immobilier lancé par le ministère de l'emploi et de la solidarité en 1998.

J'en viens maintenant aux observations émises dans la discussion générale.

Mme Bachelot-Narquin n'est plus là, mais je rappellerai tout de même que nous avons fondé notre politique, depuis 1997, sur trois piliers : favoriser la croissance, soutenir une croissance plus riche en emplois et faire profiter les plus exclus de la croissance.

Jamais nous n'avons prétendu que des emplois pouvaient être créés sans croissance. Jamais nous n'aurions osé proférer une ineptie pareille ! Bien sûr, la croissance est une condition nécessaire à la création d'emplois, mais ce que nous avons su faire – et que vous n'avez pas su faire – c'est enrichir la croissance en emplois.

Lorsque vous étiez aux responsabilités, vous avez fait moins bien que nos partenaires européens ; depuis que nous sommes aux responsabilités, nous avons fait mieux qu'eux (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*),...

M. Jean Launay. Très bien !

M. François Guillaume et M. Jean Ueberschlag. Ce n'est pas vrai !

M. Gérard Terrier. Si ! Cela fait mal, mais c'est la vérité !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... grâce à des politiques de l'emploi volontaristes. J'ai cité les chiffres tout à l'heure, je n'y reviens pas, mais les résultats de croissance comme ceux du chômage sont là pour le prouver.

M. Jean Ueberschlag. N'importe quoi !

M. François Guillaume. Même les Espagnols font mieux que nous !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Sur les quatre dernières années, nous avons fait mieux que nos partenaires européens tandis que vous aviez aggravé la situation avec des politiques dangereusement restrictives, qui vous ont d'ailleurs valu la sanction des Français.

M. Germain Gengenwin. Mme Guigou trouve toujours une explication à tout.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Pour répondre précisément à une question de Mme Bachelot-Narquin, nous avons créé 2 000 places en CAT en 1996, 1997 et 1998, puis ce nombre a été porté à 2 200 en 1999 et maintenu à 2 000 l'année dernière. Il est donc inexact de prétendre que les créations de places en CAT ont décliné depuis 1997.

A M. Gremetz, je dirai que je partage sans réserves ses appréciations sur les réformes de ce début de législature, mais je ne peux pas le rejoindre sur les propos qu'il a

tenus concernant les priorités de ce budget. D'abord, il n'est pas vrai que le Gouvernement laisse licencier : les débats que nous avons eus ici lors de l'examen du projet de loi de modernisation sociale prouvent exactement le contraire.

Pour ce qui concerne le soutien du pouvoir d'achat des salaires et la revalorisation des minima sociaux, je crois que ce gouvernement a déjà fait beaucoup.

M. François Guillaume. C'est tout ce qu'il a fait, du reste !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il continuera d'ailleurs à actualiser le niveau des allocations, qui, longtemps, trop longtemps, lorsque l'opposition actuelle était au pouvoir, avait été négligé.

M. François Guillaume. Tu parles !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous rappelle donc que, depuis 1997, le pouvoir d'achat du salaire net moyen a augmenté de plus de 5 % et le pouvoir d'achat du SMIC de 9 %.

M. Gérard Lindeperg. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Mme Boisseau n'est plus là, mais je lui répondrai que nous ne faisons pas de dogmatisme, ni en faveur ni contre les stages et contrats aidés, indispensables pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Entre 1998 et 2000, nous les avons recentrés – et nous avons bien fait – sur ceux qui en avaient vraiment besoin. Dès lors que ce recentrage était effectué, il devenait nécessaire de vérifier que nous répondions bien à la situation des plus défavorisés et il est apparu que, pour faire face aux besoins nés de la nouvelle conjoncture, il fallait augmenter le nombre de ces stages et contrats, qui avait été réduit au cours de la période précédente, compte tenu de l'amélioration de la situation de l'emploi et de la montée en régime des emplois-jeunes. Les personnes les plus fragiles sont en effet les premières à perdre leur emploi lorsque l'économie va mal. Notre politique est donc réactive à la conjoncture, même si nous n'abandonnons jamais notre objectif structurel : concentrer l'effort, en matière d'emplois aidés et de stages de formation, sur les personnes les plus en difficulté, qui en ont véritablement besoin.

Je répondrai encore à Mme Boisseau que nous ne nous sommes pas contentés d'agir sur ces emplois et ces stages aidés : grâce aux 35 heures, nous avons également favorisé la création d'emplois dans le secteur privé. Je rappelle que, l'année dernière, nous avons atteint un nombre record de créations d'emplois, 580 000, et qu'un tiers d'entre eux ont été créés grâce aux 35 heures.

Nous continuerons en 2002, en mettant l'accent sur le passage aux 35 heures dans les PME, avec toute l'adaptabilité prévue par la loi, adaptabilité que nous avons renforcée, je l'ai dit pour commencer, en assouplissant le contingent d'heures supplémentaires autorisées. Je rappelle que plus de 50 % des entreprises déjà passées aux 35 heures sont des PME et que, dans la conjoncture actuelle, nous n'avons pas besoin de moins de passages aux 35 heures, mais au contraire de davantage de passages aux 35 heures. Et si nous avons renforcé la souplesse de la loi, c'est bien pour aider les entreprises de moins de vingt salariés à passer aux 35 heures – c'est d'ailleurs dans leur intérêt, nous le savons, surtout si elle sont susceptibles de devoir faire face à des pénuries de main-d'œuvre.

Toujours à propos des 35 heures, je reviendrai sur le financement de cette mesure et sur le FOREC, puisque plusieurs orateurs de l'opposition ont abordé ce sujet. Je rappellerai les chiffres, pour que l'on arrête, monsieur Ueberschlag et monsieur Perrut, de dire n'importe quoi. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Launay. Ce n'est pas la première fois, monsieur Ueberschlag !

M. Jean Ueberschlag. Mais je n'ai pas parlé une seule fois du FOREC !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ecoutez-moi car je vous ai moi-même écouté avec patience, bien que ce fût quelquefois difficile à supporter.

Les charges du FOREC résultent de l'ensemble des allègements de charges qui ont été consentis aux entreprises par les gouvernements Juppé et Jospin : au total, ils représentent 95 milliards de francs en 2001 et représenteront 102 milliards de francs en 2002.

M. François Guillaume. A cause des 35 heures !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Sur ce total, en 2001, 31 milliards seulement relèvent des lois Aubry,...

M. François Guillaume. Oh !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... le reste provenant des allègements Juppé et Robien.

M. Gérard Terrier. Les deux tiers !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Exactement, les deux tiers. Et la proportion sera identique en 2002 puisque, sur 102 milliards, 34 milliards relèveront des lois Aubry et le reste, 67,5 milliards, des autres allègements.

M. Alfred Recours. Il faut bien payer les dettes des gouvernements précédents !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je veux rétablir cette vérité : vous avez, pour votre part, concédé des allègements de charges aux entreprises, mais malheureusement, sans contrepartie de créations d'emplois. Non seulement cela vous a coûté plus cher que les lois Aubry, mais, de surcroît, vous avez créé moins d'emplois. Et nous avons de surcroît calculé que, si nous en étions restés à la loi Robien tout en voulant obtenir le même résultat qu'avec les lois Aubry – c'est-à-dire faire passer 7 millions de salariés aux 35 heures –, il aurait fallu attendre soixante-dix ans !

M. François Guillaume. Avez-vous créé des emplois compensatoires à l'EDF, par exemple ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Comme vos politiques sont efficaces ! Un coût beaucoup plus élevé et des résultats bien moins bons en matière de créations d'emplois !

Mme Brigitte Douay. Quelle réussite !

M. François Guillaume. Et vous, vous n'en avez pas créé un seul !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais quand on rappelle les chiffres, tout ce que l'opposition trouve à faire – notamment par la voix de M. Guillaume, mais cela ne m'étonne pas – c'est naturellement de se mettre à hurler pour masquer la réalité.

M. François Guillaume. Vous dites de tels mensonges ! Je suis bien obligé de réagir !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je tiens les tableaux qui reprennent ces chiffres à votre disposition. Si vous voulez bien les lire, vous arrêterez peut-être de parler sans savoir.

M. François Guillaume. De toute façon, vous trafiquez les chiffres !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame Bello, vous m'avez interrogée sur l'emploi dans les départements d'outre-mer, sujet grave et important. La priorité pour l'emploi que s'est fixée ce gouvernement est naturellement applicable aux départements d'outre-mer, d'autant que le niveau de chômage y est plus élevé qu'en métropole.

Vous savez que, depuis 1997, nous avons engagé des efforts très importants et que les crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, inscrits au budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, auront plus que doublé entre 1997 et 2002.

La loi d'orientation pour l'outre-mer, avec ses différents dispositifs tendant à dynamiser l'économie et à créer de l'emploi, a pour objectif d'amplifier fortement et structurellement la tendance à la baisse du chômage obtenue depuis 1999 – il a effet été réduit de 10,5 % et même de 21 % pour les jeunes ; mais je vous accorde qu'il reste encore à un niveau beaucoup trop élevé, en particulier par rapport à celui de la métropole.

L'article 74 de cette loi prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi, qui aura pour charge de veiller à la bonne application de ses différents dispositifs et notamment de leurs effets sur l'emploi. Le décret instituant ce comité sortira prochainement et je vous précise que Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, a aussi prévu d'installer un comité local dans chaque département, associant tous les partenaires locaux.

M. François Guillaume. Encore des comités !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons d'ailleurs tenu conjointement une réunion avec les préfets pour nous assurer de la bonne application de ces dispositifs dans les départements d'outre-mer.

M. Gaëtan Gorce. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Les emplois-jeunes ont apporté une forte contribution à l'emploi et au développement des services, dans les départements d'outre-mer, avec 14 000 emplois créés. Je vous confirme ce que prévoit la circulaire nationale relative à la consolidation des emplois-jeunes : la mise en œuvre du dispositif, outre-mer, sera adaptée pour tenir compte des conditions particulières. Mes services travaillent également avec ceux de Christian Paul sur ces modalités.

Enfin, s'agissant des moyens des services publics de l'emploi dans les départements d'outre-mer, j'ai mis en place, il y a deux mois, un groupe de travail spécifique, composé de représentants de l'administration centrale et des directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des DOM, pour déterminer dans quelle mesure les effectifs de ces directions sont adaptés à leurs missions particulières dans ces départements. Les conclusions de ce groupe de travail me seront remises au début de l'année prochaine ; je ne manquerai pas, bien entendu, d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

M. Goulard est intervenu avec la finesse qu'on lui connaît, mais il n'est pas là pour entendre ma réponse.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas un député de nuit...

M. Gaëtan Gorce. Bien que ses propos soient obscurs !

Mme Muguette Jacquaint. ... mais c'est un député qui nuit ! *(Rires.)*

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je n'insisterai pas, puisque je lui ai déjà répondu en même temps qu'à Mme Boisseau. Je dirai simplement que chaque député de l'opposition a le droit de manifester ses désaccords ; ce serait d'ailleurs bien triste s'il n'y avait pas d'opposition...

M. Germain Gengenwin. Prenez patience ! Vous y serez bientôt, dans l'opposition !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... ni de désaccords. Mais on n'a pas le droit de manipuler les chiffres. Or M. Goulard a prétendu que la durée moyenne du chômage atteignait quinze mois. C'est faux ! En 2001, toutes classes d'âge confondues, elle était de quarante jours, c'est-à-dire moins de huit mois, deux fois moins que ce que M. Goulard a affirmé !

M. Alain Gouriou. Il est toujours excessif !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Gérard Terrier, qui, heureusement, est intervenu juste après, avec pugnacité...

M. Gérard Terrier. Et qui est toujours là !

M. Jean-Claude Daniel. C'est un député de nuit !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... – j'ai pu entendre la deuxième partie de son intervention –, s'est attaché à répondre aux arguments de mauvaise foi qu'il venait d'entendre, avec tout le brio et la pertinence que nous lui connaissons dès qu'il est question de politique de l'emploi. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. Dominique Baert. Tout à fait !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il a en particulier démontré que les exonérations de charges que nous accordions aux entreprises intervenaient en contrepartie de créations d'emplois, et je l'en remercie.

Madame Jacquaint, je suis d'accord avec vous...

M. Germain Gengenwin. Pourtant, elle a annoncé qu'elle ne voterait pas votre budget !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... pour dire que l'un des enjeux encore devant nous est la qualité de l'emploi. Nous avons certes créé des emplois dans des proportions jusqu'alors inégalées, mais nous ne sommes pas parvenus à faire suffisamment reculer la pauvreté et la précarité ; nous avons là des progrès supplémentaires importants à accomplir.

Mais, vous l'avez souligné, nous commençons à obtenir quelques premiers résultats, même s'ils restent modestes : le nombre de RMistes, cette année, a diminué pour la première fois depuis la création du dispositif ; le temps partiel contraint diminue aussi ; le projet de loi de modernisation sociale prévoit, vous le savez, des mesures de limitation de l'emploi précaire et des garanties nouvelles pour les salariés en CDD ou en intérim. Je crois, comme vous, qu'il nous faudra amplifier cette tendance.

Hélène Mignon a axé son intervention sur les personnes les plus en difficulté. Nicole Péry lui répondra sur les aspects relatifs à la formation professionnelle.

Je vous remercie, madame Mignon, d'avoir souligné à quel point la création de la bourse d'accès à l'emploi était une mesure innovante et importante, d'abord parce

qu'elle permettra aux jeunes de devenir autonomes : elle constitue, en ce sens, un premier pas vers le futur contrat d'autonomie pour les jeunes, que nous devons mettre en place dans les mois et les années qui viennent. J'installerai bientôt la commission pour l'autonomie des jeunes, créée par une proposition de loi adoptée à l'initiative du groupe communiste. Elle devrait aboutir à des propositions particulièrement intéressantes pour l'avenir.

Je vous répondrai plus précisément sur le centre AFPA de Toulouse, qui a été totalement détruit. Je l'ai visité, vous le savez, après l'explosion. Le projet de reconstruction est d'ores et déjà à l'étude et nous irons aussi vite que possible.

Nous renforçons les moyens des missions locales en créant 410 postes de référents, que nous espérons voir complétés par l'intervention des collectivités locales.

Monsieur Gengenwin, vous avez axé votre intervention sur la formation professionnelle, c'est donc Nicole Péry qui vous répondra pour l'essentiel. Je m'en tiendrai, pour ma part, à vos observations d'ordre plus général.

Si, comme vous l'avez prétendu – M. Perrut avait d'ailleurs formulé la même remarque – les contraintes et lourdeurs administratives avaient été un frein à la création d'emplois, je ne sais pas comment nous aurions pu battre le record de création d'emplois l'année dernière. Cela montre bien que nous avons su mener des politiques compatibles avec cet objectif.

M. Germain Gengenwin. Je parlais des dernières mesures prises, celles de la loi de modernisation sociale !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Quant à votre critique sur le traitement social du chômage, vous avez raison : il s'agit de « vieilles lunes » et ce n'est plus cela que nous proposons. Notre politique est à l'inverse de ces politiques « parkings » trop longtemps utilisées, par différents gouvernements, d'ailleurs, il faut le reconnaître. Je vous renvoie à mes propos introductifs : nous menons une politique d'emplois aidés, ciblée sur les publics pour lesquels ils sont nécessaires, avec un accompagnement personnalisé et avec des services plus complets de formations, d'entretiens et de bilans, pour ramener vers l'emploi ces personnes qui en sont éloignées.

Je me réjouis que vous ayez salué la bourse d'accès à l'emploi et je vous en remercie. Il y a là, effectivement, un progrès important, mais qui n'est pas réalisé au détriment des bénéficiaires du CIE, comme vous semblez le croire. La prime mise en place et le bénéfice des exonérations de droit commun désormais appliquées seront d'un montant total identique à ce que perçoivent actuellement les entreprises.

Où en est le FSE ? J'ai rencontré à plusieurs reprises la commissaire à l'emploi, Mme Diamantopoulou, pour évoquer avec elle les conditions de mise en œuvre de la nouvelle programmation sur la période 2000-2006. Il est vrai que le FSE apporte une contribution fondamentale à la mise en œuvre de nos politiques de l'emploi : 4,4 milliards de francs par an pour le seul objectif 3 ; 1,6 milliard pour les objectifs régionalisés 1 et 2. Nous avons mis en place une première avance correspondant à une demi-année de financement communautaire. Celle-ci a été versée par Bruxelles et déléguée dès le début de l'année aux préfets pour les actions conduites au niveau local, soit un montant global de 2,5 milliards de francs.

Compte tenu du changement des règles de gestion du FSE, qui se traduit par le versement de financements communautaires après la réalisation des dépenses, il nous faut, maintenant que cette avance a été mise en place,

adapter nos modes de gestion pour éviter que les opérateurs ne soient amenés à préfinancer trop longtemps ces actions. Mes services y travaillent, en liaison avec ceux du ministère des finances. Nous aménagerons les règles comptables nationales et nous trouverons les moyens de dégager de la trésorerie pour éviter que les opérateurs ne fassent trop longtemps l'avance des financements communaux.

M. Ueberschlag et M. Perrut sont revenus sur l'initiative prise par l'INSEE de modifier le mode de calcul du taux de chômage. Quelle est l'origine de cette modification ? Un débat s'était engagé, il y a quelque temps, entre l'INSEE et l'OFCE, autre office connu et estimé. L'OFCE notait que le taux de chômage, au sens du BIT, calculé par l'INSEE présentait des anomalies. A la suite de ce débat, l'INSEE a annoncé qu'il réviserait le mode de calcul pour tenir compte des remarques de l'OFCE. Je précise que le Gouvernement n'a rien demandé, que cette correction rapprochera le taux INSEE du taux harmonisé calculé par Eurostat pour l'ensemble des pays européens et qu'elle sera sans impact sur le nombre de chômeurs en fin de mois publié chaque mois. Par conséquent, je tiens à vous apporter tous apaisements sur ce point : il n'y a aucune volonté cachée derrière cette mesure.

M. Jean Ueberschlag. On verra !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Gaëtan Gorce a magistralement synthétisé les comparaisons qui s'imposent entre la période 1993-1997 et la période 1997-2000, à la fois en termes de qualité des politiques mises en place et, en termes de résultats obtenus. Il a eu raison de souligner que l'opposition critique tout : les emplois-jeunes, les 35 heures, les emplois aidés, le programme de lutte contre l'exclusion, mais qu'elle ne va jamais au bout de ses critiques puisqu'elle ne propose ni de supprimer les 35 heures, les emplois-jeunes et les contrats aidés, ni d'en faire moins pour le programme de lutte contre l'exclusion.

M. François Guillaume. On a voté contre !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Si votre vote contre veut dire que vous voulez supprimer tout cela, je vous souhaite bon courage pour l'annoncer dans le débat public. Je n'ai pas noté, en tout cas, que l'opposition ait eu ce courage jusqu'à présent.

M. Alfred Recours. Ils votent contre à reculons !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ils votent contre, mais on ne sait pas très bien pourquoi, et sûrement pas pour supprimer les politiques que nous avons mises en œuvre.

M. François Guillaume. On le fera !

M. Germain Gengenwin. Vous allez voir ce qui va vous arriver d'ici à la fin de l'année avec les 35 heures !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce budget montre que depuis quatre ans nous avons pris les problèmes immédiats à bras le corps, comme l'a très justement dit Gaëtan Gorce, et que nous posons des jalons pour des réformes futures.

M. François Guillaume. Vous tirez des chèques sur l'avenir ! Des chèques en bois !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Pour permettre aux personnes qui ont cotisé quarante annuités de partir à la retraite avant l'âge de soixante ans, nous avons fait un premier pas ; il faudra, en effet, que nous allions plus loin. La bourse d'accès à l'emploi est un premier pas vers un contrat d'autonomie jeune.

M. Jean-Claude Daniel. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons également pris des mesures en matière de formation professionnelle. Nous fondions beaucoup d'espoir en ce domaine sur la négociation engagée par les partenaires sociaux. Le fait qu'ils ne soient malheureusement pas parvenus à s'entendre renforce la nécessité où nous sommes de réformer profondément notre système de formation professionnelle. Gérard Lindeperg a fait depuis longtemps des propositions très pertinentes à ce sujet.

M. Jean Ueberschlag. Mais oui, mais oui...

M. Germain Gengenwin. Encore faut-il les appliquer !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Et je pense que nous devons aller plus loin que ces premières mesures car, selon le diagnostic posé par Nicole Péry, notre système a atteint ses limites.

M. Jean Ueberschlag. Ça fait cinq ans que vous en parlez et que vous ne faites rien !

M. Germain Gengenwin. Le rapport Charzat, le rapport Marre, il faut les appliquer !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce système est à la fois inégalitaire et opaque. Nous avons besoin d'instaurer un nouveau droit à la formation professionnelle tout au long de la vie qui soit un véritable droit pour chacun, en fonction notamment de la durée des études initiales. C'est une nouvelle étape que nous devons aborder.

Sur tous ces sujets, bien entendu, nous nous donnons rendez-vous l'an prochain dans ce même hémicycle pour mettre en œuvre les nouvelles réformes. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Germain Gengenwin. On verra !

M. Jean Ueberschlag. On peut toujours rêver !

M. Maxime Gremetz. C'est vous qui rêvez !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vais maintenant laisser Nicole Péry répondre aux questions relatives à la formation professionnelle, et retourner m'occuper d'un autre dossier. Je le dis à l'intention de M. Goulard ; s'il lui prenait la fantaisie de revenir, il saurait pourquoi je suis à nouveau absente.

M. Jean Ueberschlag. Ce n'est pas convenable, madame la ministre !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et lui, il a été convenable ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Bonne nuit, madame Guigou !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Grossier personnage !

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, le chiffre global de la

formation professionnelle pour 2002 : 34,4 milliards de francs, est très proche de celui de 2001 : 34,2 milliards, même s'il est un peu artificiel de faire la comparaison puisque les deux budgets n'ont pas une structure équivalente.

Les formations en alternance ont fait l'objet de nombreuses questions, voire d'inquiétudes, en particulier de vos rapporteurs Jacques Barrot et Patrick Malavieille, ainsi que de M. Gengenwin.

La suppression des aides forfaitaires à l'embauche ne concernait pas, je le rappelle, les petites entreprises de vingt salariés et moins, celles qui accueillent près de 70 % des apprentis. Donc les contrats d'apprentissage n'ont été en rien affectés. Au contraire ils sont en progression croissante, comme les contrats de qualification.

Pour accompagner cette dynamique, j'ai souhaité que les lignes budgétaires correspondantes tiennent compte de l'augmentation prévisible des entrées en contrats d'apprentissage et de qualification. Je rappelle les chiffres sans les commenter : nous avons inscrit cette année 240 000 contrats d'apprentissage et 135 000 contrats de qualification, contre 230 000 et 123 000 l'année dernière. De même, 14 000 contrats de qualification pour les adultes sont prévus en 2002, contre 10 000 en 2001.

Pour que l'on puisse bien mesurer l'ampleur de l'effort dédié à la politique de l'alternance, je souligne qu'en additionnant les différentes lignes budgétaires qui lui sont consacrées, on aboutit à un total de 13,6 milliards de francs ou 2,1 milliards d'euros, c'est-à-dire 40 % du budget de la formation professionnelle. Ce chiffre et ce pourcentage montrent mieux qu'un discours que l'alternance est notre priorité.

Vous avez les uns et les autres, particulièrement Jacques Barrot et Patrick Malavieille, évoqué les tensions relatives au financement des contrats de qualification, en soulignant les difficultés de certains organismes collecteurs paritaires à assurer la prise en charge de nouveaux contrats en cette fin d'année. Je vais vous dire très directement ce que je pense de cette situation et répondre de façon précise à l'interrogation de Jacques Barrot. A mon sens, malgré la situation conjoncturelle de sa trésorerie, l'AGEFAL doit pouvoir abonder les fonds de ces organismes de telle sorte que le flux d'embauches ne soit pas ralenti. J'ai donc cherché à comprendre d'où vient ce chiffre de 15 000 contrats qui seraient gelés par manque de moyens. Selon les propos qui me sont rapportés, il est vraisemblable que l'AGEFAL, par précaution eu égard au volume financier de ses avoirs, a donné consigne aux organismes de ne pas monter plus de 85 % de dossiers par rapport au nombre de contrats signés l'année dernière. Mais cette mesure de précaution ne signifie pas du tout que l'argent ne sera pas versé. Je pense au contraire qu'il le sera, ce qui permettra d'assumer tous les contrats.

Cependant, si jamais nous avons une mauvaise surprise, et encore une fois je ne le pense pas, il évident que le Gouvernement prendrait, conformément au courrier que j'ai signé le 16 octobre 2000 et qui a valeur d'engagement, « toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture de nouveaux contrats d'ici à la fin de l'année ».

M. Gérard Lindeperg. Très bien !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. J'ai demandé à mes services si, dans le passé, l'AGEFAL avait été confrontée à une telle difficulté. Il m'a été rapporté que cela s'était produit à la fin des années 80 et que l'Etat avait alors choisi de

garantir une ligne de crédits ouverte par l'AGEFAL auprès d'un établissement bancaire. Cela ne veut pas dire que nous ferons forcément la même chose.

Bref, malgré l'augmentation régulière du nombre des contrats, j'ai la conviction que l'équilibre financier n'est pas menacé.

M. Jacques Barrot, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la formation professionnelle*. Très bien !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Actuellement, monsieur Barrot, de très nombreux contrats de qualification bénéficient à des jeunes déjà formés mais qui ont besoin d'un complément de professionnalisation, évolution rendue possible par votre circulaire de mars 1996. Ce texte, je ne suis pas gênée de le reconnaître, n'est pas interprété de la même façon par tous les directeurs départementaux de l'emploi. Là encore, je veux dire ce que je pense : chaque fois qu'un jeune se trouve en difficulté d'insertion et qu'il a la possibilité d'obtenir un plus de professionnalisation au travers d'un contrat de qualification, je pense qu'il faut le signer. Je suis d'autant plus claire à ce sujet que nous avons pu, tout au long de l'année, répondre de la sorte à des difficultés de recrutement dans certaines branches où l'on manquait de ressources humaines qualifiées.

M. Jacques Barrot, *rapporteur spécial*. Exactement !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Voilà pour l'alternance. Le deuxième grand pôle du budget de la formation professionnelle est la formation des publics les plus en difficulté : les jeunes, au travers du programme TRACE, de la bourse d'accès à l'emploi et de tous les financements qui soutiennent le réseau d'accueil et d'information ; mais aussi les moins jeunes, ces demandeurs d'emploi pour lesquels nous avons prévu de nouveaux outils comme l'allocation de fin de formation, sans oublier, bien entendu, l'AFPA, premier service public qui travaille pour la formation des publics les plus en difficulté. Si nous additionnons, là encore, l'ensemble des lignes budgétaires se rapportant à cette formation, nous arrivons à un total de 1,6 milliards d'euros, 10,5 milliards de francs, soit 30 % du budget de la formation professionnelle.

Voilà donc les deux priorités politiques du Gouvernement : 40 % pour l'alternance, 30 % pour la formation des publics les plus en difficulté.

Mme Hélène Mignon et Mme Françoise Imbert ont souligné, avec d'autres, le rôle important de l'AFPA. Cette année encore – pour la quatrième fois, puisque je présente ce budget depuis quatre ans –, les crédits sont en hausse, de 2,3 %, justement parce que nous attendons beaucoup de ce service doté de 4,6 milliards de francs, somme substantielle.

Je voudrais dire un mot personnel, après Elisabeth Guigou sur le drame de Toulouse et du centre AFPA de Bordelongue. Nous pensons beaucoup aux quatre cents personnes accueillies dans d'autres centres, d'autres organismes, après avoir subi le choc de cette explosion. Et nous sommes décidés, bien sûr, à reconstruire ce centre – Elisabeth Guigou l'a indiqué – et même à en faire au travers de nouvelles filières – l'aéronautique notamment – une sorte de vitrine de l'AFPA, alliant innovation pédagogique et technologique de l'information et de la communication. J'adresserai à Yvette Benayoun-Nakache – c'est dans sa circonscription que se situe le centre – une réponse à la question précise qu'elle m'a posée. Enfin, je

profite de l'occasion pour saluer le travail effectué par le directeur régional de l'AFPA et le directeur de l'établissement et des services déconcentrés de l'Etat.

Enfin, je consacrerai le troisième volet de mon propos au futur et à la mise en œuvre des nouvelles mesures sur la formation professionnelle contenues dans la loi de modernisation sociale. Je parlerai avant tout du droit à la validation des acquis de l'expérience, qui constitue à mon sens une vraie réforme de progrès. Je suis contente que Maxime Gremetz l'ait saluée comme telle. Dans un propos relativement critique, il a eu une parole très positive à ce sujet, j'en ai pris acte.

M. Maxime Gremetz. C'est moi qui suis à l'origine de cette initiative.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Je rappelle que ce nouveau droit permettra à tous ceux qui le souhaitent d'obtenir directement, ou avec un complément de formation, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification correspondant au savoir et au savoir-faire acquis en situation de salarié ou de bénévole. C'est tout l'aspect novateur de ce dispositif.

Pour que chacun puisse être orienté vers la certification la mieux adaptée à ses acquis, il convient de donner plus de clarté aux 3 000 diplômes, titres et certifications que compte la France. J'ai donc souhaité construire un répertoire national pour en clarifier le paysage et assurer un accès plus démocratique à l'information.

Jean Le Garrec, Gérard Lindeperg et d'autres intervenants également ont posé des questions très précises sur la mise en application de cette loi. Je comprends leur impatience. C'est bien pour cela que dans le budget pour 2002 qui vous est présenté, deux lignes budgétaires sont consacrées à la validation des acquis.

M. Germain Gengenwin. Il est vraiment interminable, ce processus de modernisation sociale !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Ces lignes budgétaires vont nous permettre de mettre en place des plates-formes régionales de validation sur le modèle des expérimentations contractualisées entre le secrétariat d'Etat et les régions. C'est une nécessité très concrète, d'autant plus que nous allons mener en janvier 2002 une campagne nationale de communication à destination du grand public. Car plusieurs d'entre vous l'ont noté : il ne suffit pas de voter cette loi en décembre, encore faut-il que chaque citoyen soit informé de ses nouveaux droits.

Je tiens également à vous dire qu'au moment de la dernière lecture je serai à même, comme promis, de porter à votre connaissance les projets de décret d'application, de façon que la loi soit immédiatement applicable dès le premier trimestre 2002. Nous avons travaillé en ce sens.

M. Jean Ueberschlag. Le répertoire est-il constitué ?

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Je répondrai à Mme Françoise Imbert, qui a attiré mon attention sur les inégalités des hommes et des femmes devant l'emploi. Les toutes dernières études qui ont paru la semaine dernière, celle du Cereq et celle de la DARES, nous montrent que ces inégalités persistent et qu'elles concernent plus les salariés qui occupent des emplois peu qualifiés, alors qu'elles sont beaucoup moins perceptibles au niveau des cadres.

De même, les inégalités sont beaucoup plus accentuées quand la personne a des enfants à sa charge. A cet égard, je souhaiterais vous rappeler l'existence d'un outil finan-

cier que nous avons mis en place, Martine Aubry et moi-même : l'ARAF, l'aide à la reprise d'activité des femmes. Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire de 3 000 francs attribuée par l'ANPE à une demandeuse d'emploi qui souhaite s'engager dans une action de formation, pour l'aider, les premières semaines, à trouver dans la précipitation une solution de garde pour ses enfants.

Je terminerai bien sûr par le dialogue social, puisque ce sujet aussi a été évoqué par plusieurs d'entre vous. Sachez, mesdames et messieurs, que si quelqu'un se serait réjoui de la conclusion d'un accord entre les partenaires sociaux, c'est bien la personne qui vous parle. Parce qu'elle est traditionnellement sujet de dialogue social, j'avais choisi de jouer la carte de la négociation sur une réforme de la formation des salariés dans les entreprises. J'ai donc calqué une méthode qui avait déjà prévalu en 1971, car la loi de 1971 reprenait l'accord interprofessionnel de 1970.

M. Jacques Barrot, rapporteur spécial. Exact !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Evidemment, si les partenaires sociaux avaient pu parvenir à un accord pour construire un droit du salarié dans l'entreprise, la loi l'aurait immédiatement traduit par de nouveaux dispositifs.

Les choses ont avancé, certains d'entre vous l'ont souligné. Il ne faut pas voir que les éléments négatifs, même si les négociations ont été suspendues après dix mois de discussion. Il y a eu des choses positives, telles que la clarification de la notion d'acte de formation et de la responsabilité de cet acte. Quelqu'un a mentionné – je ne sais plus s'il s'agit de Muguette Jacquaint ou de Patrick Malavieille – l'article 17 de la loi sur la réduction du temps de travail. Nous avons alors convenu que le temps consacré à une action de formation destinée à s'adapter devait être considéré comme un temps effectif de travail. Cela avait donc été réglé.

De même, les deux autres propositions innovantes que sont le plan de développement concerté et le projet professionnel individuel étaient aussi deux façons intéressantes de concevoir le co-investissement. Tout n'est donc pas négatif.

Malheureusement, les partenaires sociaux ne sont pas arrivés à construire un équilibre suffisant entre la responsabilité de l'employeur et celle du salarié. Il était en effet très difficile d'accepter que l'effort le plus important de la formation repose sur les seules épaules de ce dernier, que ce soit pour le financement ou pour la répartition temps de travail – temps libéré.

Mais prenons tout de même acte du chemin parcouru ! Bien évidemment, je reste en contact constant avec chacun des partenaires sociaux. Ce qui finalement arrivera sur la table devra être un système luttant contre les inégalités, non seulement un droit individuel, mais un droit universel, le droit du plus faible, du moins qualifié autant que du cadre. C'est cet équilibre qu'ils n'ont pas encore réussi à finaliser.

J'ai tout de même noté que la délégation patronale, qui a suspendu les discussions, souhaite les reprendre après les élections. Pour ma part, je ferai tout mon possible pour que le dialogue reprenne avant. Mais la responsabilité des partenaires sociaux, celle de proposer de nouveaux outils plus justes pour la formation des salariés dans l'entreprise, ne veut pas dire que les autres acteurs, les régions, l'Etat, ne doivent pas être partie prenante de la construction de ce droit individuel. C'est une évidence.

C'est la responsabilité de tous, encore faut-il que chacun assume sa part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. Nous en arrivons aux questions.

M. Jean Ueberschlag. Mme la secrétaire d'Etat n'a pas répondu à toutes les questions ! J'ai consacré cinq minutes aux réserves du ministère !

Mme la présidente. Monsieur Ueberschlag, Mme la secrétaire d'Etat a clos son intervention. Vous aurez certainement l'occasion d'avoir une réponse ultérieurement.

M. Jean Ueberschlag. Je note que je n'ai pas obtenu de réponse !

Mme la présidente. Mes chers collègues, si vous voulez que nous terminions dans le temps imparti, je vous demande d'être extrêmement respectueux du temps de parole dont vous disposez, qui est de deux minutes par question. Madame la secrétaire d'Etat, puis-je me permettre de vous demander, à vous aussi, d'y répondre en deux minutes ?

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Gérard Lindeperg.

M. Gérard Lindeperg. Ma question porte sur deux lignes budgétaires. L'une concerne les actions expérimentales, l'autre l'allocation de fin de formation.

La décentralisation ne signifie pas pour autant que l'Etat doive être absent. Il a, par le biais des actions expérimentales, la possibilité d'initier un certain nombre d'actions en direction des branches professionnelles ou des conseils régionaux.

Or, je constate cette année, pour la première fois, que cette ligne a disparu. Donc, je voudrais que vous m'assuriez que ces expérimentations se poursuivront et qu'on y consacra les crédits non consommés.

J'en viens à l'allocation de fin de formation. Le PARE, qui a été mis en œuvre avec un certain nombre de difficultés, a notamment buté sur le fait que la durée d'indemnisation par l'Unedic ne correspondait pas à la durée des stages.

L'allocation de fin de formation, dotée de cinquante millions environ a été prévue pour y remédier. Or, il me semble que c'est une somme relativement faible par rapport au nombre de PARE déjà signés.

Je voudrais connaître les modalités de calcul qui ont conduit à ces précisions financières. Si les sommes prévues n'étaient pas assurées, je souhaiterais que le Gouvernement s'engage à prendre les décisions nécessaires pour faire en sorte que le PARE puisse être mis en œuvre dans des conditions normales.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Les budgets de la formation professionnelle pour 1999, 2000 et 2001 avaient prévu, à ma demande, une ligne spécifique destinée à encourager les acteurs de la formation professionnelle et à engager des expérimentations préfigurant la réforme en cours de la formation professionnelle.

Une vingtaine d'expérimentations ont pu ainsi être lancées, principalement avec les conseils régionaux, dans des domaines très divers. Une première évaluation devrait être prochainement disponible et d'autres actions verront le jour grâce aux crédits restants. Je peux vous rassurer sur ce point, monsieur Lindeperg.

D'ores et déjà, il apparaît que le décloisonnement des structures en charge de la formation est un facteur de progrès considérable pour redonner toute leur portée aux dispositifs de formation. Ces expérimentations auront valeur d'exemples et déjà certains acteurs s'en inspirent. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'en 2002 nous concentrons nos efforts sur les actions concourant au développement de la validation des acquis de l'expérience.

En ce qui concerne l'allocation de fin de formation, la suppression du dispositif de l'allocation de formation reclassement – AFR – par les signataires de la nouvelle convention de l'assurance chômage ne met pas fin, bien sûr, à la contribution de l'UNEDIC à la formation des demandeurs d'emplois.

En effet, les demandeurs d'emplois couverts par le régime d'assurance chômage continueront à percevoir leur allocation pendant leur formation.

Toutefois, si la durée de cette formation excède, dans certains cas, celle de leur indemnisation par les ASSE-DIC, il convient de prolonger leur indemnisation. C'est pourquoi l'Etat a souhaité instaurer un dispositif leur permettant de continuer à percevoir une allocation du même montant que celle versée par les ASSE-DIC. C'est l'allocation de fin de formation qui sera donc mise en place très prochainement.

Cette allocation sera versée automatiquement, pendant une durée maximale de quatre mois, pour les demandeurs d'emplois des filières 1 et 2, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé respectivement quatre mois dans les dix-huit derniers mois et six mois dans les douze derniers mois. C'est en effet pour elles que l'allocation sera la plus utile. Le texte du décret examiné actuellement par le Conseil d'Etat prévoit également que cette allocation puisse être versée à des demandeurs d'emplois bénéficiant des autres filières d'allocation d'assurance chômage, dès lors que la formation qu'ils ont entreprise les conduit à une qualification correspondant à des emplois disponibles.

Un budget de 150 millions de francs est d'ores et déjà prévu pour faire face à ces dépenses. Il vient s'ajouter aux dépenses de l'Etat pour financer l'AFR jusqu'à extinction.

M. Gérard Lindeperg. 150 millions ! Vous pensez que cela suffira !

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Terrier.

M. Gérard Terrier. Une récente étude des services de la DARES relative aux dispositifs d'accompagnement des restructurations en 2000 révèle qu'un peu plus de 100 000 personnes ont bénéficié d'un des dispositifs de reclassement accompagnant une restructuration. Ce résultat correspond à une diminution de 23 % du recours à ces dispositifs à travers les conventions de cellule de reclassement par rapport à 1999, en raison notamment de l'amélioration de la conjoncture économique observée sur ces deux années.

Or les annonces faites au cours de l'année 2001 en matière de restructuration d'entreprise risquent de se concrétiser par une augmentation du nombre de plans sociaux et des salariés concernés des groupes et entreprises sous-traitantes.

M. Maxime Gremetz. On a dit qu'on n'utilisait plus l'expression « plan social ».

M. Gérard Terrier. Certes, monsieur Gremetz, mais la loi n'est pas encore votée.

Le budget pour 2002 poursuit la réduction des dotations engagée depuis le budget pour l'année 2000, en raison de l'amélioration de la conjoncture économique

constatée. Par ailleurs, les partenaires sociaux de l'UNEDIC n'ont pas reconduit le dispositif des conventions de conversion destinées aux licenciés économiques et obligatoires en l'absence de plans sociaux – en attendant les nouvelles dispositions, monsieur Gremetz.

Pourtant, personne ne conteste que les salariés ont tous intérêt à ce que leurs reclassements s'organisent à partir de l'entreprise sans passer par le chômage et chacun comprend l'importance de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ne pensez-vous pas, madame la secrétaire d'Etat, que les pouvoirs publics seront amenés à intervenir encore de manière importante, comme dans le cas de Moulinex, afin de permettre le maximum de retours à l'emploi, de permettre l'entrée en préretraite des salariés les plus âgés dont la qualification rend difficile leur reconversion et de soutenir la situation économique des bassins d'emplois concernés ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Monsieur le député, je souhaite vous rassurer sur les intentions du Gouvernement en matière d'accompagnement des plans de licenciement et leur impact en matière de finances publiques. L'Etat continuera en premier lieu à resserrer son intervention en faveur des salariés et des entreprises les plus fragilisées dans le cadre des plans sociaux.

Le Gouvernement tient aussi à amplifier la dynamique de l'emploi en amont du plan de licenciement. C'est en ce sens que Mme Guigou a défendu auprès de vous le projet de loi relatif à la modernisation sociale.

Dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, l'Etat doit œuvrer pour permettre le maximum de reclassement des salariés licenciés. Nos missions premières doivent donc se recentrer sur deux publics prioritaires : d'une part, les salariés dont l'âge, la qualification ou encore les difficultés de mobilité professionnelle ou géographique ne leur permettent pas de disposer des mêmes chances que les autres en matière d'accompagnement vers l'emploi, et, de l'autre, les entreprises en difficulté, notamment les petites et moyennes, qui ne disposent pas de moyens financiers ou encore d'outils de management pour prendre en charge leurs salariés dans les meilleures conditions.

Les mesures classiques du Fonds national pour l'emploi sont actuellement mobilisées pour les plans sociaux. Celles dites de reclassement externe permettent une prise en charge individualisée et immédiate des salariés licenciés pour motif économique dans le cadre des congés de conversion, ainsi que des cellules de reclassement accessibles aux entreprises de moins de 2 000 salariés, permettant d'assister les intéressés dans la recherche d'emploi.

Par ailleurs, dans un contexte de licenciement économique, les conventions de formation peuvent être aussi mobilisées afin de favoriser le reclassement interne des salariés sur des emplois non menacés. En fonction de la situation particulière des entreprises, des mesures d'âge peuvent être envisagées, mais elles doivent rester un outil mobilisable dans des situations très identifiées. Les efforts du Gouvernement et les moyens mis en œuvre sont importants dans le domaine de l'accompagnement social des salariés du reclassement, mais il est aussi important que les entreprises prennent conscience de leurs responsabilités en la matière.

Le projet de loi de modernisation sociale que j'ai défendu devant votre assemblée s'inscrit dans une logique de responsabilité accrue des entreprises dans l'accompagnement des plans de licenciement. Mon propos n'est pas d'interdire le licenciement, mais d'amplifier le rôle de la gestion prévisionnelle de l'emploi et d'assurer un réel reclassement des salariés.

En matière de reclassement la réforme s'articule selon deux axes.

Il s'agit d'abord d'une proposition de plan d'accès au retour à l'emploi pour les personnes employées dans les entreprises de moins de mille salariés, ainsi que dans celles qui sont en redressement ou en liquidation judiciaire, pendant le préavis du licenciement. Cette mesure doit faire l'objet d'un accord des partenaires sociaux. Je pense que cela aura été fait lorsque vous aurez à en débattre en dernière lecture.

Il y a ensuite un congé de reclassement destiné aux salariés des entreprises employant plus de mille personnes, après un bilan d'évaluation des compétences afin de construire un projet professionnel, voire un plan de formation.

Enfin, j'ai souhaité responsabiliser les entreprises en invitant tous les acteurs locaux à examiner l'équilibre économique du bassin d'emploi dans le cadre des licenciements et à renforcer les conditions de réactivation de ces bassins. Les mesures de réactivation pourront être mises en œuvre par l'entreprise elle-même ou par les sociétés de reconversion agissant pour son compte et financées par elle. Cette démarche vise à créer une dynamique de concertation permettant de faire émerger les différents scénarios en matière de réactivation du bassin.

Le projet de loi de finances qui vous est proposé tient compte de l'ensemble de ces impératifs.

Mme la présidente. Chers collègues, je vais encore une fois vous demander de bien vouloir, et dans les questions et dans les réponses, être respectueux du temps réglementaire.

La parole est à M. François Guillaume, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. François Guillaume. Madame la secrétaire d'Etat, le chômage a repris son ascension ; on en connaît les raisons internationales, notamment le fléchissement de l'activité américaine après une vingtaine d'années d'expansion continue, mais aussi les raisons nationales comme l'application des 35 heures qui place notre pays en situation de concurrence difficile...

M. Jean Ueberschlag. Eh oui !

M. François Guillaume. ... et les effets de la nouvelle loi sur le licenciement qui incite les groupes industriels à filialiser leurs activités défaillantes pour les mettre en dépôt de bilan plus facilement, plutôt que de procéder à des plans sociaux de plus en plus compliqués à négocier.

Si toutes les régions sont frappées par cette recrudescence du chômage, tout le monde n'est pas traité à la même enseigne. Certains de vos collègues se sont normalement appliqués à rechercher une issue à des fermetures, tel M. Gayssot exigeant des entreprises publiques l'embauche des huit cents licenciés d'AOM-Air Liberté répartis sur tout le territoire national. Je pense aussi aux pressions exercées par le Gouvernement pour la reprise partielle de Moulinex.

Par contre, à la surprise des syndicats et des salariés du Lunévillois, ma circonscription, qui ont manifesté leur colère, tel n'est pas le cas de votre collègue, Christian

Pierret, pourtant secrétaire d'Etat chargé de l'industrie, ce Vosgien dont la circonscription borde le Lunévillois, bassin d'emploi qui a perdu mille postes de travail en deux ans sur les seize mille de l'arrondissement et qui est actuellement menacé d'en perdre encore quelques centaines supplémentaires. Non seulement Christian Pierret reste sourd aux appels des intersyndicales et des licenciés de Bata et de Flextronics, refusant jusqu'ici de les rencontrer, mais encore il pratique le démarchage auprès de nos entreprises, celles d'Hydro René Leduc, par exemple, de 150 salariés, pour les inciter à venir s'installer à Saint-Dié, sa ville, bien qu'il n'en soit plus l'édile puisqu'il a choisi d'abandonner son siège de maire pour rester ministre malgré les engagements qu'il avait pris avant l'élection municipale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Terrier. La question !

Mme la présidente. Oui, la question.

M. François Guillaume. Je termine et je ne dépasserai pas les deux minutes, madame la présidente.

Mme la présidente. Les deux minutes sont écoulées.

M. François Guillaume. Pas du tout.

M. Gérard Bapt, *rapporteur spécial*. C'est un détournement de procédure pour faire des attaques *ad hominem* !

M. François Guillaume. Face à cette défaillance insigne de M. Pierret et à ses manœuvres condamnables, quelle compensation comptez-vous, madame la secrétaire d'Etat, apporter au Lunévillois, autre que sa vague promesse, parfaitement provocatrice aux yeux des salariés en cause, de créer quelques centaines d'emplois pour 2004 ?

M. Jean Ueberschlag. Il faudrait qu'ils ne votent pas pour l'opposition ; ils seraient mieux traités !

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. La Lorraine connaît effectivement une évolution défavorable en matière de suppressions d'emplois. Elles se concentrent plus particulièrement dans les secteurs industriels. Tel a été le cas pour la fabrication de machines et d'appareils électriques avec la fermeture de l'entreprise Flextronics à Lunéville qui employait 239 salariés, pour l'industrie automobile qui voit plusieurs équipementiers diminuer leur activité ou l'arrêter, par exemple, Alutech à Neuve-Maison avec 38 licenciements, pour le secteur du textile et du cuir où ont été annoncés des redressements ou des liquidations judiciaires.

Je pense également au cas de l'entreprise Bata-Hellocourt qui est un drame pour ses 840 salariés et pour la région. Les pouvoirs publics sont intervenus pour que s'ouvrent des négociations avec le PDG du groupe Bata sur le contenu du plan social, ce qui va être fait dans les prochains jours. Elisabeth Guigou vous assure que ses services suivent de très près la situation.

Sur l'ensemble de ces dossiers, les services de l'Etat sont mobilisés et continueront de l'être pour apporter des solutions aux entreprises et aux salariés. Des conventions FNE seront conclues chaque fois que cela sera nécessaire. Une responsable va être nommée auprès du préfet de région pour coordonner le dossier et faciliter les initiatives afin de développer le tissu économique sur le bassin de Moussey où est située l'entreprise Bata et sur le secteur de Lunéville.

M. Jean Ueberschlag. Alors nous sommes sauvés !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Enfin, il faut souligner que, grâce à la mise en œuvre de la procédure d'appui au dialogue social, l'entreprise Géliot-Lagosy, qui emploie 200 salariés, a renoncé à son projet de fermeture.

Mme la présidente. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, le chômage vient de connaître une nouvelle hausse. Il en est malheureusement ainsi depuis plusieurs mois. Le nombre de chômeurs est remonté au même chiffre qu'à l'automne 2000. Les plans de licenciement se succèdent, le plus souvent sans aucune justification économique puisque les grandes entreprises qui suppriment des emplois par milliers affichent une très belle santé financière.

Les actionnaires, privés et publics, ne doivent plus pouvoir accaparer les pleins pouvoirs de vie et de mort sur les entreprises, les salariés et les territoires, comme cela est le cas actuellement.

Bannir l'instabilité, la précarité de la condition salariale serait, à l'opposé, un pas de géant en termes d'avancée sociale et familiale, d'une ampleur au moins équivalente à la création de la sécurité sociale.

Créer une « sécurité sociale professionnelle », en instaurant non seulement un réel pouvoir d'intervention des personnels sur les choix stratégiques des entreprises, mais aussi des garanties de pérennité des rémunérations, que le salarié soit en situation d'emploi ou en formation, tel est le défi de notre temps et une exigence qui monte de toute la société.

Il s'agit de construire graduellement un système de sécurité et de formation qui vise à assurer à chacun et à chacun un bon emploi et une bonne formation, avec de bons passages entre emploi et formation, sans coupure de chômage, ce mal inexcusable de notre époque, avec une continuité de bons revenus et de droits.

Un projet de sécurité d'emploi et de formation, réfléchi et bâti en relation étroite avec l'ensemble des syndicats, des chômeurs, des citoyens dans leur ensemble, viendrait, à nos yeux en tout cas, affirmer la volonté gouvernementale de faire des droits des salariés une de ses principales priorités.

Au pays des droits de l'homme, le droit à la sécurité dans l'emploi et la formation serait un grand progrès pour toute l'humanité.

Pour toutes ces raisons, madame la secrétaire d'Etat, je vous propose, une nouvelle fois – car je l'avais déjà fait auprès de Mme Guigou – de lancer sans retard la réflexion, le débat, les échanges sur le projet de sécurité sociale professionnelle.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Monsieur le député, je répondrai à votre proposition avec le regard qui est le mien, celui de la formation professionnelle.

La fragilité de l'insertion dans l'emploi de très nombreux salariés, les multiples ruptures dans la vie professionnelle que connaîtront la plupart d'entre eux, la modification très rapide des emplois et des métiers, constituent sans doute une des sources majeures d'incertitudes et de risques dans la vie de chacun.

Une certaine mobilité du travail est sans doute indispensable pour la compétitivité des entreprises, mais elle ne doit pas être incompatible avec le respect du droit des personnes et ne doit pas conduire à fragiliser ceux qui sont les moins armés face à la rapidité des mutations en cours.

L'échec de la négociation entre partenaires sociaux est regrettable, car un accord nous aurait permis de construire ensemble une véritable articulation entre les deux composantes indispensables du droit individuel que sont, d'une part, un droit à la formation géré paritairement et étroitement lié à la progression professionnelle dans les entreprises et, d'autre part, un droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie permettant à chacun, mais surtout à ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'une scolarité longue, de reprendre un cycle d'études en cours de vie professionnelle.

Cette perspective n'est, bien sûr, pas abandonnée. Il nous faut continuer à bâtir ce droit dans un esprit de dialogue avec tous les acteurs concernés.

Mme la présidente. Nous en arrivons au groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

La parole est à M. Francis Hillmeyer, pour sa première question.

M. Francis Hillmeyer. Madame la secrétaire d'Etat, je ne veux pas laisser passer ce débat budgétaire sur l'emploi sans évoquer, pendant quelques instants, une préoccupation récurrente, celle qui a trait aux travailleurs frontaliers français employés en Suisse. Rien que dans mon département, ils sont plus de 36 000 à aller chaque jour gagner leur vie dans ce pays voisin.

M. Jean Ueberschlag. Ils sont tous dans ma circonscription ! (*Sourires.*)

M. Francis Hillmeyer. Grâce au taux de change favorable, ils en ramènent des salaires corrects qui sont réinvestis dans notre région sous forme d'achats, de travaux et autres. Ce sont 36 000 personnes auxquelles la France serait bien incapable, surtout par les temps qui courent, de donner du travail et qui sont, depuis des mois, en révolte pour un problème d'assurance maladie qui n'est toujours pas réglé.

Ces personnes dont l'activité professionnelle est une véritable richesse économique pour notre pays voudraient que vous leur marquiez autant de considération qu'aux habitants de la Corse ou aux fonctionnaires exerçant dans les DOM-TOM et que vous acceptiez enfin d'adapter la réglementation en vigueur afin qu'ils puissent bénéficier, entre la Suisse où ils travaillent et la France où ils vivent, du libre choix de leur assurance maladie.

Tous les autres pays européens dont les habitants travaillent en Suisse ont autorisé ce libre choix et les dirigeants suisses ont précisé qu'ils accepteraient le choix de la France quel qu'il soit. Un des collaborateurs de Mme Guigou a encore reçu, le 10 octobre dernier, une délégation des associations de travailleurs frontaliers et a promis, au nom du ministre, des progrès importants, mais sans préciser de date. Depuis, plus personne n'a de nouvelles.

Le temps presse. Je pense que ce budget pourrait être l'occasion d'aborder enfin ce problème sous un angle réaliste et positif et je serais heureux que vous puissiez m'indiquer l'état des réflexions de votre ministère sur ces questions.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Monsieur le député, comme M. Moscovici l'a indiqué lors de l'examen au Sénat du projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne le 11 octobre dernier, le Gouvernement engagera au plus tôt une révision de cet accord qui permettra aux frontaliers travaillant en Suisse de choisir pour leur assurance maladie l'affiliation en Suisse ou en France.

Il s'agit d'une garantie solide apportée aux frontaliers, dont je connais la sensibilité à cette question de leur assurance maladie, mais je ne peux aller au-delà de cette déclaration de M. Moscovici.

Je demanderai à Elisabeth Guigou de compléter cette réponse par écrit.

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame la secrétaire d'Etat, je souhaite, à mon tour, appeler votre attention sur les conditions dans lesquelles se dispense la formation par alternance.

La formule de l'alternance a été, d'une certaine manière, redécouverte en France il y a moins de deux décennies car elle présente de nombreux avantages et se révèle très pertinente pour favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Malheureusement, nous le savons tous, la capacité de nos entreprises est limitée et nombreux sont les jeunes, garçons ou filles, qui recherchent une entreprise d'accueil pour leur formation, alors même que des secteurs entiers ont connu, ces derniers mois, une réelle pénurie de main-d'œuvre.

Dans ce contexte, ne serait-il pas temps de s'interroger sur l'ambition des pouvoirs publics en la matière, au moment où des inquiétudes sont apparues ? Certes, tout à l'heure, vous avez voulu être rassurante quant à ces inquiétudes dues à la réduction des crédits destinés à la formation en alternance, ce que notre collègue et ami Jacques Barrot, rapporteur spécial, a d'ailleurs fort opportunément relevé dans son rapport où il met en évidence les difficultés rencontrées par l'organisme de gestion des fonds de l'alternance, l'AGEFAL.

Aussi, madame la secrétaire d'Etat, ne serait-il pas opportun de maintenir, au contraire, un effort budgétaire significatif en faveur des contrats de qualification qui, d'une part, je le répète, s'avèrent être un dispositif pertinent pour de nombreux jeunes et, d'autre part, apportent une réponse adaptée au problème d'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Monsieur le député, je me suis déjà expliquée dans le cadre de ma réponse générale. Néanmoins, je vous livre une précision supplémentaire que je n'ai pas donnée quant à la trésorerie dont dispose l'AGEFAL pour assumer l'ensemble des contrats de qualification.

Il a été porté à ma connaissance que des organismes collecteurs paritaires ont dégagé cette année des disponibilités excédentaires, supérieures à celles des années précédentes. On a même pu chiffrer ces excédents qui s'élèvent à 114 millions d'euros, soit 750 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. Ces excédents ont récemment été reversés à l'AGEFAL, ce qui devrait lui per-

mettre d'assumer pleinement son rôle de compensation. En outre, le Gouvernement s'est engagé à faire face à tout problème qui pourrait survenir.

M. Germain Gengenwin. Sur ce sujet, vous avez sans doute raison.

M. François Rochebloine. Merci !

Mme la présidente. La parole est à M. Francis Hillmeyer, pour poser sa seconde question.

M. Francis Hillmeyer. Madame la secrétaire d'Etat, ce débat budgétaire sur l'emploi me donne l'occasion de vous dire ma stupéfaction et ma consternation devant ce qui se passe à Mulhouse, où la Société commerciale des potasses et de l'azote semble en plein dépeçage, devant son personnel – plus de 2 800 personnes, dont 200 au siège à Mulhouse – éberlué et désespéré.

Cette société vend de la potasse extraite du sous-sol alsacien, et est également l'un des grands opérateurs mondiaux dans le domaine, puisqu'elle commercialise des sulfates de potasse provenant des plus importants gisements du monde.

La fin de l'exploitation minière alsacienne ne devait pas forcément sonner le glas de cette entreprise, qui s'était déjà fortement diversifiée et qui a réalisé, en 2000, un chiffre d'affaires de 775 millions d'euros. Le plan cadre de 1996 sur l'avenir des MDPA prévoyait précisément un plan de développement qui devait permettre à l'entreprise de surmonter la fin de l'activité minière. On n'en a malheureusement pas tenu compte.

C'était pourtant, madame la secrétaire d'Etat, convenez-en, l'occasion rêvée de mettre en place une stratégie française des fertilisants. On n'en a rien fait, et on n'a pas écouté le personnel, qui était prêt pour sa part à relever le défi. L'EMC avait là une carte brillante à jouer.

Les concurrents de la SCPA s'en frottent les mains. Ils tournent déjà autour de l'entreprise. Il est ainsi question de retirer à la SCPA la vente de sulfate de potasse, au profit du groupe chimique belge Tessenderloo, lui-même ancienne filiale de l'EMC, et la puissante Kali und Saltz allemande est également sur les rangs, alors que le groupe espagnol Erlos vient déjà de créer, avec le groupe belge, un joint-venture pour commercialiser le sulfate de potasse et les engrais connexes en Espagne et dans les pays méditerranéens, là où précisément la SCPA vendait 200 000 tonnes de sulfate, soit le tiers du marché !

On s'aperçoit que l'on est en train de couler consciencieusement un des fleurons commerciaux de la France. En effet, l'abandon projeté du fonds de commerce sulfate de la SCPA, pivot de son implantation internationale, va, à court terme, signifier la fin de cette entreprise. Pendant que les autres feront des affaires, la France devra, elle, payer des plans sociaux.

Tout cela parce qu'il n'y aura eu ni projet d'entreprise ni projet social, et, surtout, aucune stratégie industrielle de la part de l'Etat, actionnaire principal des MDPA, de l'EMC, donc de la SCPA. Ainsi, l'énorme marché de la fertilisation dans le monde va totalement échapper à notre pays au profit de produits venus d'ailleurs.

Avez-vous conscience de tout ce gâchis, madame la secrétaire d'Etat, et que comptez-vous faire pour réagir, s'il n'est pas déjà trop tard ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Monsieur le député, la Société commerciale de la potasse et de l'azote est une

filiale à 100 % de l'EMC, qui emploie dans le monde environ 2 800 salariés, et 400 salariés en France, répartis entre le siège de Mulhouse et les implantations régionales autonomes chargées de vendre et de produire des engrais.

La SCPA se trouve donc indirectement concernée par le plan potassique pluriannuel, qui programme l'échéance à fin 2004 de l'activité du groupe EMC.

Ce contexte rend indispensable la recherche de repreneurs pour l'ensemble des activités de la SCPA.

Le secteur des engrais connaît cependant une crise depuis plusieurs années, qui a conduit l'entreprise à informer, au cours du premier semestre 2001, les salariés et leurs représentants sur les perspectives défavorables de l'activité de vente d'engrais.

Confrontés à cette situation difficile, les représentants des salariés de la SCPA ont demandé des informations plus précises sur les mesures d'accompagnement social qui seraient proposées. La procédure d'information et de consultation des salariés et de leurs représentants a été engagée le 12 septembre, en vue de préparer un accord social répondant aux intérêts des salariés affectés.

En même temps que le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie examine les possibilités de reprise de la SCPA, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi, veille au respect le plus strict des obligations sociales de l'employeur, tant en matière de consultation des représentants des salariés qu'en matière de maintien de l'emploi, et le cas échéant de reclassement des salariés, en respect du statut des salariés et des accords du groupe EMC applicables à ces filiales.

Mme la présidente. Nous en avons terminé avec les questions.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ

I. – Emploi

Mme la présidente. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Emploi et solidarité : I. – Emploi ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 160 825 602 euros ;

« Titre IV : moins 486 542 716 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 10 670 000 euros ;

« Crédits de paiement : 3 202 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 74 430 000 euros ;

« Crédits de paiement : 34 194 000 euros. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Maxime Gremetz. Abstention du groupe communiste !

(Le titre III est adopté.)

Mme la présidente. Sur le titre IV de l'état B concernant l'emploi et la solidarité : I. – Emploi, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 97, ainsi rédigé :

« I. – Réduire les crédits de 45 730 000 euros.

« II. – Majorer les crédits de 45 730 000 euros. »

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Cet amendement vise à abonder des crédits inscrits sur le chapitre 46-71 « Fonds national de chômage », article 50, qui supportera la dépense liée à la nouvelle allocation du régime de solidarité, l'allocation équivalent retraite. Le coût de cette allocation est estimé à 300 millions de francs, soit 45,73 millions d'euros. Il est financé par des économies sur l'article 31 du chapitre 44-79 du budget de l'emploi.

M. Maxime Gremetz. A quoi correspond l'article 44-79, madame la secrétaire d'Etat ?

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail et l'emploi, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 97.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail et l'emploi. La commission n'a pas examiné cet amendement, présenté en séance, mais nous savons qu'il vise à permettre le vote, dans un second temps, du nouveau dispositif de l'allocation équivalent retraite.

Il est donc proposé une réduction de 7,62 millions d'euros au titre des ASFNE et de 38,11 millions d'euros au titre de moindres entrées dans les dispositifs de cessation d'activité de certains travailleurs salariés, les CATS. J'ai une question à poser à ce sujet à Mme la secrétaire d'Etat. Il est indiqué, dans l'exposé des motifs, que la réduction des crédits concernant les allocations spéciales du FNE sera compensée par une augmentation de la participation des entreprises. En sera-t-il de même pour le dispositif CATS ?

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Voilà un sport un peu délicat à cette heure. En fait, la nouvelle allocation... Comment l'appellez-vous déjà ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. L'allocation équivalent retraite !

M. Maxime Gremetz. C'est ça ! En fait, l'allocation équivalent retraite n'a rien à voir avec la retraite ! Il ne faut pas jouer avec les mots. Il faut parler clair. C'est une mesure qui améliore l'ASA. Je vais même vous dire ce que toucheront en plus les gens intéressés. Ils ont déjà 3 800 francs et ce n'est pas assez. Ils bénéficieront d'une compensation de 1 200 francs, notamment parce que l'on ne prendra plus en compte les ressources du conjoint ou de la conjointe qui travaille... C'est bien cela ? Sinon, dites-le ! Je n'aime pas voter sans comprendre. Soyons clairs.

C'est vrai que votre dispositif coûte seulement 300 millions de francs, alors que l'amendement qui avait été adopté à notre initiative par la commission des affaires sociales, proposant la retraite au bout de quarante annuités quel que soit l'âge, coûtait 25 milliards de francs. Mais préparez-vous sur ce sujet car nous allons faire une proposition en ce sens dans le cadre de notre niche parlementaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Avec cet amendement, que nous découvrons en séance, Mme la secrétaire d'Etat nous propose une gymnastique acrobatique en matière budgétaire : des abondements de crédits financés par des économies sur l'article 31 du chapitre 44-79 du budget de l'emploi.

Lors de la discussion, il a été fait également mention de réserves budgétaires qui pourraient servir à abonder certaines lignes consacrées à des actions que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre. Madame la secrétaire d'Etat, je n'ai toujours pas eu de réponse sur la situation des réserves tant de votre ministère que des établissements publics qui en dépendent : l'ANPE, l'AFPA.

L'année dernière, le service central de prévention de la corruption avait mis l'accent sur la mauvaise utilisation des fonds européens de la formation professionnelle. Aujourd'hui, la Cour des comptes parle de milliards qui dorment dans certaines réserves d'organismes publics. Il fait même état d'autorisations données à des établissements par les autorités de tutelle pour financer sur les réserves de trésorerie des dépenses d'équipement. Mieux vaudrait utiliser cet argent pour l'objet que nous leur avons assigné lors du vote du budget : la formation et l'emploi. Ce serait plus sage et, en tout cas, plus moral.

Madame la secrétaire d'Etat, j'attends une réponse à ma question sur l'estimation des réserves dans votre ministère et dans les établissements publics qui en dépendent.

Mme la présidente. Madame la secrétaire d'Etat, souhaitez-vous répondre ?

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Non, je ne souhaite pas reprendre la parole.

M. Jean Ueberschlag. Je constate que Mme la secrétaire d'Etat n'a pas de réponse à ma question.

Mme la présidente. Je vais mettre aux voix l'amendement...

M. Maxime Gremetz. Il faudrait quand même répondre.

M. Jean Ueberschlag. Il n'y a pas de réponse !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail et l'emploi.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail et l'emploi. L'allocation équivalent retraite, ce n'est évidemment pas la « retraite », c'est une allocation, et c'est bien pour cela qu'elle figure dans le budget de l'Etat et non pas dans la loi de financement de la sécurité sociale.

Il s'agit de revaloriser l'ASA pour la porter à 5 750 francs par mois.

L'allusion à la retraite se justifie cependant du fait qu'il faut, pour y avoir droit, justifier de quarante annuités de cotisation.

Monsieur Gremetz, je ne comprends pas vos critiques puisque vous avez admis que c'était une première étape par rapport au projet que vous allez défendre. Je peux vous dire que, depuis que cette disposition est envisagée, beaucoup d'organisations syndicales, qui sont actuellement en train de discuter de plans de restructuration, la considèrent très positive pour les travailleurs âgés.

Cela étant, elle n'est pas l'instauration, que vous souhaitez, d'une retraite sans condition d'âge au bout de quarante annuités. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point.

M. Maxime Gremetz. On est clair.

Mme la présidente. Monsieur Ueberschlag, je vous rappelle que le Gouvernement s'exprime quand il en a envie. Le débat est parlementaire.

M. Jean Ueberschlag. Madame la présidente, puisqu'il n'y a pas de débat, je quitte la séance.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 97.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix la réduction des crédits du titre IV, modifiés par l'amendement n° 97.

(La réduction des crédits, ainsi modifiés, est adoptée.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant les articles 68 à 71 rattachés à ce budget et, en accord avec la commission des finances, les amendements portant articles additionnels après ces articles.

Article 68

Mme la présidente. « Art. 68. – I. – L'article L. 322-4-2 du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 322-4-2. – Afin de faciliter l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui, du fait de leur âge, de leur handicap, de leur situation sociale ou familiale, rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi, l'Etat peut conclure avec des employeurs des conventions ouvrant droit au bénéfice de contrats de travail dénommés contrats initiative-emploi.

« Les durées d'inscription comme demandeur d'emploi exigées pour accéder au dispositif du contrat initiative-emploi sont prolongées des périodes de stages de formation et des périodes pendant lesquelles les intéressés ont bénéficié d'un contrat de travail en application des articles L. 322-4-7, L. 322-4-8-1 ou L. 322-4-16, ou des périodes d'indisponibilité dues à une maladie, une maternité ou un accident du travail.

« Les contrats initiative-emploi peuvent être des contrats de travail à temps partiel. En ce qui concerne les personnes handicapées contraintes à des horaires limités pour des raisons médicales, il n'existe pas de condition de durée minimale.

« Les contrats initiative-emploi donnent droit à une aide de l'Etat dont le montant peut être modulé en fonction de la gravité des difficultés d'accès à l'emploi. Les conventions peuvent prévoir un accompagnement dans l'emploi, une aide à la formation liée à l'activité de l'entreprise ainsi qu'une aide au tutorat.

« Aucune convention ne peut être conclue pour une embauche bénéficiant d'une autre aide à l'emploi.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions d'éligibilité des bénéficiaires et les montants des aides afférentes aux conventions. »

« II. – L'article L. 322-4-6 du code du travail est abrogé.

« III. – Les dispositions des articles L. 322-4-2 et L. 322-4-6 du code du travail, dans leur rédaction en vigueur avant la publication de la présente loi, restent applicables aux conventions relatives aux contrats initiative-emploi en cours au 1^{er} janvier 2002. »

Je suis saisie de deux amendements, n°s 31 et 100, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 31, présenté par M. Bapt, rapporteur spécial, est ainsi rédigé :

« A la fin de la première phrase du cinquième alinéa du I de l'article 68, substituer aux mots : "en fonction de la gravité des difficultés d'accès à l'emploi" les mots : "en faveur des salariés de plus de cinquante ans demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion sans emploi depuis plus d'un an et des travailleurs handicapés". »

L'amendement n° 100, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Compléter la première phrase du cinquième alinéa du I de l'article 68 par les mots : "et de l'âge du bénéficiaire". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 31.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Il s'agit de resserrer le dispositif du contrat initiative-emploi pour le cibler davantage sur les personnes les plus en difficulté.

La formulation proposée a semblé un peu trop large à la commission des finances. Elle a souhaité préciser la nature des publics concernés par les CIE en substituant aux mots : « en fonction de la gravité des difficultés d'accès à l'emploi », les mots : « en faveur des salariés de plus de cinquante ans demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion sans emploi depuis plus d'un an et des travailleurs handicapés ».

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat, pour défendre l'amendement n° 100.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. L'intention du Gouvernement en matière de modulation des aides est notamment d'instaurer un niveau suffisamment attractif pour les personnes de plus de cinquante ans en très grande difficulté d'insertion. La précision apportée par l'amendement témoigne de ce souci et en garantit la prise en compte. Les catégories de bénéficiaires et le montant des aides sont d'ordre réglementaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Je n'y vois pas clair. Or je ne vote pas des amendements dont je ne distingue pas les tenants et les aboutissants. Ces amendements sont ils en discussion commune, veulent-ils dire la même chose ?

Mme la présidente. Ils sont exclusifs l'un de l'autre, mais la commission des finances, à qui je vais demander son avis sur l'amendement du Gouvernement, vous éclairera sans doute, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. La commission des finances, qui fait sauter beaucoup de nos amendements lorsqu'elle les examine, ferait bien de soumettre les siens à la commission des affaires sociales. On les découvre ici, au dernier moment, comme ceux du Gouvernement. Ce n'est pas possible.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 100 du Gouvernement ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. La commission des finances...

M. Maxime Gremetz. Des dictateurs, ces finances !

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. ... a voté un amendement normalement, dans les temps requis. Le Gouvernement nous dit aujourd'hui que la définition plus précise qu'elle propose des publics concernés relève du domaine réglementaire, et non du domaine législatif, mais il précise néanmoins dans son amendement que l'accès au CIE sera fonction non seulement des difficultés particulières d'emploi, mais aussi de l'âge, ce qui rejoint pour partie l'amendement de la commission des finances. A titre personnel, dans la mesure où l'esprit de la démarche est le même, c'est-à-dire qu'est affichée la volonté de centrer le dispositif sur les publics les plus en difficulté, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que nous nous arrétions à la proposition du Gouvernement, qui consiste à ajouter la notion d'âge à celle des difficultés particulières à l'emploi.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ?

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. La commission des affaires sociales n'a pas eu l'occasion de se prononcer, mais la position de notre collègue Bapt me paraît raisonnable. On peut d'ailleurs peut-être en rester au texte du Gouvernement. En effet, si l'amendement de la commission des finances était adopté, il limiterait le dispositif aux salariés de plus de cinquante ans demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, bénéficiaires du RMI et travailleurs handicapés. Des salariés de moins de cinquante ans en chômage depuis plus d'un an et handicapés ne pourraient pas bénéficier du dispositif, ce qui serait absurde.

Mais faisons attention et veillons à laisser une certaine marge d'appréciation à ceux qui appliquent la loi. Tout verrouiller au niveau législatif est une erreur.

M. Gaëtan Gorce. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. Cela risquerait de nous conduire à des blocages, dès lors que tous les cas de figure n'auraient pas été prévus au départ, et de nous mettre dans l'impossibilité d'appliquer des dispositifs essentiels.

En définitive, à titre tout à fait personnel, je propose que nous nous en tenions aux seules difficultés d'accès à l'emploi afin de laisser à ceux qui sont chargés de l'application de la loi une certaine marge d'appréciation. La vie même implique de disposer de marges d'appréciation.

Mme la présidente. Monsieur Bapt à vous entendre, j'ai cru deviner que vous retiriez votre amendement ?...

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. La précision souhaitée par la commission des finances me semble satisfaite par l'amendement du Gouvernement. Donc, je retire le mien au profit de celui du Gouvernement.

Mme la présidente. L'amendement n° 31 est retiré. La parole est à M. Gremetz, s'il veut vraiment reprendre la parole...

M. Maxime Gremetz. L'amendement du Gouvernement présente le même défaut que celui de la commission des finances.

Mme la présidente. Vous pouvez voter contre.

M. Maxime Gremetz. Attendez, madame la présidente, je suis d'accord avec M. Boulard. Permettez que je m'exprime.

La remarque qu'il a faite à l'égard de l'amendement de la commission des finances s'applique de la même façon à l'amendement du Gouvernement, qui ajoute une condition d'âge et renvoie en plus à des dispositions réglementaires. Je considère comme lui que la rédaction initiale donnait la souplesse nécessaire.

Donc, je suis contre les deux amendements, et pour la rédaction initiale qui me paraît plus souple et mieux adaptée.

Mme la présidente. L'Assemblée ne paraissant éclairée, je mets aux voix l'amendement n° 100.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. M. Bapt, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 32, ainsi rédigé :

« I. – Supprimer la dernière phrase du cinquième alinéa du I de l'article 68.

« II. – En conséquence, au début de l'avant-dernier alinéa du I du même article, insérer la phrase suivante :

« Les conventions visées au premier alinéa peuvent prévoir un accompagnement dans l'emploi, une aide à la formation liée à l'activité de l'entreprise ainsi qu'une aide au tutorat. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Cet amendement rédactionnel permet de regrouper au sein d'un même alinéa les dispositions relatives aux conventions entre l'Etat et une entreprise ouvrant droit au bénéfice des contrats initiatifs et emploi, ce afin de donner une meilleure lisibilité au dispositif.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 32.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 68, modifié par l'amendement n° 32.

(L'article 68, ainsi modifié, est adopté.)

Article 69

Mme la présidente. « Art. 69. – Le III de l'article 5 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions est remplacé par les dispositions suivantes :

« III. – A titre expérimental et à compter du 1^{er} janvier 2002, les jeunes qui bénéficient à cette date des actions d'accompagnement prévues au I du présent article ou qui

accèdent au bénéfice de ces mesures avant le 1^{er} janvier 2003, peuvent percevoir une bourse d'accès à l'emploi financée par l'Etat, qui est incessible et insaisissable, pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni allocation.

« Ses conditions d'attribution, son montant et les modalités de son versement sont fixés par un décret qui précise la liste des rémunérations et allocations mentionnées ci-dessus. »

Je mets aux voix l'article 69.

(L'article 69 est adopté.)

Article 70

Mme la présidente. « Art. 70. – L'article 25 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 25. – Par dérogation aux limites d'âge prévues à l'article L. 980-1 du code du travail, les contrats mentionnés au L. 981-1 du même code sont ouverts aux personnes sans emploi de vingt-six ans et plus rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés sociales et professionnelles.

« Les dispositions des articles L. 980-1, L. 981-1, L. 981-2, L. 981-10, L. 981-11 et L. 981-12 du code du travail ainsi que celles du IV de l'article 30 de la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208 du 29 décembre 1984) sont applicables aux contrats conclus en application de l'alinéa précédent. Toutefois, lorsque ces contrats sont financés dans le cadre de l'article 2 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, les organismes gestionnaires mentionnés à l'article L. 351-21 du code du travail peuvent prendre en charge directement les dépenses pour des actions de formation qui leur sont afférentes. Ce financement est alors exclusif de tout versement au titre du IV de l'article 30 de la loi de finances pour 1985.

« Par dérogation aux dispositions de l'article L. 981-1, ces contrats peuvent prendre la forme d'un contrat de travail à durée indéterminée comportant une période de qualification d'une durée égale à celle du contrat prévu au premier alinéa du même article.

« Les dispositions de l'article L. 981-3 du code du travail ne leur sont pas applicables.

« Les dispositions de l'article L. 981-4 du code du travail ne s'appliquent qu'aux contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2002.

« Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des personnes de vingt-six ans et plus dans les conditions définies au présent article. Les activités professionnelles en relation avec les enseignements reçus sont alors exercées dans le cadre des missions régies par le chapitre IV du titre II du livre I^{er} du code du travail.

« Un décret fixe les autres conditions de mise en œuvre des contrats mentionnés ci-dessus, en particulier les conditions auxquelles doivent répondre les personnes sans emploi susceptibles d'en bénéficier, les conditions de rémunération ainsi que les aides de l'Etat auxquelles ils peuvent ouvrir droit et leurs modalités de versement. »

M. Bapt, rapporteur spécial, a présenté un amendement n° 33, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 25 de la loi du 29 juillet 1998, après le mot : "décret", insérer les mots : "en Conseil d'Etat". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Le décret prévu dans le dernier alinéa de l'article 70 doit être pris en Conseil d'Etat, par harmonie des formes et eu égard à l'importance des enjeux. Tel est l'objectif de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 33.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 70, modifié par l'amendement n° 33.

(L'article 70, ainsi modifié, est adopté.)

Après l'article 70

Mme la présidente. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 98 rectifié, ainsi libellé :

« Après l'article 70, insérer l'article suivant :

« L'article L. 351-10-1 du code du travail est ainsi rédigé :

« Les demandeurs d'emploi qui justifient, avant l'âge de soixante ans, d'au moins cent soixante trimestres validés dans les régimes de base obligatoires d'assurance vieillesse ou de périodes reconnues équivalentes bénéficient sous conditions de ressources d'une allocation équivalent retraite.

« Cette allocation se substitue, pour leurs titulaires, à l'allocation de solidarité spécifique mentionnée au premier alinéa de l'article L. 351-10 ou à l'allocation de revenu minimum d'insertion prévue à l'article L. 262-3 du code de l'action sociale et des familles. Elle prend la suite de l'allocation d'assurance chômage pour ceux qui ont épuisé leurs droits à cette allocation. Elle peut également la compléter lorsque cette allocation ne permet pas d'assurer à son bénéficiaire un total de ressources égal à celui prévu à l'alinéa suivant.

« Le total des ressources du bénéficiaire de l'allocation équivalent retraite, dans la limite de plafonds fixés par décret en Conseil d'Etat, ne pourra être inférieur à 877 euros. Les ressources prises en considération pour l'appréciation de ce montant ne comprennent pas les allocations d'assurance ou de solidarité, les rémunérations de stage ou les revenus d'activité du conjoint de l'intéressé ou de son concubin ou de son partenaire lié à lui par un pacte civil de solidarité, tels qu'ils doivent être déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

« Les bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite bénéficient à leur demande de la dispense de recherche d'emploi prévue au deuxième alinéa de l'article L. 351-16 du code du travail.

« L'allocation équivalent retraite est à la charge du fonds mentionné à l'article L. 351-9. Son service est assuré dans les conditions prévues par une conven-

tion conclue entre l'Etat et les organismes gestionnaires des allocations de solidarité mentionnés à l'article L. 351-21.

« Un décret en Conseil d'Etat fixe les plafonds de ressources mentionnés au troisième alinéa et les conditions de ressources mentionnées au premier alinéa pour les personnes seules et les couples, ainsi que les autres conditions d'application du présent article.

« Le montant de l'allocation équivalent retraite à taux plein est fixé par décret. »

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Lors du vote en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la sécurité sociale, il a été créé une garantie de ressources pour les demandeurs d'emploi qui ont cotisé au moins 160 trimestres à l'assurance vieillesse mais qui, n'ayant pas encore 60 ans, ne peuvent partir à la retraite.

Cette garantie de ressources, servie par le fonds de solidarité, a été établie sur la base d'une superposition de deux allocations du régime de solidarité : l'ASS majorée et l'ASA. Elle a de ce fait sa place dans le projet de loi de finances plutôt que dans le PLFSS, car elle est étrangère aux régimes de sécurité sociale.

Le présent amendement reprend le dispositif voté il y a quelques jours, en le simplifiant. Il fusionne, dans une allocation spécifique nommée « allocation équivalent retraite », les deux constituants ASS majorée et ASA, pour mieux l'identifier par rapport à ses bénéficiaires – l'ASS bénéficiant par ailleurs à d'autres chômeurs dans une situation différente, qui n'ont pas cotisé 40 ans pour leur retraite.

L'allocation à taux plein est au moins équivalente à l'ASS à taux plein majorée, augmentée de l'ASA.

Un décret en Conseil d'Etat fixera les plafonds de ressources ouvrant droit à l'allocation, qui sera versée de façon dégressive jusqu'à un plafond de 9 000 francs pour une personne seule et de 13 000 francs pour un couple. Ces plafonds sont relevés par rapport à ceux qui figurent dans l'amendement du Gouvernement adopté en PLFSS – respectivement 7 300 et 12 000 francs – qui auraient produit un effet de seuil trop important.

Avant la réforme, ces plafonds étaient respectivement de 70 et 110 fois le montant journalier de l'ASS, soit 6 013 et 9 449 francs.

L'allocation équivalent retraite sera donc une allocation spécifique, elle touchera plus de personnes et leur offrira une garantie de ressources supérieure au régime antérieur de l'ASA.

M. Maxime Gremetz. Combien de personnes seront concernées ?

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. La commission des finances ne s'est pas prononcée sur cet amendement – qui résulte manifestement de la discussion qui a eu lieu dans cette assemblée, à l'occasion du vote du PLFSS 2002.

Pour donner une base légale au dispositif semblable adopté à l'article 26 A du projet de loi de financement de la sécurité sociale, il fallait tenir compte du fait que l'allocation en question serait prise en charge par l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité, que nous avons doté tout à l'heure.

Il convient donc, en effet, de l'inscrire dans le présent budget, et non dans celui de la sécurité sociale.

Toutefois, je souhaiterais que Mme la secrétaire d'Etat nous précise les différences qui existent entre le dispositif de l'article 26 A du projet de loi de financement de la sécurité sociale et celui de l'article additionnel proposé par le présent amendement – outre l'amélioration relative au plafond de ressources, que nous avons bien notée.

Sous réserve de cette interrogation, à titre personnel, je me prononce, bien entendu, favorablement pour cette avancée sociale considérable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Pour répondre à votre question, je crois n'avoir qu'à reprendre ce que je viens d'expliquer : le présent amendement reprend le dispositif voté il y a quelques jours, en le simplifiant. Il fusionne, dans une allocation spécifique nommée allocation équivalent retraite, les deux constituants ASS majorée et ASA.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Combien ce dispositif touchera-t-il de personnes ?

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. Cent mille !

M. Maxime Gremetz. J'ai lu des chiffres dans la presse, mais j'en voudrais de plus précis. Attention ! Si c'est 100 000 personnes, 300 millions de francs divisés par 100 000, ça ne fait pas beaucoup !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Il est assez difficile de répondre avec précision. Les personnes autorisées parlent de 50 000 personnes dans un premier temps, de 100 000 dans une deuxième étape.

M. Maxime Gremetz. Si je comprends bien, leur nombre a déjà diminué de moitié par rapport à notre proposition !

Par ailleurs, le texte mentionne des conditions de ressources. Or, j'avais cru comprendre qu'il n'y en avait pas. Je vous rappelle que la principale critique faite à l'ASA ou à l'allocation spécifique de solidarité était que, dans les ressources prises en compte pour en bénéficier, étaient intégrés les éventuels revenus du conjoint.

Mme Hélène Mignon. Ce n'est plus le cas !

M. Maxime Gremetz. Mais si !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. Il est écrit à l'article 26 A du PLFSS que « les ressources prises en considération pour l'appréciation de ce montant ne comprennent pas... » – voilà ce qui est écarté – « ...les allocations d'assurance ou de solidarité, les rémunérations de stage ou les revenus d'activité du conjoint de l'intéressé, de son concubin ou de son partenaire lié à lui par un PACS ».

M. Maxime Gremetz. Mais il est écrit dans l'amendement que les plafonds de ressources sont fixés par un décret en Conseil d'Etat !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. Certes, mais à l'exclusion des ressources que je viens d'indiquer !

M. Maxime Gremetz. Quelles autres ressources seront prises en compte ?

M. Jean-Claude Boulard, *rapporteur pour avis*. Par exemple des revenus de valeurs.

Le fait d'écartier les ressources du conjoint me paraît une évolution décisive par rapport à l'ASA. Mais il peut y avoir d'autres ressources. Peu de personnes, certainement, disposeront de revenus mobiliers, mais c'est à prendre en considération.

M. Maxime Gremetz. Cela risque d'empirer la situation !

M. Jean-Claude Boulard, *rapporteur pour avis*. Comparons avec la situation actuelle pour bien mesurer le progrès réalisé. D'abord, l'allocation est revalorisée. Ensuite, alors que les revenus des conjoints étaient pris en compte, ils ne le seront plus. Cela constitue, en termes de garantie de revenus, une avancée non négligeable.

M. Maxime Gremetz. Madame la présidente,...

Mme la présidente. N'êtes-vous pas éclairé, monsieur Gremetz ?

M. Maxime Gremetz. ... je ne voterai pas quelque chose que je ne comprends pas. Je lis : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les plafonds de ressources mentionnés au troisième alinéa et les conditions de ressources mentionnées au premier alinéa, pour les personnes seules et les couples, ainsi que les autres conditions d'application du présent article. »

Auparavant, on prenait en compte les ressources du conjoint, ce ne sera plus le cas. Alors, pourquoi un décret en Conseil d'Etat pour fixer le plafond et les conditions de ressources ? Je n'arrive pas à comprendre.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Claude Boulard, *rapporteur pour avis*. A l'instar du système du fonds national de solidarité et de tous les revenus garantis, il y a, d'une part, un plafond de ressources au-delà duquel on n'a plus le droit à l'allocation et, d'autre part, des règles fixant les ressources prises en compte pour voir si l'on atteint ou non ce plafond. Où est le problème de renvoyer à un décret en Conseil d'Etat la fixation de ce plafond et de ces règles ? *A contrario*, cela permet de prendre en compte les ressources qui ne sont pas citées. Les choses sont claires, je crois.

Mme Hélène Mignon. C'est pareil pour le RMI !

M. Jean-Claude Boulard, *rapporteur pour avis*. En effet, il s'agit de mécanismes tout à fait classiques.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 98 rectifié.

M. Maxime Gremetz. Je m'abstiens !
(*L'amendement est adopté*).

Article 71

Mme la présidente. « Art. 71. – Le V de l'article 12 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville est complété par les dispositions suivantes :

« A l'issue de cette période, le bénéfice de l'exonération prévue au I est maintenu de manière dégressive pendant les trois années suivantes au taux de 60 % du montant des cotisations, contributions et versements précités la première année, de 40 % la deuxième année et de 20 % la troisième année.

« Lorsque le taux de l'exonération prévue au I est fixé à 50 % du montant des cotisations, contributions et versements précités conformément aux dispositions du dernier alinéa du III, les taux de 60 %, 40 % et 20 % sont respectivement remplacés par des taux de 30 %, 20 % et 10 %.

« Au cours de cette période de trois années, les entreprises mentionnées au II, III et III *bis* qui remplissent les conditions prévues aux articles 19 et 21 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail peuvent opter soit pour le bénéfice des dispositions prévues ci-dessus, soit pour le bénéfice de l'allègement prévu à l'article L. 241-13-1 du code de la sécurité sociale.

« L'envoi de la déclaration mentionnée au XI de l'article 19 de la loi du 19 janvier 2000 susmentionnée vaut option pour l'allègement prévu à l'article L. 241-13-1 pour l'ensemble des salariés de l'entreprise ou de l'établissement y ouvrant droit. Cette option est irrévocable.

« A défaut d'envoi de cette déclaration, l'employeur est réputé avoir opté pour l'application de l'exonération à taux réduit pour la période de trois ans mentionnée ci-dessus. »

M. Baert a présenté un amendement, n° 95, ainsi rédigé :

« I. – 1° Dans le deuxième alinéa de l'article 71, substituer respectivement aux taux : "60 %", "40 %" et "20 %", les taux : "70 %", "50 %" et "30 %".

« 2° En conséquence, dans le troisième alinéa de cet article, substituer respectivement aux taux : "30 %", "20 %" et "10 %", les taux : "35 %", "25 %" et "15 %".

« II. – Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« Par dérogation à l'article L. 131-7 du code de la sécurité sociale, l'Etat ne prend pas en charge les incidences de la fraction d'exonération. »

« III. – Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« Les pertes de recettes pour les organismes de sécurité sociale sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. En dépit de l'heure tardive, je vous demande mes chers collègues encore un effort, pour prendre acte d'une réalité. Cette réalité, c'est celle d'un dispositif, celui de la zone franche urbaine, qui – c'est le cas à Roubaix – dès lors qu'il s'est adossé à une politique forte des collectivités – villes, Etat, régions, communautés urbaines – en faveur de la redynamisation du commerce et de l'artisanat, une vigoureuse action d'urbanisme et d'habitat, bref une forte politique de la ville, conduite notamment sous l'impulsion du Gouvernement, a incontestablement aidé à la renaissance de certaines zones telles que les quartiers ciblés de Roubaix, en plein cœur d'une cité par ailleurs dévastée par la crise industrielle, l'hémorragie du textile et les tensions sociales.

Madame la secrétaire d'Etat, à Roubaix, en dix ans, ce sont 30 000 mètres carrés de commerce et d'artisanat qui ont disparu rien que dans le centre-ville. Aujourd'hui, après cinq ans d'action résolue dans les domaines que je viens d'évoquer, une redynamisation s'opère. Le nombre des emplois créés a doublé dans ce périmètre. Mais ces acquis sont fragiles. Les conditions de sortie du dispositif de la zone franche sont par conséquent décisives.

Mon amendement tend à les assouplir en proposant que la prolongation sur trois ans se fasse à des taux dégressifs non pas de 60 %, 40 % et 20 % mais de 70 %, 50 % et 30 %.

Il ne vous aura pas échappé que cette proposition est aussi une mesure de simplification puisqu'elle est en cohérence avec celle qu'a proposée le Gouvernement en matière d'imposition fiscale pour les nouvelles entreprises : ses chiffres – 75 %, 50 % et 25 % – sont très proches des miens, comme vous le voyez.

Ce que l'on fait pour les impôts des nouvelles entreprises, pourquoi ne le ferait-on pas pour les cotisations sociales de celles qui sont en zone franche ?

Tel est le sens de mon amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Cet amendement, qui arrive en séance, n'a pas été examiné par la commission des finances.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis. Ni par la commission des affaires sociales !

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Cela dit, il s'agit de reconnaître le bien-fondé du dispositif d'exonération des charges sociales pour les cinquante premiers salariés embauchés dans des entreprises présentes dans les zones franches urbaines. Ce dispositif, qui avait été mis en place pour une période de cinq ans, arrive à expiration. Grâce au projet du Gouvernement, les entreprises n'en sortiraient pas brutalement – avec prise en charge totale de charges sociales dont elles étaient exonérées – mais « en sifflet ». Deux cas se présentent selon que le taux d'exonération était auparavant de 100 % ou de 50 %. Le coût de cette mesure sera pris en charge par le budget de l'Etat, bien entendu.

M. Baert nous dit qu'il faut améliorer cette sortie en sifflet en en diminuant la dégressivité. La charge supplémentaire ainsi créée serait supportée non pas par l'Etat, mais par la sécurité sociale. Il faudrait donc distinguer les deux sortes d'exonération selon qu'elles seront à la charge de l'un ou de l'autre. Cela ne me semble pas une mesure de « simplification » !

J'ajoute que les entreprises passant aux trente-cinq heures auront le choix entre un dispositif de sortie en sifflet ou bien le bénéfice des exonérations de charges sociales auxquelles donne droit la réduction du temps de travail. Dans ce cas, l'avantage serait supérieur pour l'entreprise qui ne passerait pas aux trente-cinq heures et choisirait votre dispositif, monsieur Baert, qui lui permettrait de bénéficier d'une exonération de charges supplémentaire.

Voilà pourquoi, à titre personnel, même si j'approuve votre intention de conforter les entreprises restées ou créées en zone franche urbaine, je pense qu'il serait préférable d'en rester au dispositif du Gouvernement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 95.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 71.

(L'article 71 est adopté.)

Après l'article 71

Mme la présidente. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 96, ainsi rédigé :

« Après l'article 71, insérer l'article suivant :

« I. – Les personnes exerçant une activité non salariée non agricole mentionnée aux a et b du 1° de l'article L. 615-1 du code de la sécurité sociale et qui sont installées dans une zone de redynamisation urbaine définie au A du 3 de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire bénéficient de l'exonération prévue à l'article 14 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 modifiée relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, dans les conditions prévues audit article, pendant une durée d'au plus cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2002 ou à compter du début de la première activité non salariée dans la zone de redynamisation urbaine s'il intervient avant le 31 décembre 2004.

« II. – Les dispositions du I ne sont pas applicables aux personnes qui bénéficient ou ont bénéficié de l'exonération prévue à l'article 14 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 modifiée relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

« III. – Le I de l'article 14 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 modifiée relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville est complété par les mots : « A l'issue de cette période, le bénéfice de l'exonération est maintenu de manière dégressive pendant les trois années suivantes, au taux de 60 % la première année, de 40 % la deuxième année et de 20 % la troisième année. »

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. L'amendement que je vous propose d'adopter complète le dispositif de sortie dégressive exposé à l'article 71 pour les artisans et les commerçants installés en zone franche urbaine avant le 31 décembre de cette année. Il leur offre la même sortie dégressive en trois ans qu'aux employeurs de salariés.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau régime d'aide applicable aux activités développées en zone de redynamisation urbaine, il prévoit un système d'exonération des cotisations sociales pour ces artisans et commerçants qui constituent les acteurs économiques de proximité des quartiers en difficulté et contribuent à la qualité de vie de leurs habitants.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Il complète, pour les commerçants et artisans, notamment dans les zones de revitalisation urbaine, plus larges et plus nombreuses que les zones franches urbaines, le dispositif assurant une exonération partielle de charges sociales, en tout cas pour ceux qui n'ont pas déjà précédemment bénéficié de ce dispositif. J'y suis donc très favorable à titre personnel.

M. Dominique Baert. Moi aussi !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 96.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité concernant l'emploi.

La suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Mme Elisabeth Guigou m'a informée il y a quelques minutes qu'un accord avait été trouvé avec les professionnels des cliniques privées. Cet accord sera signé demain à dix-sept heures. Elle regrette de n'avoir pu être présente pendant l'ensemble des débats, mais elle se félicite d'avoir pu ainsi mettre fin ce soir à ce conflit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. Bravo !

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3320).

Tourisme :

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 27 du rapport n° 3320) ;

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome XII de l'avis n° 3325).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n° 3262).

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :

M. Christian Cabal, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 41 du rapport n° 3320) ;

Justice : articles 74 à 76 (nouvelle procédure) :

M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 34 du rapport n° 3320) ;

Administration centrale et services judiciaires :

Mme Nicole Feidt, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome V de l'avis n° 3324) ;

Services pénitentiaires et protection judiciaire de la jeunesse :

M. André Gerin, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VI de l'avis n° 3324).

Anciens combattants : articles 61 à 64 :

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 8 du rapport n° 3320).

M. Maxime Gremetz, rapporteur spécial au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome II de l'avis n° 3321).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 7 novembre 2001, à une heure quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
DÉBATS DU SÉNAT :							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
DOCUMENTS DU SÉNAT :							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : 0,69 b - 4,50 F